



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Philippe GUYARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n° 95/101) et du décret du 6 mai 1995 (n° 95-635), Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais a adressé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le périmètre du Syndicat Mixte.

Ce rapport, qui a vocation d'informer le public, concerne l'exercice 2008 et est complété par le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Côte-d'Or.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à la réglementation issue de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de donner acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 10 septembre 2009
Publié le 18 SEP. 2009
Déposé en Préfecture le

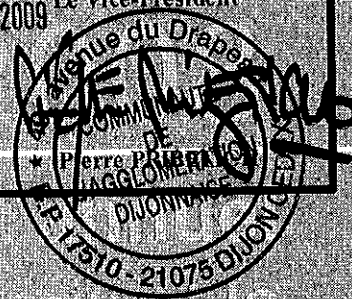


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
21 SEP. 2009



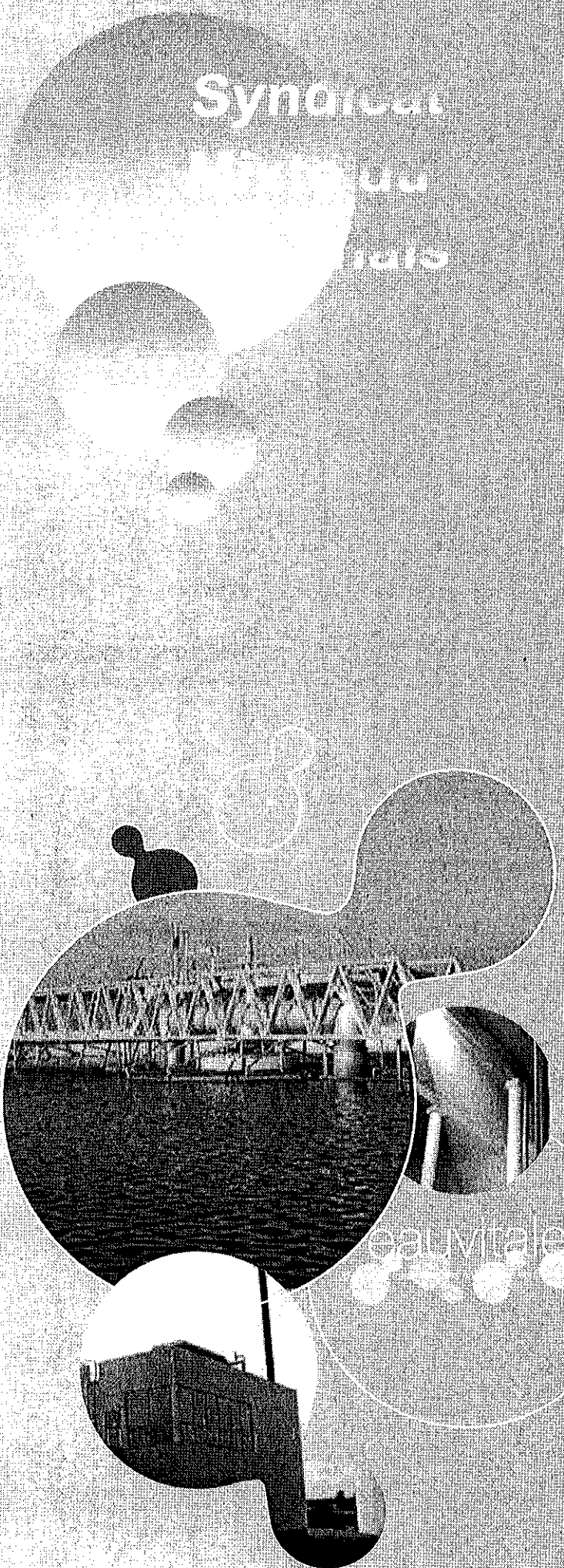
Vu pour être annexé à la délibération n° 57
du Conseil de Communauté du 17 septembre 2009
Dijon, le

Pour le Président,
Le Vice-Président
18 SEP. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 SEP. 2009



Rappel

Depuis 1995, en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et du service de l'assainissement des eaux usées.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services :

- vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être,
- contrôler les missions des délégataires.

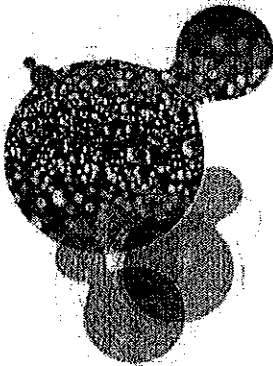
Le rapport annuel rédigé par la collectivité n'est pas à confondre avec le rapport établi par chaque délégataire, même s'il forme un recueil analytique de différentes données ; les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et consommateurs pour consultation au siège du Syndicat Mixte du Dijonnais*.

Ce rapport annuel est complété des analyses de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, rassemblées annuellement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour les entités de plus de 3 500 habitants.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau potable et assainissement des eaux usées.



*** Syndicat Mixte du Dijonnais**
40 avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON Cedex
tél : 03.80.48.11.40 - fax : 03.80.66.17.32
e-mail : smd@grand-dijon.fr

sommaire

3 Introduction

- 4 Le programme eauvitale
- 5 L'harmonisation du prix et des services de l'eau
- 7 Clauses d'insertion sociale dans les marchés publics
- 8 Favoriser l'information sur les questions de l'eau
- 9 Évolution des délégations de service public eau et assainissement

l'Eau potable

- 13 Indicateurs techniques
- 14 Les services délégués
- 16 Chiffres et faits marquants de l'année 2008
- 18 Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise
- 20 Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise
- 24 La qualité de la ressource en eau
- 26 Détails 2008 des paramètres de la qualité de l'eau
- 29 Suppression des branchements en plomb
- 30 Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise
- 31 Production des ressources en eau en 2008
- 33 Les Ventes d'Eau en Gros
- 34 Les réservoirs d'eau potable
- 35 Indicateurs Techniques 2008
- 36 Rendement des réseaux d'eau potable
- 39 Nouveaux indicateurs techniques de performance
- 41 Remplacement des compteurs

- 43 Indicateurs financiers
- 44 La facture d'eau
- 45 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2009
- 61 État de la dette

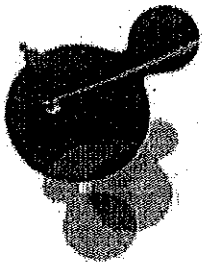
l'Assainissement des eaux usées

- 63 Indicateurs techniques
- 65 Les services délégués
- 67 Les chiffres et les postes de relèvement
- 68 Les conventions de déversement avec les industriels
- 69 Les faits marquants en 2008
- 71 Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic
- 72 Fonctionnement de la station eauvitale en 2008
- 74 Fonctionnement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2008
- 76 fonctionnement de la station d'épuration de Fény en 2008
- 77 Indicateurs techniques 2008

- 83 Indicateurs financiers
- 84 La facture d'assainissement
- 85 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2009
- 108 État de la dette

- 109 Prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2009

133 Note liminaire



Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise exerce les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de l'agglomération.

Par délibération du 14 janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais (S.I.A.E.D.), qui est ainsi devenu le Syndicat Mixte du Dijonnais (arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2000).

Depuis le 1^{er} janvier 2004, cinq nouvelles communes ont adhéré à la Communauté d'agglomération dijonnaise, transférant en même temps leur compétence eau et assainissement au Grand Dijon et donc au Syndicat Mixte du Dijonnais. L'une d'entre elles, Crimolois, était déjà membre du Syndicat Mixte du Dijonnais. Les quatre autres communes intégrant le périmètre de gestion du Syndicat Mixte du Dijonnais sont Bresse-sur-Tille, Bretenière, Hauteville-les-Dijon et Magny-sur-Tille.

Le 1^{er} janvier 2007 la commune de Fénay a rejoint le Grand Dijon et agrandi donc le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais.

Au cours de l'année 2008, le Syndicat Mixte du Dijonnais a poursuivi son travail en l'organisant autour de plusieurs enjeux d'avenir :

- assurer une plus grande sécurité et qualité d'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon (et hors agglomération pour les ventes d'eau en gros notamment),
- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre,
- garantir un prix de service de l'eau plus juste et accessible à tous (renouvellement de plusieurs délégations de service public eau potable et assainissement),
- participer à la construction d'un urbanisme respectueux de l'environnement et maîtriser les nuisances, et contribuer à la cohérence de développement du "Bassin Dijonnais",
- maximiser les ressources existantes et tendre vers des économies d'eau (lutte contre les fuites),
- sensibiliser, éduquer et former à la bonne gestion des ressources en eau.

Ces enjeux d'avenir fondent le programme eauvitale, lancé le 9 novembre 2004 par le Syndicat Mixte du Dijonnais, pour bien gérer des ressources en eau du Grand Dijon.

Colette Popard

Vice Présidente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
Déléguée aux questions de l'eau et de l'assainissement
Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais
Maire Adjointe de Dijon
Conseillère Générale

PROGRAMME  **eauvitale**
*pour bien gérer
les ressources en eau du Grand Dijon*

Le programme eauvitale

Le 9 novembre 2004, le Syndicat Mixte du Dijonnais a lancé un programme dédié à la bonne gestion des ressources en eau du Grand Dijon : le programme eauvitale.

Parce qu'elle est un bien vital dont la qualité et la quantité peuvent être mises à mal par les activités humaines, l'eau est au cœur des défis que doit relever le Grand Dijon. Le programme eauvitale a été institué pour répondre à ces objectifs de développement durable.

Démarche globale, cohérente et concertée, cette politique de l'eau appelle tout d'abord à la construction d'équipements du meilleur niveau européen. Elle passe ensuite par la reconquête et la préservation du patrimoine aquatique et environnemental. Enfin, elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens pour une prise de conscience individuelle et un engagement de tous.

10 chantiers majeurs pour le programme eauvitale

Protection de l'environnement et des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, santé publique, équité sociale et optimisation des investissements du Grand Dijon sont les valeurs sur lesquels se fondent les 10 chantiers qui composent aujourd'hui le programme eauvitale.

- 1** Harmoniser le prix et les services de l'eau pour tous les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent
- 2** Réduire les pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon
> objectif permanent
- 3** Supprimer d'ici 2013 tous les branchements d'eau potable en plomb du Grand Dijon
> chantier réalisé à presque 40 %
- 4** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur
> chantier terminé
- 5** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic
> chantier terminé
- 6** Assurer un contrôle systématique des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles du Grand Dijon
> chantier en plein développement
- 7** Refaire de l'Ouche une rivière de qualité
> chantier engagé, lié à la nouvelle station d'épuration des eaux usées eauvitale
- 8** Régénérer la qualité de l'eau de la nappe sud de Dijon
> chantier largement engagé avec la construction de l'usine d'eau potable de Marsannay-la-Côte en 2005 et la construction de l'usine de traitement d'eau potable de Longvic en 2008
- 9** Pérenniser l'approvisionnement en eau du grand Dijon depuis la source de Morcueil
> objectif permanent
- 10** Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent



L'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Chantier n°1 du programme eauvitale

Pour assurer à tous les habitants du Grand Dijon un prix plus juste, le chantier n°1 du programme eauvitale vise à harmoniser le prix et les services de l'eau sur tout le territoire de l'agglomération dijonnaise.

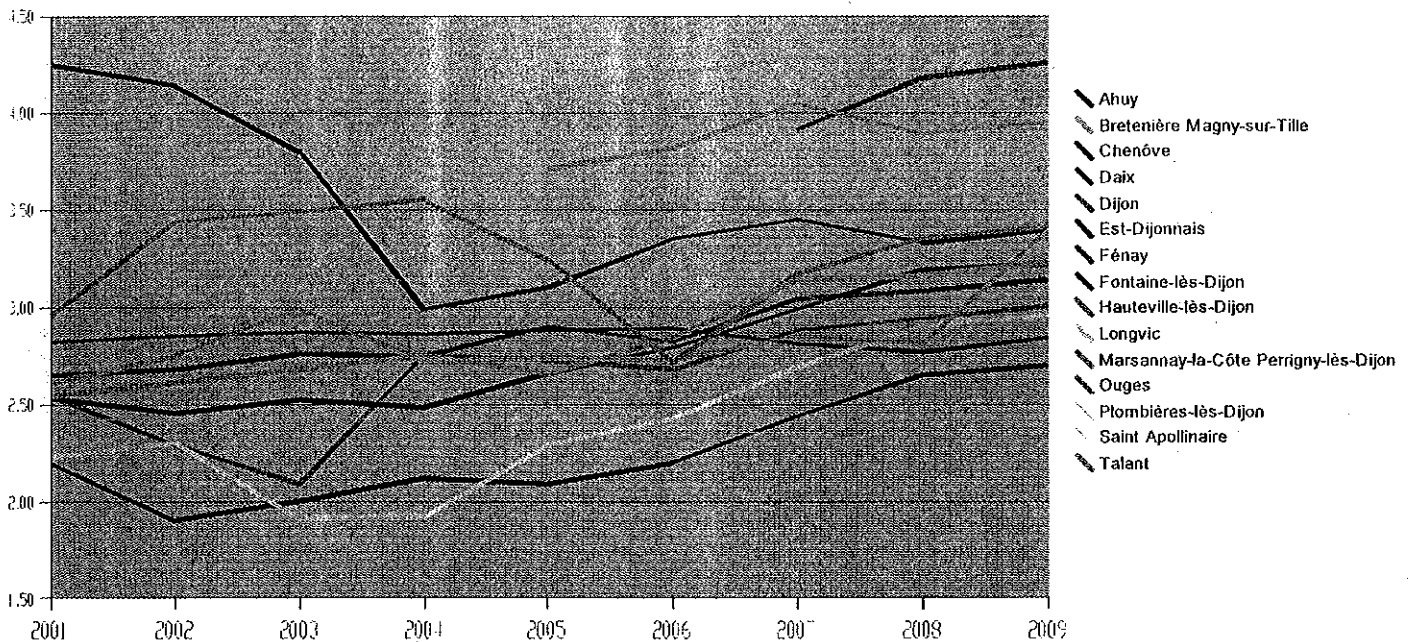
Avant la création de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et du Syndicat Mixte du Dijonnais, chaque commune fixait le prix du service de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2000, c'est le Syndicat Mixte du Dijonnais qui en a la charge et qui a engagé, dès 2002, une politique d'harmonisation des prix et des services rendus aux usagers.

L'harmonisation du prix de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées depuis 2000

Les prix affichés dans ce graphique ont été calculés sans la **RODP** (Redevance d'Occupation du Domaine Public) qui est mise en place par certaines communes, par l'Etat ou par le département. La RODP est un choix communal, national ou départemental, indépendant de la politique d'harmonisation du prix de l'eau mise en place par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Prix de l'eau et de l'assainissement en € TTC sans RODP

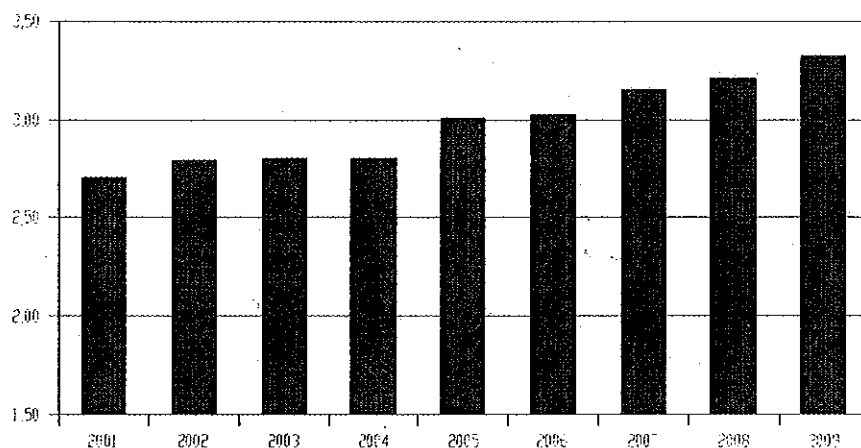


Le prix de l'eau et de l'assainissement des communes de Bretenière, Magny-sur-Tille et Hauteville-lès-Dijon n'apparaît pas dans ce graphique avant l'année 2004. En effet, ces trois communes ne faisaient pas partie du Syndicat Mixte du Dijonnais avant cette date. Il en est de même pour la commune de Féenay qui apparaît à partir de 2006 puisqu'elle a intégré le Syndicat Mixte du Dijonnais le 1^{er} janvier 2007.

Ces prix comportent également les redevances fixées par l'Agence de l'Eau (préservation de la ressource en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux). Les détails de la facture type 120 m³ pour chaque commune sont présentés au sein des indicateurs financiers.

Evolution du prix moyen sur l'agglomération dijonnaise de l'eau et de l'assainissement entre 2001 et 2009

Prix en euros au m³ TTC au 1er janvier.



L'évolution du prix du mètre cube de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées est liée à l'actualisation annuelle des formules de révision des tarifs, prévue au sein de chaque contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

→ **La poursuite de l'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées**

L'objectif ne peut pas encore être celui d'un prix unique de l'eau à l'échelle de l'agglomération, car les disparités techniques entre les différents contrats de délégation sont encore trop grandes.

Par contre, la mise en place d'un même règlement de service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées unique à l'échelle de l'agglomération est un chantier qui reste à engager. Il s'agit là d'un travail difficile à mener visant à faciliter la vie de tous les usagers, quelque soit le délégataire.

Intégration de mesures sociales au sein des contrats de délégation de service public :

En complément de l'action sur l'harmonisation du prix de l'eau, le Syndicat Mixte du Dijonnais a mis en place, dans les contrats de délégation, diverses prestations sociales telles que la garantie « fuites après compteur », la garantie « gel », la solidarité envers les plus démunis et la suppression du dépôt de garantie lors de l'ouverture d'un dossier.

Depuis plusieurs années, plusieurs avenants ou nouveaux contrats ont été passés entre le Syndicat Mixte du Dijonnais et les délégataires de service afin de mettre en place ces prestations sociales.

→ Aujourd'hui, tous les contrats eau et assainissement du Syndicat mixte du Dijonnais ont intégrés ces mesures sociales.

Cluses d'insertion sociale dans les marchés publics

Le Code des marchés publics permet aujourd'hui au maître d'ouvrage d'inclure l'exigence sociale comme condition d'exécution du marché.

L'article 14 du Code des marchés publics intègre la dimension sociale dans un marché public, afin de viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières à l'insertion, et à lutter contre le chômage. L'article 14 consacre directement et expressément les clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public au titre d'une condition d'exécution obligatoire.

Le pouvoir réglementaire renvoie à la responsabilité des auteurs de la commande publique la mise en œuvre concrète des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi. La seule préconisation est d'insérer l'exigence sociale dans les documents administratifs du marché et de veiller à ce que la rédaction ne puisse pas avoir de portée discriminatoire.

Le Syndicat Mixte du Dijonnais a adhéré à cette démarche.

Ci-dessous, les marchés publics ayant une clause d'insertion sociale :

Entretien des espaces verts et des abords des bassins de rétention des eaux pluviales du Syndicat Mixte du Dijonnais, du Grand Dijon et du Syndicat Mixte du Ru de Pouilly

Marché attribué à l'entreprise PROMUT.

Entreprise de réinsertion : 100 % des salariés.

Travaux de mise en conformité des postes de relèvement des eaux usées et des ouvrages d'eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais (génie civil, équipements, pompage)

Marché attribué à l'entreprise Lyonnaise des Eaux.

Insertion : 20 jours pour 1 personne d'insertion sur 143 jours nécessaires à l'exécution de la totalité des travaux.

Réalisation de 3 zones de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement :

> Bassin n°2

Marché attribué à l'entreprise Roger Martin.

Insertion : 20 jours équivalents temps plein.

> Bassin n°3

Marché attribué à l'entreprise Pennequin.

Insertion : 0,10 équivalent temps plein sur la durée du marché.

Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

Chantier n°10 du programme eauvitale

De nombreux outils de communication sur la qualité et le prix de l'eau sont mis à la disposition ou distribués à tous les citoyens de l'agglomération tous les ans :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- Le rapport d'activité du Grand Dijon,
- Le magazine du Grand Dijon,
- Dijon Notre Ville,
- La Charte de l'environnement du Grand Dijon,
- Le site internet du Grand Dijon,
- Lettres spécifiques aux habitants sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de leur commune.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est une **démarche de participation citoyenne** qui a pour objectif de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a pour but d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité du service public, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie directe. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

*(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002
et article L1413-1 du code général des collectivités territoriales).*

En 2008, une CCSPL a eu lieu le 25 juin, avec pour principal objet le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2007.

Evolution des délégations de service public eau et assainissement sur le périmètre du Grand Dijon

Une politique de rassemblement des contrats

L'une des politiques menées dès l'automne 2001 par le Comité syndical du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de rechercher à rassembler - petit à petit - les contrats sur les objectifs suivants :

- > créer une gestion supra communale des contrats, sans pour autant favoriser la création d'un seul contrat afin de faciliter la concurrence,
- > créer des contrats dont le volume est suffisant pour les rendre autonomes, donc faciliter la concurrence et par la même la recherche d'un meilleur prix,
- > faciliter à terme l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle de l'agglomération.

A côté de ces objectifs, il était également nécessaire de créer des périmètres techniques plus pertinents,

- > pour l'eau potable : les bassins hydrographique ou géographique,
- > pour l'assainissement des eaux usées : les bassins de traitement des eaux usées en fonction des stations de traitement où les réseaux déversent.

Evolution des contrats eau potable depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage avec ilôt concessif regroupant les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, contrat fondé sur l'utilisation de la nappe sud comme source d'alimentation, même partielle.

Sur le sud dijonnais, la commune d'Ouges (après sa séparation d'avec le Syndicat Intercommunal de Saulon-la-Chapelle) a été intégrée au traité d'affermage de Longvic.

Sur l'est dijonnais, la distribution de l'eau potable sur la commune de Bresse-sur-Tille (après sa séparation d'avec le Syndicat d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille) a été intégrée à la concession sur l'est dijonnais.

Evolution des contrats assainissement des eaux usées depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon car leurs eaux usées sont traitées par la même station d'épuration, celle de Gevrey-Chambertin (ex SICODI).

Un contrat d'affermage unique a été passé sur les communes de Chenôve, d'Ouges, de Hauteville-lès-Dijon et d'Ahuy qui s'achèvera le 31 décembre 2013.

Renouvellement de plusieurs délégations de services public eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2008

Service de production et de distribution d'eau potable

Rassemblement des contrats d'eau potable du nord dijonnais : un périmètre constitué des communes d'Ahuy, de Daix, de Fontaine-lès-Dijon, d'Hauteville-lès-Dijon et Saint-Apollinaire

- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1^{er} janvier 2008 et intégration de Fontaine-lès-Dijon à compter du 1^{er} janvier 2009,
- Echéance au 31 décembre 2013,
- Mode de gestion : contrat d'affermage confié à la société Lyonnaise des Eaux.

Principales obligations du nouveau contrat : l'amélioration du rendement de réseau avec des objectifs à atteindre, l'amélioration du SIG (Système d'Information Géographique) et la réalisation d'une rechloration à partir du réservoir de Charme d'Aran.

Le périmètre des communes de Longvic et d'Ouges

- Durée : 11 ans,
- Démarrage au 1^{er} janvier 2008,
- Echéance au 31 décembre 2018,
- Mode de gestion : contrat d'affermage confié à la société Lyonnaise des Eaux.

Principales obligations du nouveau contrat : l'amélioration du rendement de réseau avec des objectifs à atteindre, la construction d'une station de traitement d'eau potable à Longvic afin d'améliorer la qualité de l'eau traitée sur les communes de Longvic et Ouges.



Service d'assainissement des eaux usées

Rassemblement de contrats d'assainissement : le périmètre des communes de Daix et de Fontaine-lès-Dijon

- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1^{er} janvier 2008 et intégration de Fontaine-lès-Dijon à compter du 1^{er} janvier 2009,
- Echéance au 31 décembre 2013,
- Mode de gestion : contrat d'affermage confié à la société Lyonnaise des Eaux.

Le périmètre de Longvic :

- Durée : 6 ans,
- Démarrage au 1^{er} janvier 2008,
- Echéance au 31 décembre 2013,
- Mode de gestion : contrat d'affermage confié à la société Lyonnaise des eaux.

Intégration de la commune de Plombières-lès-Dijon au périmètre des concessions eau et assainissement de la Ville de Dijon pour une mise en oeuvre au 1er janvier 2009

La commune de Plombières-lès-Dijon est membre de la Communauté d'agglomération dijonnaise depuis son origine, et les services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées de Plombières-lès-Dijon sont gérés en régie par le Syndicat Mixte du Dijonnais, au travers de deux contrats de prestations de services. Plombières-lès-Dijon est également reliée à la station d'épuration des eaux usées depuis 2001.

A l'échéance de ces deux prestations de service le 31 décembre 2008, deux avenants ont été signés en fin d'année 2008 pour intégrer la commune de Plombières-lès-Dijon aux périmètres des concessions eau et assainissement de la Ville de Dijon, afin de garantir à tous ses usagers un seul mode de gestion.

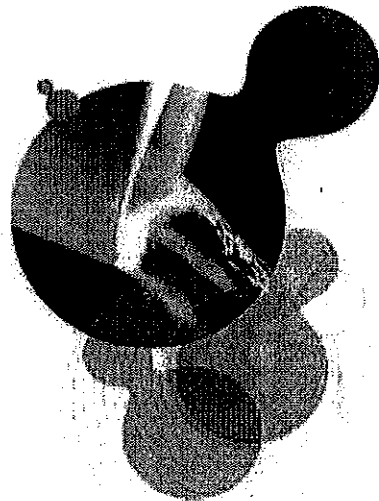
Ce nouveau mode de gestion de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Plombières-lès-Dijon à partir du 1er janvier 2009 doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- > Rendement de réseau très faible,
- > Renouvellement de réseau indispensable face aux casses répétées de certains tronçons,
- > Renouvellement des branchements en plomb à terminer,
- > Sécurisation d'alimentation en eau potable à réaliser (une seule ressource disponible pour alimenter la commune),
- > Modernisation des équipements électromécaniques,
- > Lutte contre la saturation des collecteurs à cause des eaux claires parasites,
- > Un tarif de l'eau et de l'assainissement non standardisé avec le reste de l'agglomération (absence de part fixe).

l'eau potable

**Présentation
du service public
de production et de distribution
de l'eau potable**

Indicateurs techniques



Les services délégués

La délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

Le service public de l'eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la production, le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. L'ensemble de ce service est délégué à des prestataires de service en vertu de contrats d'affermage ou de concession.

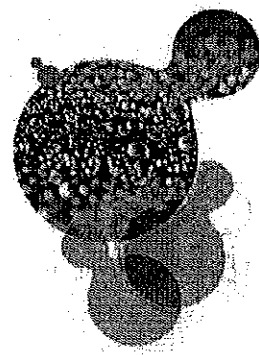
Plombières-lès-Dijon est gérée en régie par le Syndicat Mixte du Dijonnais, sur la base d'un marché de prestations de service, pour sa dernière année, jusqu'au 31 décembre 2008. A partir du 1er janvier 2009, la commune de Plombières-lès-Dijon a intégré le périmètre de la concession de Dijon pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable.

	Mode de gestion	Délegataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Bretenièrre	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chevigny-Saint-Sauveur	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Couternon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Crimolois	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Féna y	affermage	Véolia	31 décembre 2020
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Neuilly-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Pemigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Plombières-lès-Dijon	Régie	Lyonnaise des eaux (prestation de service)	31 décembre 2008
Quétigny	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Sennecey-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Saint Apollinaire	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021

Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais : production et distribution de l'eau potable



La commune de Varois et Chaignot ne fait pas partie du périmètre eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais (adhérente au Syndicat d'alimentation en eau potable Varois-Orgeux).



Les chiffres du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

- 45 621 abonnés
- 14 507 530 m³ facturés
- 1 137 kms de canalisations
- 22 000 604 m³ produits
- 1 373 branchements plomb remplacés en 2008
- 7 000 branchements plomb supprimés depuis 2003 soit 37% des 19 000 recensés
- 1 680 compteurs renouvelés en 2008
- 4 sources d'eau d'origine karstique
- 5 champs captants
- 1 nappe
- 23 réservoirs d'eau
- + de 500 analyses de la qualité de l'eau effectuées par la DDASS

Mise en place de nouveaux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.

Les faits marquants et travaux engagés en 2008

• Amélioration du raccordement de la BA 102 au réseau d'eau potable de l'agglomération dijonnaise

Déjà en 2007, différents travaux ont permis la poursuite du maillage du réseau d'eau potable dans le sud dijonnais avec l'interconnexion des réseaux d'eau potable de Marsannay-la-Côte et Longvic, et le raccordement du château d'eau de Longvic à la nouvelle usine de Marsannay-la-Côte.

Ce maillage s'est achevé au cours de l'année 2008 avec les travaux de raccordement de la Base Aérienne 102 sur le réseau communautaire.

• Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable

> **Marsannay-la-Côte** : 400 ml rue Neuve, rue des Vignes et Impasse Louis Gaitet.

> **Saint Apollinaire** : 400 ml rue des Clairs Logis.

> **Ahuy** : 430 ml rue des Tilleuls et route de Dijon.

> **Chenôve** : déviation du réseau sur 40 ml rue des Roses.

> **Quétigny** : 200 ml rue Saint Martin.

> **Chevigny-Saint-Sauveur** : 160 ml rue du 19 mars 1962.

• Construction d'une station de traitement d'eau potable à Longvic

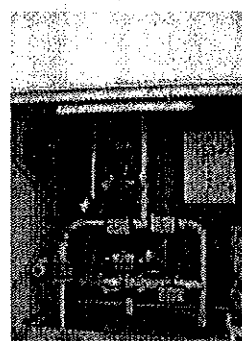
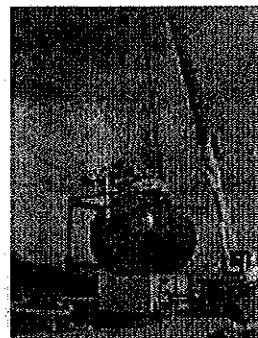
La nappe Sud de Dijon est l'une des ressources les plus abondantes pour la production en eau potable du sud de l'agglomération dijonnaise et des collectivités situées en aval. Cette ressource est estimée entre 15 et 20 millions de m³, mais elle est classée en zone de vulnérabilité et soumise à de fortes pressions anthropiques ainsi qu'à des pollutions récurrentes limitant très fortement son exploitation.

Afin de sécuriser son exploitation et de renforcer sa protection, le Syndicat Mixte du Dijonnais a souhaité réaliser une unité de traitement sur le puits de Longvic.

Aussi, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public de production d'eau potable sur les communes de Longvic et Ouges, renouvelé le 1er janvier 2008, Lyonnaise des Eaux a-t-elle construit une station de traitement d'eau potable afin de traiter l'eau issue de la ressource de la nappe Sud dans un besoin d'alimentation en eau potable et afin de compléter la capacité de production globale du Grand Dijon.

Ainsi, la construction d'une telle station de traitement participe à la régénération de la nappe sud, tout comme la station de traitement de Marsannay-la-Côte, mise en service en 2005, et la station de traitement de Chenôve, mise en service en 2004, et permet d'achever ainsi la création d'un barrage hydraulique sur cette nappe qui doit permettre de stopper la migration des pollutions vers l'aval en cas d'alerte.

Ces travaux se sont déroulés au cours de l'année 2008 et l'usine a été mise en service en février 2009.



Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise

L'alimentation en eau des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais est constituée d'eaux superficielles d'origine karstique (Vallée du Suzon et de l'Ouche), de nappe d'accompagnement de cours d'eau (Ouche, Saône, Norges) et de nappe (nappe Sud).

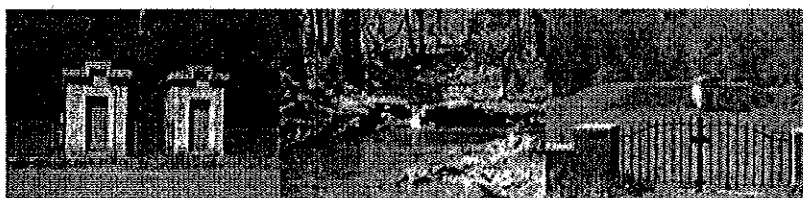
Les sources

Les 3 sources de la Vallée du Suzon

Nappe du karst jurassique alimentant le Suzon :

- Source du Chat
- Source du Rosoir
- Source de Sainte Foy

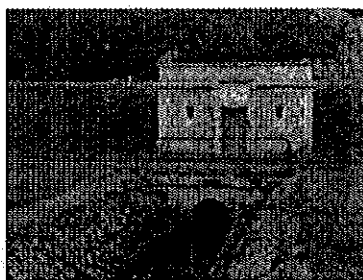
> Le potentiel actuel de cette ressource est de 30 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 3 000 m³/jour pendant la période d'étiage.



La Source de Morcueil

Débordement de la nappe karstique dans la vallée de l'Ouche.

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 19 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 8 000 m³/jour pendant la période d'étiage.

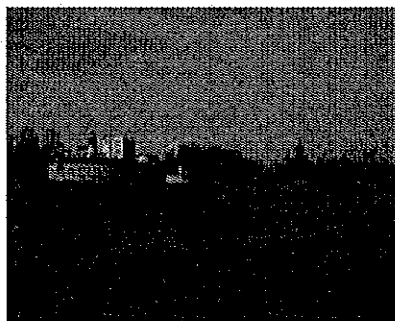


Les nappes

Le Champ captant des Gorgets

Nappe alluviale de l'Ouche en zone périurbaine de Dijon.

> Actuellement, le potentiel exploité est de 10 000 à 12 000 m³/jour quelque soit la saison.



Le captage de Plombières-lès-Dijon

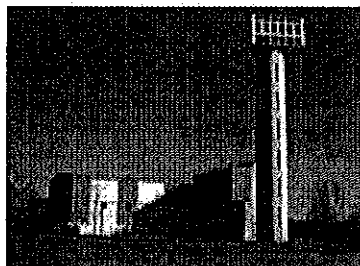
1 puits exploité d'une capacité de 1 000 m³/jour.



Les deux champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans

Nappe alluviale de la Saône.

105 puits exploités au total, soit 50 000 m³/jour environ.



Le champ captant de Couternon

Nappe phréatique de la Norges. Production d'environ 2 500 m³/jour.



La nappe sud

- > 1 puits à Chenôve (les Valendons - environ 840 m³ / jour) ;
- > 4 puits à Marsannay-la-Côte (La Pièce Léger - environ 3 000 m³ / jour) ;
- > 1 puits à Longvic (Les Herbiottes – environ 500 m³ / jour sans la nouvelle usine mise en service en 2009).

Pour la commune de Féney, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon la Chapelle prélève environ 300 m³/jour sur ses puits situés sur la commune de Perrigny-lès-Dijon.

Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise

Les Déclarations d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable

→ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices déterminés par la DDASS selon les indicateurs de performances définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

→ Définition des règles de calcul

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> Indicateurs de performance

- > Puits de Chenôve : 80 %
- > Ressources de Dijon (le champ captant de Poncey-lès-Athée, le champ captant des Gorgets, les 3 sources de la vallée du Suzon et la source de Morcueil) : 60 %
- > Puits de Longvic : 60 %
- > Puits Pré aux Boeufs de Plombières-lès-Dijon : 60 %
- > Puits de Couternon : 60 %
- > Puits Rente Logerot de Marsannay-la-Côte : 60 %

> Avancement des procédures des démarches des DUP en 2008

Avant 2006, seulement trois procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération dijonnaise étaient terminées : la DUP des puits de Marsannay-la-Côte datant de 1978, la DUP concernant la tranchée drainante de Couternon datant de 1991, et la DUP concernant le puits de Plombières-lès-Dijon.

Les DUP de Dijon – avancement des travaux de mise en conformité

Les dossiers de procédure de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés en Préfecture le 17 février 2006, et ont été soumis au Comité Départemental d'Hygiène du 13 juin 2006 qui a émis un avis favorable. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 22 mars 2007 a émis un avis favorable aux dossiers de DUP.

Les arrêtés pour les 4 Déclarations d'Utilité Publique ont été signés le 8 juin 2007 par le Préfet.

La publicité des arrêtés

Les actes administratifs de constitution des servitudes pour les 6 ressources ont été déposés et publiés aux hypothèques lors du 4^{ème} trimestre 2008. Pour clore cette phase de publicité, seul demeure l'envoi de notification finale aux maires des communes sur lesquelles les propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection rapprochée n'ont pas pu être identifiés. Cet élément sera réalisé au 1^{er} trimestre 2009.

Les champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans

> L'étude de la station d'alerte sur la Saône a bien avancé. Le projet de station doit être élaboré au 1^{er} semestre 2009, pour un début de construction fin 2009.

> Début des réflexions sur la mise en place d'une procédure de gestion de pollution de la nappe en provenance des coteaux. En 2009, des campagnes de traçages devront avoir lieu pour définir les temps de transfert de polluants.

> Réalisation en 2008 de travaux pour le stockage de fumier d'un agriculteur concerné par l'interdiction de stocker dans le périmètre de protection rapprochée. En 2009, ces mêmes travaux seront entrepris pour un second agriculteur lui aussi concerné par cette interdiction.

> Réalisation de l'étude préalable concernant le changement des cuves à fioul du site de l'usine de Poncey.

> Finalisation du recensement des ouvrages de prélèvement privés et agricoles dans la nappe afin de contrôler leur absence de risque de pollution et de procéder à leur mise en conformité le cas échéant. Les travaux, se déroulant chez des particuliers, devront être réalisés après autorisation de ceux-ci. Une démarche spécifique sera donc à organiser en 2009.

> Préparation des plantations visant à réaliser une haie anti-intrusive : préparation de l'abattage de 73 peupliers situés à moins de 3 mètres de la nouvelle clôture, c'est-à-dire sur la future emprise des haies anti-intrusives. Les plantations sont prévues en 2009.

> Etude des rejets en Saône des activités du périmètre de protection rapprochée et étude pour la suppression des rejets de la station de traitement des eaux de lavage des filtres de l'usine production d'eau potable. Les résultats de cette seconde étude montrent d'importants travaux à réaliser. Un projet précis devra être établi en 2009.

> Réalisation de l'étude pour l'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant de Poncey-lès-Athée, et plus précisément pour l'installation d'un débitmètre comptabilisant les prélèvements en Saône lors d'alimentation secours. Tous les autres points de prélèvement sont déjà équipés d'un comptage. Ces travaux sont envisagés en 2009.

> La mise en place de panneaux de signalétique à destination des bateliers de la Saône, leur indiquant leur présence sur un périmètre de protection de captage a été retardée. Elle sera réalisée en 2009.

> Mise en place de la sécurisation de l'accès à tous les puits : changement de capots d'ouverture, de douilles de sécurité, installation de barres anti-effraction ...

Source de Morcueil

Les travaux d'étanchéification du toit de la décharge d'Ancey ont été réalisés.

Sources de la vallée du Suzon

> Une demande d'autorisation de travaux au titre de la loi sur la protection des paysages a été déposée, et obtenue tout début 2009. Les travaux prévus pourront donc se dérouler en 2009 :

- complément de clôture de la source de Sainte Foy, du Chat et du Rosoir,
- étanchéification des fossés routiers au droit des sources de Sainte Foy et du Chat pour limiter les risques de transferts d'eau souillée du fossé vers la source,
- mise en place d'une vanne et automatisation des informations concernant le débit du Suzon.

> L'établissement d'un plan de concertation en lien avec Natura 2000 concernant la source du Chat n'a pas pu être mis en œuvre en 2008. L'action est reportée en 2009.

> La réalisation de l'étude pour l'installation de débitmètres sur chaque source a montré que le comptage ne peut pas être réalisé simplement d'un point de vue technique. Le projet sera finalisé en 2009 et les appareils de mesure seront installés en 2009.

Champ captant des Gorgets

> La clôture du périmètre de protection immédiate a été achevée en 2008.

> Mise en place de la sécurisation de l'accès à tous les puits : changements de capots d'ouverture, de douilles de sécurité, installation de barres anti-effraction ...

> Réalisation de l'étude pour l'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant des Gorgets. Les travaux d'installation d'un débitmètre unique comptabilisant les prélèvements totaux en sortie du champ captant seront réalisés en 2009.

> L'étude concernant la station d'alerte, initialement prévue en 2008, a été reportée en 2009.

L'ensemble de ces travaux sera accompagné en 2009 par la mise en place d'un observatoire de la ressource qui répondra à 3 objectifs :

- réaliser un bilan qualitatif des ressources et expliquer l'évolution de la qualité,
- réaliser un bilan quantitatif des ressources permettant d'anticiper les périodes de sécheresse et les crues, et permettant d'alerter d'éventuels risques,
- de mieux gérer l'ensemble des ressources les unes par rapport aux autres, de mettre en place une concertation durable entre des acteurs concernés par une même ressource pour une meilleure préservation de cette ressource.

La mise en place de cet observatoire initialement prévu en 2008, a été reportée en 2009.

La DUP du puits de Chenôve

La procédure concernant le puits de **Chenôve**, implanté sur la nappe sud, a été lancée par la ville de Chenôve et l'ex-SMAESAD. Un avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé a été émis en 1997. Le Syndicat Mixte du Dijonnais a relancé une nouvelle procédure en 2005, et l'avis de l'hydrogéologue agréé a été émis en partie au mois de mai 2006. Des données techniques hydrogéologiques doivent encore être complétées.

La DUP des puits de Marsannay-la-Côte

La procédure concernant les puits de **Marsannay-la-Côte**, implantés sur la nappe sud, avait été lancée par l'ex-SICODI. Elle arrivait à son terme lorsque le Syndicat Mixte du Dijonnais l'a reprise. L'inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques est terminée pour le premier puits.

Suite à la construction de la station de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte fin 2005, il y a lieu de réaliser l'extension du périmètre de protection immédiat. Le dossier technique a été élaboré en 2008 et il sera déposé à la DDASS au cours de l'année 2009.

La DUP du puits de Longvic

La procédure concernant le puits de **Longvic**, implanté sur la nappe sud, a été initialement lancée par la commune de Longvic. Elle s'est arrêtée suite au rapport d'enquête publique défavorable car le périmètre trop étendu englobait le sud de la zone d'activité Acti-Sud de la commune de Marsannay-la-Côte.

Le puits superficiel de Longvic, qui a été fortement touché par une pollution au MTBE en 1993, est aujourd'hui trop vulnérable et doit être considéré comme non exploitable pour l'alimentation en eau potable. La procédure de DUP devra déterminer si un projet d'utilisation de ce puits, en tant que barrage hydraulique en cas de pollution, est possible.

La procédure d'instauration des périmètres de protection a été relancée début 2007, uniquement pour la protection du forage en nappe profonde, incluant le projet de construction d'une station de traitement du puits de Longvic. La rédaction du rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé a été réalisée en 2008, puis transmis en 2009 aux services de l'Etat pour consultation.

La qualité de la ressource en eau

→ Les caractéristiques générales des ressources de l'agglomération avant traitement pour la consommation humaine

> Dijon et l'Ouest de l'Agglomération

Pour l'essentiel les eaux sont de bonne qualité et conformes aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (suivant le décret n°89.3 du 3 janvier 1989), à l'exception de défauts relevés ponctuellement sur certains paramètres.

Les défauts de qualité pour l'eau brute sont les suivants :

- pour les sources : turbidité (pendant les périodes pluvieuses), bactériologie (liée à la turbidité), nitrates,
- pour les nappes phréatiques : présence de solvants de manière épisodique, et pour la nappe de Poncey-lès-Athée, présence de fer et de manganèse en permanence (traités par l'usine de Poncey-lès-Athée), et de pesticides épisodiquement.

> Deux points sont cependant à surveiller : la présence ponctuelle de pesticides (métazachlore) sur les sources du Suzon, et la turbidité sur le réservoir de Marmuzots qui dépasse plusieurs fois dans l'année la référence, voire la limite.

> L'Est dijonnais

L'eau est de très bonne qualité, malgré quelques pollutions épisodiques, en nitrates et en manganèse. Toutefois, les quantités de polluants détectés demeurent toujours largement inférieures aux limites normatives.

> Le Sud dijonnais

L'eau issue de cette nappe phréatique est polluée aux pesticides et nitrates de façon constante. C'est pourquoi, les usines de traitement de l'eau potable de Chenôve, de Marsannay-la-Côte et Longvic ont été réalisées afin de traiter cette eau.

→ Les analyses de la qualité de la ressource en eau

En tant que représentant des services de l'Etat, le préfet est responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable, à l'échelle du département. Ces contrôles sont confiés aux Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Les Délégués du service public de l'eau potable réalisent parallèlement des contrôles permanents de la qualité de l'eau.

→ L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé en France.

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi des éléments suivants :

- la qualité organoleptique (turbidité, couleur ...),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (température, oxygène dissous ...),
- les substances indésirables (nitrates, fer, cuivre ...),
- les substances toxiques (arsenic, chrome ...),
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les limites et références de qualité des eaux sont fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

Après chaque analyse hors référence, un diagnostic est mené avec éventuellement des analyses de contrôle pour confirmer l'écart constaté.

→ Indicateurs de performance

> Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Taux de conformité

Réseaux	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
Réseau d'Ahuy		
Réseau de Chenôve		
Réseau de Daix		
Réseau de Dijon		
Réseau de Fontaine-lès-Dijon		
Réseau d'Hauteville-lès-Dijon		
Réseau de Longvic-Ouges		
Réseau de Plombières-lès-Dijon		
Réseau de Saint-Apollinaire		
Réseau de Talant		
Réseau de l'Est-Dijonnais		
Réseau du Sud Dijonnais		
Réseau de Magny – Bretenière		
Réseau de Bresse-sur-Tille		

→ Détails 2008 des paramètres de la qualité de l'eau

Les paramètres biologiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : la turbidité dépasse assez fréquemment la référence de 0,5 NFU au niveau du réservoir des Marmuzots. Un dépassement de la limite de qualité (1 NFU) , pour la turbidité sur ce réservoir a eu lieu le 8 décembre 2008. Ce dépassement de limite a été accompagné de dépassements de la référence sur ce même réservoir (0,5 NFU) les 4 août, 1er septembre et 6 octobre, et le 8 décembre sur le réservoir de Valmy Bas.

La turbidité est donc un élément à surveiller sur ces réservoirs, puisqu'on le retrouve tous les ans. Deux dépassements forts de la référence de qualité concernant la turbidité en distribution ont eu lieu le 10 mars (8,6 NFU au lieu de 2 NFU) à la MJC de Montchapet, et le 17 mars (4,14 NFU) dans un hôtel rue Albert Rémy.

Deux dépassements de l'équilibre calco-carbonique ont été constatés : un sur un prélèvement réalisé le 24 juin en sortie de la station de traitement de Poncey, l'autre réalisé le 6 octobre au réservoir de Marmuzots. Cette eau a été alors considérée comme légèrement agressive.

Commune de Talant : cette eau a montré un dépassement concernant la référence de qualité pour la turbidité sur un prélèvement réalisé le 18 mars 2008 sur le réseau dit du Vieux Village mairie. D'après l'exploitant, ce dépassement était dû à des manoeuvres de pompiers sur les poteaux incendie.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Est dijonnais

Un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre turbidité a été noté le 19 mai 2008 sur un prélèvement réalisé à la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur. A noter que les 3 autres prélèvements réalisés le même jour sur ce même réseau n'ont pas montré la présence de turbidité. Ce dépassement peut s'assimiler à un accident localisé.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.

> Sud dijonnais

Aucun problème : l'eau distribuée, grâce aux usines de traitement d'eau potable, est de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.

Les paramètres physico-chimiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau principal a montré un dépassement de la limite de qualité concernant les pesticides, pour le paramètre métazachlore, sur un prélèvement réalisé le 7 janvier 2008 au réservoir de Marmuzots. Des investigations, menées par l'exploitant, ont permis de montrer que ce dépassement était dû à une pollution des sources du Suzon. Le 5 février 2008, le taux de métézachlore était repassé juste en-dessous de la limite de qualité de 0,10 µg/L. Cet épisode a donc duré environ un mois.

Deux dépassements de la limite de qualité concernant le plomb, un le 14 mai, rue Général Fauconnet, un le 28 mai rue de Talant. Ces deux bâtiments étaient alimentés par des branchements plomb, le premier a été changé le 9 juillet et le second le 9 septembre 2008.

Commune de Talant : cette eau a montré un dépassement concernant la référence de qualité avec la présence de cuivre sur un prélèvement du 19 juin réalisé sur le réseau dit du Belvédère à l'espace Culturel. Ce résultat n'est représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait, ce métal provenant le plus souvent du réseau intérieur.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Est dijonnais

Seul un dépassement de la référence de qualité concernant le paramètre cuivre a été noté sur un prélèvement du 17 septembre 2008 réalisé dans les locaux d'un établissement. Ce dépassement était accompagné de la présence de traces de nickel et de plomb. Ce type de résultat est souvent provoqué par le branchement particulier, et/ou le réseau intérieur, et/ou le robinet. Ce résultat n'est de toute façon représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.

> Sud dijonnais

Commune de Marsannay-la-Côte : Un dépassement a été noté le 28 mai 2008, rue du Château concernant le paramètre plomb. Ce résultat n'est représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait. Les investigations menées par l'exploitant ont montré que le branchement concerné était en plomb et a été supprimé le 26 juin 2008.

Aucun problème concernant les autres paramètres : grâce aux usines de traitement d'eau potable, l'eau est de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.

Les paramètres bactériologiques

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux ...) indicatrices d'une contamination.

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau a montré un dépassement de la référence de qualité pour les bactéries et spores de sulfitoréducteurs sur un prélèvement réalisé le 19 mai 2008 au réservoir de Marmuzots avec cependant une chloration correcte. Un nouveau prélèvement, réalisé le 29 mai par l'exploitant a montré l'absence à cette date de ces germes.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Est dijonnais

Aucun problème : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.

> Sud Dijonnais

Aucun problème : grâce aux usines de traitement d'eau potable, l'eau est de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2008.



→ Qualité de l'eau – Suppression des branchements en plomb

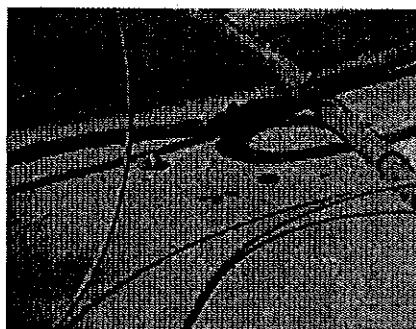
Chantier n° 3 du programme eauvitale

Afin de respecter la réglementation en vigueur et anticiper les normes à venir, un programme d'intervention de 10 ans est en cours d'exécution pour supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés en 2003. En effet, la directive européenne sur les normes de qualité des eaux exige qu'à compter du 25 décembre 2013, l'eau ne devra pas contenir plus de 10 µg/litre. Afin de réduire la durée des chantiers, les coûts mais aussi la gêne des riverains, la réalisation de ces travaux utilise des techniques spécifiques et innovantes.

→ A la fin de l'année 2008, presque 7 000 branchements plomb auront été supprimés sur l'agglomération dijonnaise, soit 37 % des 19 000 branchements plomb existants fin 2003.

→ Le coût moyen de suppression d'un branchement plomb s'élève à 1 500 € H.T.

	Suppression branchements plomb 2006	Suppression branchements plomb 2007	Suppression branchements plomb 2008	Recensement branchements plomb au 31/12/08 restant à supprimer
Ahuy	22	0	15	42
Bretonnière	0	0	0	0
Chenôve	71	164	52	408
Daix	0	7	4	9
Dijon	1 261	947	1065	10 473
Est Dijonnais	0	0	0	0
Fénay	Non connu	8	0	0
Fontaine-lès-Dijon	75	93	75	239
Hauteville-lès-Dijon	1	0	3	14
Longvic	6	1	0	11
Magny-sur-Tille	0	0	0	0
Marsannay-la-Côte	37	3	75	162
Ouges	0	0	0	0
Perrigny-lès-Dijon	1	0	2	50
Plombières-lès-Dijon	9	30	10	310
Saint Apollinaire	0	0	0	1
Talant	68	198	72	321
Total	1 551	1 451	1 373	12 040



Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Les traitements existants sont des désinfections par chloration en sept points du réseau :

- Station de Combe-Valton
- Station de Chèvre-Morte
- Réservoir de Charme d'Aran
- Sources de la Vallée du Suzon
- Usine de Poncey-les-Athée
- Réservoir de Valmy
- Réservoir de Mirande

Une nouvelle chloration a été installée au réservoir de Charme d'Aran qui alimente les communes de Daix et Hauteville afin de garantir une concentration de chlore permanente et stable.

L'usine de Poncey-lès-Athée effectue un traitement biologique de déferrisation et démanganisation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône grâce à des filtres à sable, cascades d'aération et filtres à charbon actif.



> Est dijonnais

Les traitements sont des désinfections par chloration.

> Sud dijonnais

Les traitements sont constitués de désinfection par chloration.

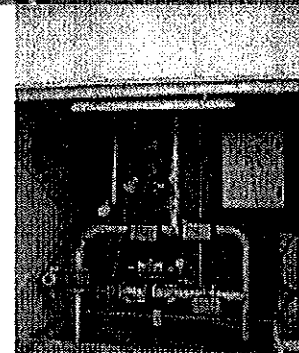
La commune de Féney bénéficie depuis l'été 2007, d'une alimentation en eau à partir d'une nouvelle usine de traitement gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle.

La station de Chenôve : l'eau est traitée par 1 filtre à charbon actif.

L'usine de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte : cette usine permet de produire de l'eau potable à partir des forages des nappes inférieure et supérieure selon une combinaison choisie en fonction de la qualité des nappes. L'eau est traitée par 3 filtres à charbon actif.



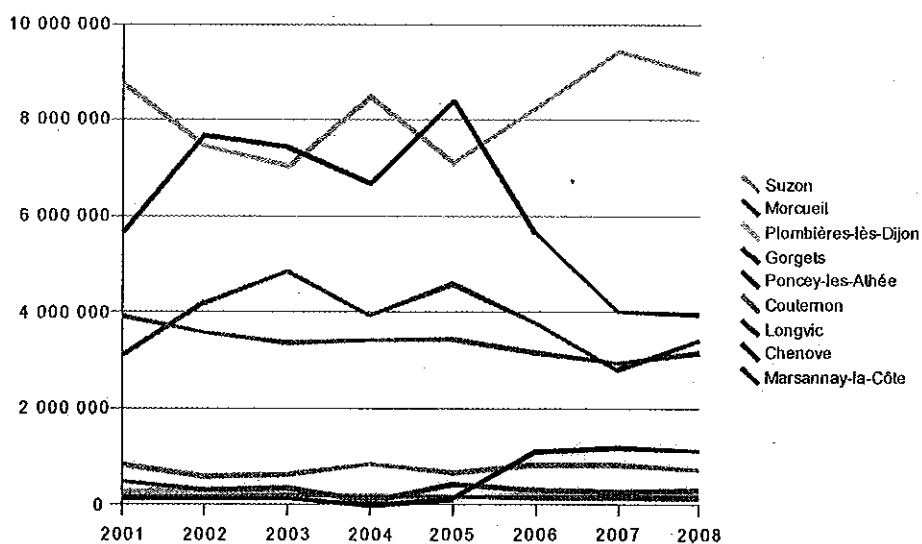
La nouvelle usine de traitement de Longvic construite en 2008 permet de traiter l'eau issue du puits de Longvic, grâce à un traitement par un filtre à charbon actif.



Production des ressources en eau en 2008

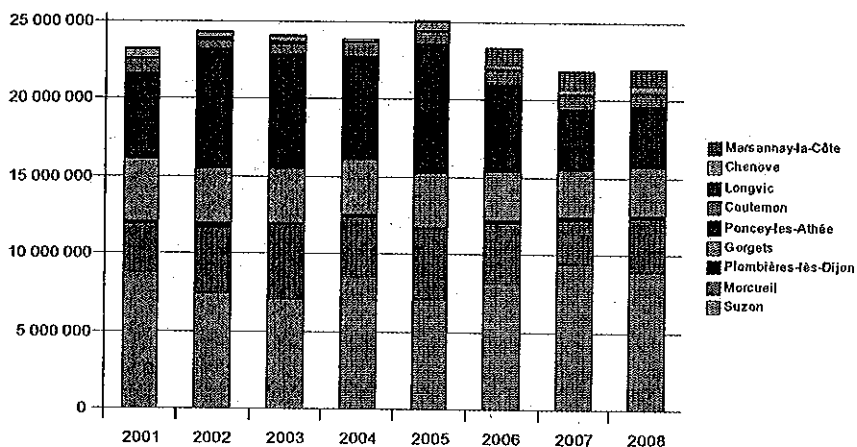
Origine	Production Eau 2006	Production Eau 2007	Production Eau 2008
Suzon	8 235 046 m ³	9 425 888 m ³	8 956 185 m ³
Morceuil	3 762 271 m ³	2 795 440 m ³	3 413 267 m ³
Plombières-lès-Dijon	251 077 m ³	236 218 m ³	220 810 m ³
Gorget	3 152 866 m ³	2 946 964 m ³	3 152 773 m ³
Poncey-lès-Athée	5 613 027 m ³	4 006 167 m ³	3 955 353 m ³
Couternon	828 531 m ³	819 470 m ³	719 521 m ³
Longvic	156 106 m ³	160 087 m ³	154 174 m ³
Chenôve	302 988 m ³	280 314 m ³	304 826 m ³
Marsannay-la-Côte	1 100 919 m ³	1 177 611 m ³	1 123 695 m ³
Production totale	23 402 831 m³	21 848 159 m³	22 000 604 m³

→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2008



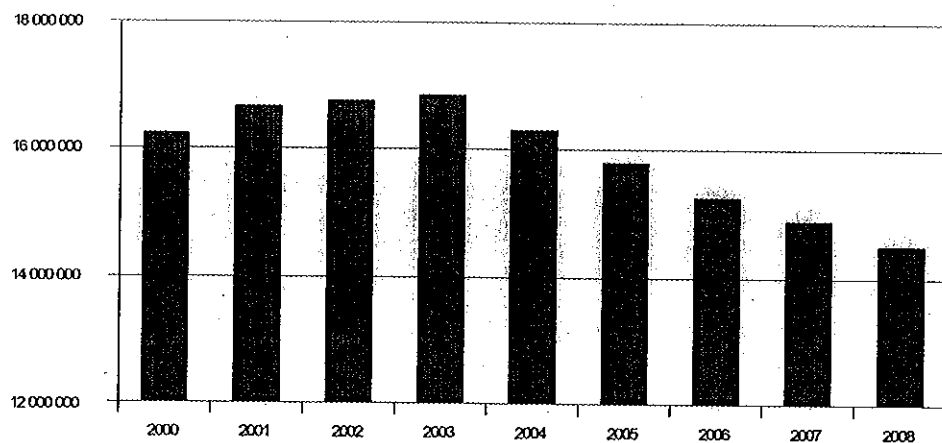
L'été 2008 a été pluvieux et a permis aux sources de Morceuil et du Suzon, dépendantes de la pluviométrie, d'être exploitées et de limiter la sollicitation de la ressource de Poncey-lès-Athée.

→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2008



→ En parallèle - évolution de la consommation d'eau potable des abonnés de l'agglomération dijonnaise de 2000 à 2008

Comme on peut l'observer sur ce graphique, la consommation d'eau potable de l'agglomération dijonnaise baisse d'environ 3% par an depuis l'année 2004. L'année 2008 confirme encore cette tendance à la baisse.



Les Ventes d'Eau en Gros du Syndicat Mixte du Dijonnais aux communes et Syndicats d'eau extérieurs :

Actuellement, le Syndicat Mixte du Dijonnais assure l'alimentation en eau potable des 250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise, mais également 85 % de la population du périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), soit plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or.

→ Les collectivités bénéficiant de l'alimentation en eau du Syndicat Mixte du Dijonnais

- Le Syndicat des Eaux de Fauverney (Izier, Cessey-sur-Tille, Fauverney, Rouvres-en-Plaine),
- La commune de Longchamp,
- Le Syndicat des Eaux d'Aiserey (Thorey-en-Plaine, Longecourt, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Izeure, Bessey-les-Citeaux),
- Le Syndicat de Saône Mondragon (Magny-Montharlot, Poncey-lès-Athée, Athée, Villers-lès-Pots),
- Le haut service de l'ex-SICODI (3 communes : Brochon, Couchey, Fixin),
- La commune de Messigny-et-Vantoux,
- Le Syndicat des Eaux de Ruffey-lès-Echirey (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey),
- La Communauté de Communes de la vallée de l'Ouche (secours),
- La commune de Genlis et le Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille – SIPIT (Beire-le-Fort, Champdôtre, Collonges-lès-Premières, Les Maillys, Longeault, Pluvault, Pluvet, Pont, Premières, Soirans-Fouffrans, Tart l'Abbaye, Tillenay, Treclun),

→ Alimentation en eau de deux Syndicats en 2008

- Le 17 novembre 2006, une convention de Vente d'Eau en Gros était signée avec le Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien (Epagny, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Marsannay-le-Bois, Flacey, Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Brognon, Arceau). L'achèvement des travaux de raccordement entre les réseaux de ce Syndicat et ceux du Syndicat Mixte du Dijonnais, ainsi que la construction d'un réservoir de stockage ont été réalisés en 2008. L'alimentation en eau du Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien est donc effective depuis le printemps 2008.
- Le 15 novembre 2005, une convention de Vente d'Eau en Gros était signée avec le Syndicat des Eaux de Drée (Drée, Verrey-sous-Drée, Aubigny-lès-Sombornon, Sombornon, Mesmont, Vielmoulin, Saint-Anthot). Les travaux de raccordement, entre le Syndicat et la source de Morcueil, ainsi que la construction d'une unité d'ultrafiltration pour le traitement de l'eau ont été achevés en 2008. La mise en route de cette nouvelle usine a été réalisée au mois d'octobre 2008.

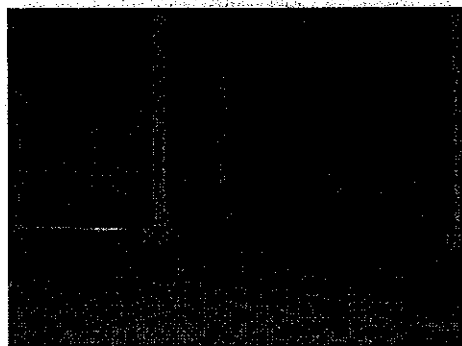


Unité de traitement de l'eau
du Syndicat des Eaux de Drée

Réservoirs d'eau potable sur tout le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

→ 23 réservoirs d'eau potable

Réservoir	Commune	Capacité
Jossets	Ahuy	600 m ³
Bache de reprise station	Ahuy	75 m ³
Réservoir du Village	Daix	313 m ³
Coteaux du Saint-Laurent	Daix	100 m ³
Motte Giron	Dijon	6 100 m ³
Marc d'Or	Dijon	10 000 m ³
Charme d'Aran	Dijon	4 180 m ³
Marmuzots	Dijon	24 500 m ³
Victor Hugo	Dijon	4 000 m ³
Valmy	Dijon	50 000 m ³
Valmy Haut	Dijon	10 000 m ³
Chatenay	Dijon	5 000 m ³
Champs d'Alloux	Fontaine-lès-Dijon	2 000 m ³
En Chaumont	Talant	8 000 m ³
Des Glacis	Talant	2 200 m ³
Bache Valton	Talant	500 m ³
Mirande	Est-Dijonnais	5 000 m ³
Réservoir de Couternon	Est-Dijonnais	200 m ³
Clos du Chapitre	Chenôve	4 000 m ³
Centre Aéré	Chenôve	800 m ³
Réservoir de Longvic	Longvic	1 400 m ³
Réservoir de Magny	Magny-sur-Tille	320 m ³
La Montagne	Marsannay-la-Côte	3 000 m ³
Total		142 288 m³



Réservoir en Chaumont

Indicateurs techniques 2008

	nombre abonnés	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2007	Indice linéaire de perte en eau (m ³ /jour/km)	Indice linéaire de perte des volumes non comptés (m ³ /jour/km)
Ahuÿ	498	10,148	88,9%		2,70	2,82
Bretenièrre	270	8,035	65,11%		6,49	6,60
Chenôve	2 547	58,299	64,1%		22,76	22,90
Marsannay-la-Côte	2 144	39,116	76,3%		17,98	18,01
Perigny-lès-Dijon	606	11,623				
Daix	499	20,319	85,2%		3,82	3,07
Dijon	21 315	536,032	79,3%		21,68	22,02
Est Dijonnais *	6 585	174,832	88%		3,4	3,6
Fénay	600	23	85,4%		1,64	1,71
Fontaine-lès-Dijon	2 477	53,26	66,4%		12,59	12,70
Hauteville-lès-Dijon	398	10,7	75,3%		4,00	4,12
Longvic	2 080	54,752	73,1%		11,70	11,71
Magny-sur-Tille	303	9,473	59,13%		4,75	4,81
Ouges	346	10,830	62,5%		5,26	5,45
Plombières-lès-Dijon	896	16,80	62%		13,10	12,67
Saint-Apollinaire	1 952	43,761	70,9%		10,53	10,53
Talant	2 105	55,896	66,8%		14,08	14,15
Total	45 621	1 136,9				

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétingny, Sennecy-lès-Dijon.

→ Le rendement de réseau et les indices linéaires de perte en eau font l'objet d'indicateurs de performance dont voici les définitions :

> Rendement de réseau

Unité : %

Rendement = (volume comptabilisé + volume autorisé non compté + volume exporté) / (volume produit + volume importé).

> Indice Linéaire de Pertes

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume consommé) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

> Indice Linéaire des Volumes non comptés

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume comptabilisés) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Rendement des réseaux d'eau potable

Une baisse des consommations entraînant une baisse des rendements

L'année 2008 est une nouvelle année de tassement des consommations d'eau, avec un phénomène durable de réduction.

Ce contexte de baisse rend les fuites plus importantes par rapport à la quantité d'eau mise en distribution et provoque automatiquement une baisse du rendement. En effet, la part des pertes d'eau potable (dues aux fuites sur les branchements d'eau potable ou les canalisations) par rapport aux volumes d'eau potable produits devient plus importante, et donc engendre une baisse des rendements.

Premiers résultats de rendement au sein des nouveaux contrats

Dans le cadre des nouveaux contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable sur les communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Longvic et Ouges, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008, le nouveau délégataire doit respecter des obligations de rendement dès la première année, sauf pour la commune de Fontaine-lès-Dijon qui sera intégrée au 1^{er} janvier 2009.

	Ahuy	Daix	Hauteville-lès-Dijon	Saint-Apollinaire	Longvic	Ouges
Objectifs contractuels	80%	85%	71%	84%	75%	80%
Rendement 2008	88,90%	85,20%	75,30%	71%	73,10%	62,50%

> Les communes de Daix et Ahuy ont aujourd'hui des rendements de réseau supérieurs à 85%, et la commune d'Hauteville-lès-Dijon voit sa situation se normaliser à hauteur de 75%.

> Le rendement 2008 de la commune de Saint-Apollinaire est inférieur aux objectifs contractuels fixés dans le nouveau contrat démarré au 1^{er} janvier 2008. Le délégataire devra prendre toutes les mesures pour atteindre ces objectifs lors de la deuxième année d'exploitation.

> Les communes de Longvic et Ouges

Le deuxième axe d'amélioration prévu dans le contrat d'eau potable de Longvic-Ouges est le rendement de réseau. Celui-ci a bien progressé notamment sur la commune d'Ouges où le rendement a progressé de 52,34% à 62,5%, pour la première fois depuis des années.

Le rendement sur la commune de Longvic reste inférieur aux objectifs contractuels pour cette première année de contrat, mais il a tout de même progressé passant de 71,56% à 73,1%. Il faut noter que l'indice linéaire de perte, représentatif de la performance du réseau, s'est amélioré de 20% en 2008.

Conformément aux obligations contractuelles du nouveau contrat, de nombreuses actions ont été entreprises en 2008 sur le réseau de Longvic afin d'améliorer le rendement du réseau :

- mise en œuvre d'une surveillance permanente des fuites sur le réseau centre de Longvic par la pose de 15 capteurs acoustiques,
- suivi du débit de nuit sur le secteur « les Pommerets » par l'installation d'un débitmètre électromagnétique.

> La commune de Fontaine-lès-Dijon

Un programme d'actions sur Fontaine-lès-Dijon doit être entrepris par le délégataire pour redresser le rendement à hauteur de 80% en 2013, soit dans 5 ans :

- Ecoute permanente des fuites sur le secteur le plus dense de la commune,
- Suivi permanent du rendement de réseau grâce à la surveillance des débits minimum de nuit,
- Plan de remplacement des conduites les plus fuyardes.

Le nouveau contrat qui rentre officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2009, devra permettre de redresser le rendement de réseau qui stagne à 65% depuis plusieurs années.

En 2008 les travaux suivants ont déjà été réalisés en anticipation du nouveau contrat :

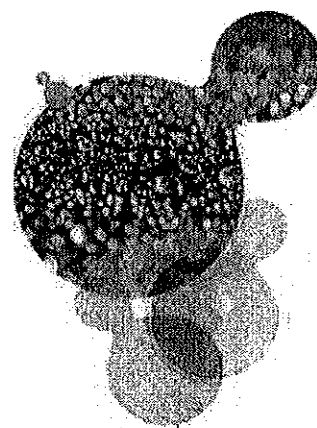
- Pose des écouteurs sur le réseau,
- Renouvellement des cellules Haute Tension du relais des Allobroges,
- Remplacement des vannes de sectorisation.



Indicateurs techniques 2008

	m ³ produits	m ³ importés et/ou achetés	m ³ facturés	m ³ consommés	m ³ vendus/cédés collectivités extérieures
Ahuy	0	89 773	75 861	79 839	0
Bretonnière	0	54 531	35 175	35 505	0
Chenôve	306 986	1 068 584	849 530	882 362	0,00
Marsannay-la-Côte	1 110 270	305 450	284 563	368 981	711 848
Perrigny-lès-Dijon	0		76 723		0
Daix	0	191 375	84 424	84 810	78 225
Dijon	19 484 982	0	9 185 820	9 291 270	6 153 142
Est Dijonnais *	719 521	1 100 163	1 588 712	1 600 942	0
Féney	0	77 800	66 721	Non connu	0
Fontaine-lès-Dijon	0	727 706	451 664	482 943	22 369
Hauteville-lès-Dijon	0	63 133	47 051	47 516	0
Longvic	165 404	726 653	592 444	652 376	54 668
Magny-sur-Tille	0	47 138	27 615	27 874	0
Ouges	0	55 442	34 212	34 666	0
Plombières-lès-Dijon	204 168	0	125 956	126 486	0
Saint-Apollinaire	0	578 512	409 550	410 300	0
Talant	0	864 020	571 509	576 784	1 200
Total	21 991 331	5 950 280	14 507 530	14 769 375	7 021 452
Données 2007	21 801 823	5 755 536	14 888 161	15 024 103	6 649 265

* Est Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neully-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'eau

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2008 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2007 / montant des factures émises relatives à l'année 2007

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées comprend notamment les interruptions de production d'eau pour des problèmes de qualité de l'eau, pour des problèmes liés à des fiers, des accidents liés au réseau (casses). Il ne prend pas en compte les interruptions de production liées à un problème autre que la qualité de l'eau.

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

Indicateurs de performance clientèle 2008

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2007	Taux de réclamations	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Action sociale
Nord Dijonnais *	0,08%	0,30%	OUI			
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0,64%	2,57%	OUI			
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Penigny-lès-Dijon	0,46%	1,7%	OUI			
Dijon	0,03%	0,61%	OUI			
Est Dijonnais ***	0,06%	0%	OUI			
Fénay	0,30%	0%	OUI			
Fontaine-lès-Dijon	0%	0,40%	OUI			
Longvic – Ouges	0,15%	0,41%	OUI			
Plombières-lès-Dijon	0%		OUI			
Talant	0,02%	3,33%	OUI			

* Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

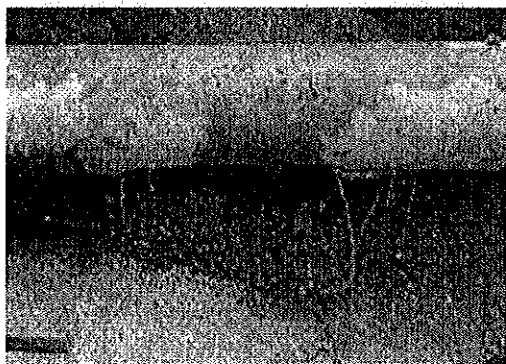
En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % : Mise à jour annuelles des plans.
- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...).
- + 10 % : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 % : Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
Nord-Dijonnais *	1%	61,72%	Oui	Non
Bretonnière – Magny-sur-Tille	0%	20%	Oui	Non
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,35%	74,84%	Oui	Non
Dijon	0%	88,99%	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,36%	80%	Non	Non
Fénay	0%	40%	Oui	Non
Fontaine-lès-Dijon	0%	59,07%	Oui	Non
Longvic – Ouges	0%	66,42%	Oui	Non
Plombières-lès-Dijon	2,78%	84,12%	Oui	Non
Talant	0%	69,04%	Oui	Non

* Nord-Dijonnais : Ahuy, daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire

** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neully-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



Remplacement des compteurs

Actuellement, la majorité des contrats sur les communes du Syndicat Mixte du Dijonnais précise l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Cette démarche a été lancée à travers le contrat sur la commune de Longvic le 1^{er} janvier 2002, puis poursuivie par le contrat sur Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1^{er} janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, légitime à 15 ans, l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

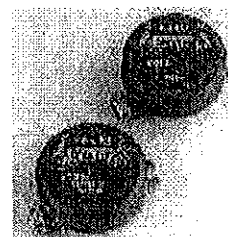
Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion est naturellement imposée. Cela l'a été pour les contrats renouvelés au 1^{er} janvier 2008, de Longvic et Ouges, et de Ahuy, Daix, Fontaine-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon et Saint-Apollinaire.

Un marché pour le remplacement des compteurs d'eau potable sur la commune de Plombières-lès-Dijon.

Le réseau de la commune de Plombières-lès-Dijon, géré en régie, suit la règle de limite d'âge de 12 ans. En 2006, un recensement des compteurs d'eau âgés de plus de 12 ans a été effectué par le Syndicat Mixte du Dijonnais. Afin de renouveler les 500 compteurs recensés d'ici la fin du contrat de prestation de service au 31 décembre 2008, un marché public pour l'achat de 500 compteurs sur 3 ans a été passé par le Syndicat Mixte du Dijonnais à la fin de l'année 2006. Ainsi, au mois de décembre 2008, il ne reste plus de compteurs de plus de 15 ans.



	Remplacement compteurs 2008	Obligations de renouvellement des compteurs au sein des contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2008	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	35	âge maxi 15 ans	503	118	23,46%
Bretenièrre	16	aucune obligation	273	89	32,60%
Chenôve	24	âge maxi 15 ans	2 718	105	3,86%
Daix	0	âge maxi 15 ans	506	125	24,70%
Dijon	842	aucune obligation	21 728	6 218	28,62%
Est Dijonnais	206	âge maxi 15 ans	6 585	768	11,66%
Fénay	68	âge maxi 15 ans	597	12	2,01%
Fontaine-lès-Dijon	91	âge maxi 12 ans	2 492	40	1,60%
Hauteville-lès-Dijon	21	âge maxi 15 ans	407	129	31,70%
Longvic	13	âge maxi 15 ans	2 122	9	0,42%
Magny-sur-Tille	7	aucune indication	307	114	37,13%
Marsannay-la-Côte	13	âge maxi 15 ans	2 171	8	0,37%
Ouges	2	âge maxi 15 ans	361	2	0,55%
Perrigny-lès-Dijon	2	âge maxi 15 ans	613	1	0,16%
Plombières-lès-Dijon	256	âge maxi 12 ans	911	2	0,22%
Saint-Apollinaire	28	âge maxi 15 ans	2 023	252	12,46%
Talant	74	âge maxi 15 ans	2 149	410	19,08%
Total	1 680		46 466	8 402	18,08%



Indicateurs financiers



La facture d'eau

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2009 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).
Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisations, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

Part Délégitaire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m³ d'eau TTC au 01/01/2009 avec la RODP

Prix du m ³ en € TTC		Prix du m ³ en € TTC	
Ahuy	2,08	Longvic	1,58
Bresse-sur-Tille	1,70	Magny-sur-Tille	2,11
Bretenière	2,11	Marsannay-la-Côte	1,64
Chenôve	1,40	Neully-lès-Dijon	1,70
Chevigny-Saint-Sauveur	1,70	Ouges	1,56
Coutemon	1,70	Perrigny-les-Dijon	1,68
Crimolois	1,70	Plombières-les-Dijon	1,37
Daix	1,80	Quétigny	1,70
Dijon	1,91	Sennecey-lès-Dijon	1,70
Fénay	2,40	Saint Apollinaire	1,93
Fontaine-lès-Dijon	1,79	Talant	1,62
Hauteville-lès-Dijon	1,83		

Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47
Part Délégataire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,1723	140,676	1,1970	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		231,91		236,49
T.V.A 5,5 %		12,75		13,01
Total T.T.C		244,66		249,50

Prix du m3 : 2.08 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/ 2008 : + 2 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

	nombre abonnés	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2007	Indice linéaire de perte en eau (m ³ /jour/km)	Indice linéaire de perte des volumes non comptés (m ³ /jour/km)
Ahuy	498	10,148	88,9%		2,70	2,82
Bretenièrre	270	8,035	65,11%		6,49	6,60
Chenôve	2 547	58,299	64,1%		22,76	22,90
Marsannay-la-Côte	2 144	39,116				
Perrigny-lès-Dijon	606	11,623	76,3%		17,98	18,01
Daix	499	20,319	85,2%		3,82	3,07
Dijon	21 315	536,032	79,3%		21,68	22,02
Est Dijonnais *	6 585	174,832	88%		3,4	3,6
Féney	600	23	85,4%		1,64	1,71
Fontaine-lès-Dijon	2 477	53,26	66,4%		12,59	12,70
Hauteville-lès-Dijon	398	10,7	75,3%		4,00	4,12
Longvic	2 080	54,752	73,1%		11,70	11,71
Magny-sur-Tille	303	9,473	59,13%		4,75	4,81
Ouges	346	10,830	62,5%		5,26	5,45
Plombières-lès-Dijon	896	16,80	62%		13,10	12,67
Saint-Apollinaire	1 952	43,761	70,9%		10,53	10,53
Talant	2 105	55,896	66,8%		14,08	14,15
Total	45 621	1 136,9				

* Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

→ Le rendement de réseau et les indices linéaires de perte en eau font l'objet d'indicateurs de performance dont voici les définitions :

> Rendement de réseau

Unité : %

Rendement = (volume comptabilisé + volume autorisé non compté + volume exporté) / (volume produit + volume importé).

> Indice Linéaire de Pertes

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume consommé) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

> Indice Linéaire des Volumes non comptés

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume comptabilisés) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Rendement des réseaux d'eau potable

Une baisse des consommations entraînant une baisse des rendements

L'année 2008 est une nouvelle année de tassement des consommations d'eau, avec un phénomène durable de réduction.

Ce contexte de baisse rend les fuites plus importantes par rapport à la quantité d'eau mise en distribution et provoque automatiquement une baisse du rendement. En effet, la part des pertes d'eau potable (dues aux fuites sur les branchements d'eau potable ou les canalisations) par rapport aux volumes d'eau potable produits devient plus importante, et donc engendre une baisse des rendements.

Premiers résultats de rendement au sein des nouveaux contrats

Dans le cadre des nouveaux contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable sur les communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Longvic et Ouges, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008, le nouveau délégataire doit respecter des obligations de rendement dès la première année, sauf pour la commune de Fontaine-lès-Dijon qui sera intégrée au 1^{er} janvier 2009.

	Ahuy	Daix	Hauteville-lès-Dijon	Saint-Apollinaire	Longvic	Ouges
Objectifs contractuels	80%	85%	71%	84%	75%	60%
Rendement 2008	88,90%	85,20%	75,30%	71%	73,10%	62,50%

> Les communes de Daix et Ahuy ont aujourd'hui des rendements de réseau supérieurs à 85%, et la commune d'Hauteville-lès-Dijon voit sa situation se normaliser à hauteur de 75%.

> Le rendement 2008 de la commune de Saint-Apollinaire est inférieur aux objectifs contractuels fixés dans le nouveau contrat démarré au 1^{er} janvier 2008. Le délégataire devra prendre toutes les mesures pour atteindre ces objectifs lors de la deuxième année d'exploitation.

> Les communes de Longvic et Ouges

Le deuxième axe d'amélioration prévu dans le contrat d'eau potable de Longvic-Ouges est le rendement de réseau. Celui-ci a bien progressé notamment sur la commune d'Ouges où le rendement a progressé de 52,34% à 62,5%, pour la première fois depuis des années.

Le rendement sur la commune de Longvic reste inférieur aux objectifs contractuels pour cette première année de contrat, mais il a tout de même progressé passant de 71,56% à 73,1%. Il faut noter que l'indice linéaire de perte, représentatif de la performance du réseau, s'est amélioré de 20% en 2008.

Conformément aux obligations contractuelles du nouveau contrat, de nombreuses actions ont été entreprises en 2008 sur le réseau de Longvic afin d'améliorer le rendement du réseau :

- mise en œuvre d'une surveillance permanente des fuites sur le réseau centre de Longvic par la pose de 15 capteurs acoustiques,
- suivi du débit de nuit sur le secteur « les Pommerets » par l'installation d'un débitmètre électromagnétique.

> La commune de Fontaine-lès-Dijon

Un programme d'actions sur Fontaine-lès-Dijon doit être entrepris par le délégataire pour redresser le rendement à hauteur de 80% en 2013, soit dans 5 ans :

- Ecoute permanente des fuites sur le secteur le plus dense de la commune,
- Suivi permanent du rendement de réseau grâce à la surveillance des débits minimum de nuit,
- Plan de remplacement des conduites les plus fuyardes.

Le nouveau contrat qui rentre officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2009, devra permettre de redresser le rendement de réseau qui stagne à 65% depuis plusieurs années.

En 2008 les travaux suivants ont déjà été réalisés en anticipation du nouveau contrat :

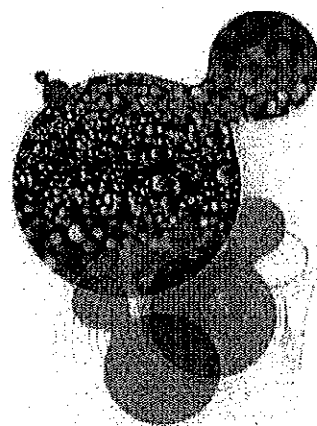
- Pose des écouteurs sur le réseau,
- Renouvellement des cellules Haute Tension du relais des Allobroges,
- Remplacement des vannes de sectorisation.



Indicateurs techniques 2008

	m ² produits	m ³ importés et/ou achetés	m ³ facturés	m ³ consommés	m ³ vendus/cédés collectivités extérieures
Ahuy	0	89 773	75 861	79 839	0
Bretenièrre	0	54 531	35 175	35 505	0
Chenôve	306 986	1 068 584	849 530	882 362	0,00
Marsannay-la-Côte	1 110 270	305 450	284 563	368 981	711 848
Perrigny-lès-Dijon	0		76 723		0
Daix	0	191 375	84 424	84 810	78 225
Dijon	19 484 982	0	9 185 820	9 291 270	6 153 142
Est Dijonnais *	719 521	1 100 163	1 588 712	1 600 942	0
Féney	0	77 800	66 721	Non connu	0
Fontaine-lès-Dijon	0	727 706	451 664	482 943	22 369
Hauteville-lès-Dijon	0	63 133	47 051	47 516	0
Longvic	165 404	726 653	592 444	652 376	54 668
Magny-sur-Tille	0	47 138	27 615	27 874	0
Ouges	0	55 442	34 212	34 666	0
Plombières-lès-Dijon	204 168	0	125 956	126 486	0
Saint-Apollinaire	0	578 512	409 550	410 300	0
Talant	0	864 020	571 509	576 784	1 200
Total	21 991 331	5 950 280	14 507 530	14 769 375	7 021 452
Données 2007	21 801 823	5 755 536	14 888 161	15 024 103	6 649 265

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'eau

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2008 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2007 / montant des factures émises relatives à l'année 2007

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées comprend notamment les interruptions de production d'eau pour des problèmes de qualité de l'eau, pour des problèmes liés à des tiers, des accidents liés au réseau (casses). Il ne prend pas en compte les interruptions de production liées à un problème autre que la qualité de l'eau.

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

Indicateurs de performance clientèle 2008

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2007	Taux de réclamation (%)	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Action sociale
Nord Dijonnais *	0,08%	0,30%	Oui			
Bretonnière – Magny-sur-Tille **	0,64%	2,67%	Oui			
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perigny-lès-Dijon	0,46%	1,7%	Oui			
Dijon	0,03%	0,61%	Oui			
Est Dijonnais ***	0,06%	0%	Oui			
Féray	0,30%	0%	Oui			
Fontaine-lès-Dijon	0%	0,40%	Oui			
Longvic – Ouges	0,15%	0,41%	Oui			
Plombières-lès-Dijon	0%		Oui			
Talant	0,02%	3,83%	Oui			

* Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

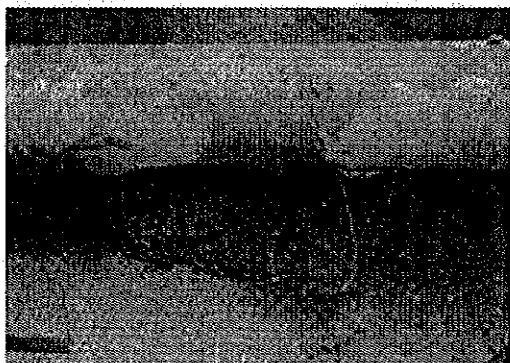
En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % : Mise à jour annuelles des plans.
- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...).
- + 10 % : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 % : Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
Nord-Dijonnais *	1%	61,72%	Oui	Non
Bretenière – Magny-sur-Tille	0%	20%	Oui	Non
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,35%	74,84%	Oui	Non
Dijon	0%	88,99%	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,36%	80%	Non	Non
Féray	0%	40%	Oui	Non
Fontaine-lès-Dijon	0%	59,07%	Oui	Non
Longvic – Ouges	0%	66,42%	Oui	Non
Plombières-lès-Dijon	2,78%	84,12%	Oui	Non
Talant	0%	69,04%	Oui	Non

* Nord-Dijonnais : Ahuy, daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire

** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



Remplacement des compteurs

Actuellement, la majorité des contrats sur les communes du Syndicat Mixte du Dijonnais précise l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Cette démarche a été lancée à travers le contrat sur la commune de Longvic le 1^{er} janvier 2002, puis poursuivie par le contrat sur Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1^{er} janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, légitime à 15 ans, l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion est naturellement imposée. Cela l'a été pour les contrats renouvelés au 1^{er} janvier 2008, de Longvic et Ouges, et de Ahuy, Daix, Fontaine-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon et Saint-Apollinaire.

Un marché pour le remplacement des compteurs d'eau potable sur la commune de Plombières-lès-Dijon.

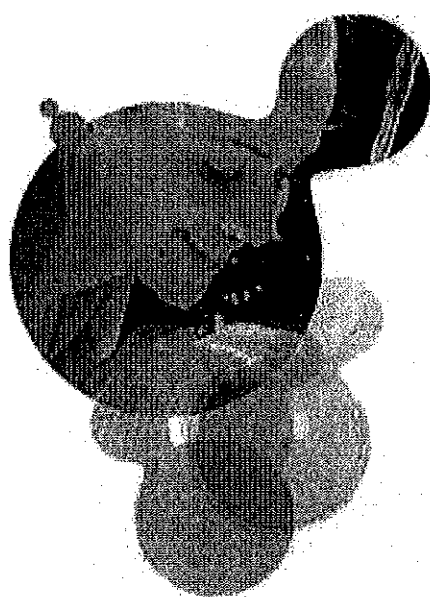
Le réseau de la commune de Plombières-lès-Dijon, géré en régie, suit la règle de limite d'âge de 12 ans. En 2006, un recensement des compteurs d'eau âgés de plus de 12 ans a été effectué par le Syndicat Mixte du Dijonnais. Afin de renouveler les 500 compteurs recensés d'ici la fin du contrat de prestation de service au 31 décembre 2008, un marché public pour l'achat de 500 compteurs sur 3 ans a été passé par le Syndicat Mixte du Dijonnais à la fin de l'année 2006. Ainsi, au mois de décembre 2008, il ne reste plus de compteurs de plus de 15 ans.



	Remplacement compteurs 2008	Obligations de renouvellement des compteurs au sein des contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2008	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	35	âge maxi 15 ans	503	118	23,46%
Bretenière	16	aucune obligation	273	89	32,60%
Chenôve	24	âge maxi 15 ans	2 718	105	3,86%
Daix	0	âge maxi 15 ans	506	125	24,70%
Dijon	842	aucune obligation	21 728	6 218	28,62%
Est Dijonnais	206	âge maxi 15 ans	6 585	768	11,66%
Féray	68	âge maxi 15 ans	597	12	2,01%
Fontaine-lès-Dijon	91	âge maxi 12 ans	2 492	40	1,60%
Hauteville-lès-Dijon	21	âge maxi 15 ans	407	129	31,70%
Longvic	13	âge maxi 15 ans	2 122	9	0,42%
Magny-sur-Tille	7	aucune indication	307	114	37,13%
Marsannay-la-Côte	13	âge maxi 15 ans	2 171	8	0,37%
Ouges	2	âge maxi 15 ans	361	2	0,55%
Perrigny-lès-Dijon	2	âge maxi 15 ans	613	1	0,16%
Plombières-lès-Dijon	256	âge maxi 12 ans	911	2	0,22%
Saint-Apollinaire	28	âge maxi 15 ans	2 023	252	12,46%
Talant	74	âge maxi 15 ans	2 149	410	19,08%
Total	1 680		46 466	8 402	18,08%



Indicateurs financiers



La facture d'eau

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2009 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).
Base INSEE d'une facture de 120 m3, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisations, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2009 avec la RODP

Prix du m3 en € TTC		Prix du m3 en € TTC	
Ahuy	2,08	Longvic	1,58
Bressey-sur-Tille	1,70	Magny-sur-Tille	2,11
Bretenière	2,11	Marsannay-la-Côte	1,64
Chenôve	1,40	Neuilly-lès-Dijon	1,70
Chevigny-Saint-Sauveur	1,70	Ouges	1,56
Coutemon	1,70	Perrigny-les-Dijon	1,68
Crimolois	1,70	Plombières-les-Dijon	1,37
Daix	1,80	Quétigny	1,70
Dijon	1,91	Sennecey-lès-Dijon	1,70
Fénay	2,40	Saint Apollinaire	1,93
Fontaine-lès-Dijon	1,79	Talant	1,62
Hauteville-lès-Dijon	1,83		

Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47
Part Délégitaire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,1723	140,676	1,1970	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		231,91		236,49
T.V.A 5,5 %		12,75		13,01
Total T.T.C		244,66		249,50

Prix du m3 : 2.08 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/ 2008 : + 2 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Eau de 120 m³ - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Part fixe	6	6	6	6
Consommation	0,08	9,60	0,08	9,60
Part Délégitaire				
Part fixe	42,34	42,34	44,2	44,2
Consommation	1,1672	140,06	1,2140	145,68
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,119	14,28	0,10	12
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		235,08		240,28
T.V.A 5,5 %		12,93		13,22
Total T.T.C		248,01		253,50

Prix du m³ : 2.11 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.21
%

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Chenôve

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084
Part Délégitaire				
Part fixe	17,28	17,28	17,64	17,64
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06
Distribution	0,1381	16,572	0,1410	16,92
RODP communale	0,15	18	0,12	14,4
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		159,55		159,43
T.V.A 5,5 %		8,78		8,77
Total T.T.C		168,33		168,20

Prix du m3 : 1.40 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : - 0.08 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.28 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter la diminution de la RODP communale. Hormis cette diminution, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Est Dijonnais

Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Délégataire				
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92
Consommation	1,15	138	1,19	142,8
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		188,3		193,72
T.V.A 5,5 %		10,36		10,65
Total T.T.C		198,66		204,37

Prix du m3 : 1.70 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.56 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Daix

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36
Part Déléataire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,1723	140,676	1,1970	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		199,8		204,38
T.V.A 5,5 %		10,99		11,24
Total T.T.C		210,785		215,621

Prix du m3 : 1.80 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.30 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Délégitaire				
Prime fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,0910	130,92	1,1167	134
RODP communale	0,28	33,6	0,29	34,8
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		211,45		217,35
T.V.A 5,5 %		11,63		11,95
Total T.T.C		223,08		229,30

Prix du m3 : 1.91 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.79 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.60 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Fénay

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Part fixe	12	12	12	12
Consommation	0,5740	68,88	0,5740	68,88
Part Déléataire				
Part fixe	52,15	52,15	53,47	53,47
Consommation	0,9336	112,63	0,967	115,93
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		268,46		273,08
T.V.A 5,5 %		14,77		15,02
Total T.T.C		283,23		288,10

Prix du m3 : 2.40 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.72 %

Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98
Part Délégitaire				
Part fixe	17,86	17,86	18,38	18,38
Consommation	1,2110	145,32	1,197	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		202,96		203
T.V.A 5,5 %		11,16		11,17
Total T.T.C		214,123		214,165

Prix du m3 : 1.79 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 0.02 %

Commentaires :

Il est à noter la baisse de la part consommation du délégataire, suite à l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Fontaine-lès-Dijon au nouveau contrat d'eau potable du Nord Dijonnais (communes d'Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon et Saint Apollinaire). Avec l'inflation, le prix est quasi-identique à l'année antérieure.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m³ - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,137	16,44	0,137	16,44
Part Déléataire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,1723	140,676	1,197	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		203,88		208,46
T.V.A 5,5 %		11,21		11,47
Total T.T.C		215,089		219,925

Prix du m³ : 1.83 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.25 %

Commentaires :

Hors, inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Longvic

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,256	30,72	0,256	30,72
Part Délégitaire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	0,8244	98,928	0,8410	100,92
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		176,41		180,02
T.V.A 5,5 %		9,70		9,90
Total T.T.C		186,110		189,921

Prix du m3 : 1.58 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.60 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Délégataire				
Prime fixe	17,28	17,28	17,64	17,64
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06
Distribution	0,1381	16,572	0,1410	16,92
RODP communale	0,30	36	0,25	30
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		189,53		187,00
T.V.A 5,5 %		10,42		10,29
Total T.T.C		199,95		197,29

Prix du m3 : 1.64 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : -1.33 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.38 € T.T.C

Commentaires :

La diminution de la RODP communale explique la diminution globale. Hormis cette diminution, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Ouges

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356
Part Délégitaire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	0,8244	98,928	0,8410	100,92
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		174,04		177,66
T.V.A 5,5 %		9,57		9,77
Total T.T.C		183,616		187,427

Prix du m3 : 1.56 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.64 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Délégitaire				
Prime fixe	17,28	17,28	17,64	17,64
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06
Distribution	0,1381	16,572	0,1410	16,92
RODP communale	0,3	36	0,28	33,6
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		189,53		190,60
T.V.A 5,5 %		10,42		10,48
Total T.T.C		199,95		201,09

Prix du m3 : 1.68 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 0.57 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.38 € T.T.C

Commentaires :

La diminution de la RODP communale explique la diminution globale. Hormis cette diminution, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité	0,718	86,16	0	0
Part Déléataire				
Part fixe	0	0	18,38	18,38
Consommation	0	0	0,7339	88,07
RODP communale	0,1512	18,14	0,1648	19,78
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0616	7,39	0,0600	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		134,49		156,23
T.V.A 5,5 %		7,40		8,59
Total T.T.C		141,89		164,82

Prix du m3 : 1.37 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 16.16 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.20 € T.T.C

Commentaires :

L'augmentation du prix du service est due à l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Plombières-lès-Dijon au contrat de concession de production et d'alimentation d'eau potable de la Ville de Dijon et à l'application des mêmes tarifs concernant la part déléataire. Il est à noter également l'augmentation de la RODP communale.

Saint-Apollinaire

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14
Part Délégitaire				
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38
Consommation	1,1723	140,676	1,197	143,64
RODP Communale	0	0	0,15	18
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		196,58		219,16
T.V.A 5,5 %		10,81		12,05
Total T.T.C		207,39		231,21

Prix du m3 : 1.93 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 11.49 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.77 € T.T.C

Commentaires :

La création d'une RODP communale sur la commune de Saint-Apollinaire explique l'augmentation de 11,49 % du prix de l'eau entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre les deux années, hors inflation.

Talant

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Eau				
Part Déléataire				
Part fixe	18	18	18,42	18,42
Consommation	1,0496	125,950	1,0743	128,92
RODP communale	0,069	8,28	0,061	7,32
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressouce eau	0,05	6	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		181,03		184,66
T.V.A 5,5 %		9,957		10,156
Total T.T.C		190,99		194,82

Prix du m3 : 1.62 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : 2 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.56 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Encours de la dette – Budget eau

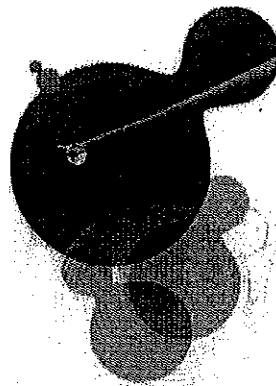
Etat de la dette du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat de la Dette – Eau Potable

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2008		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	316 297,22 €	181 307,19 €	19 830,00 €	1 503,10 €	18 326,90 €
Caisses d'épargne	1 590 398,11 €	351 489,62 €	186 803,57 €	44 066,88 €	142 736,69 €
Caisses de Dépôts et Consignations	299 659,09 €	74 855,17 €	33 790,92 €	6 502,42 €	27 287,60 €
Crédit Agricole	287 206,41 €	242 983,41 €	20 486,08 €	9 341,38 €	11 144,70 €
Crédit Foncier de France	1 187 971,76 €	0,00 €	93 951,88 €	3 778,77 €	90 173,11 €
Crédit Mutuel	36 855,34 €	25 684,87 €	3 892,84 €	1 324,06 €	2 568,78 €
DECK CLF	1 576 656,76 €	1 092 967,87 €	130 993,96 €	39 668,16 €	91 325,80 €
Total	5 295 084,69 €	1 969 287,52 €	489 748,35 €	106 184,77 €	383 563,58 €

l'assainissement des eaux usées

**Présentation
du service public
d'assainissement des eaux usées**



La délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la collecte et le traitement des eaux usées.

Le service public de l'assainissement est exploité en délégation de service public sur les 24 communes du Syndicat Mixte du Dijonnais. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

Qu'est-ce qu'une station d'épuration ?

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'égouts. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de "boues" qui peuvent être incinérées, compostées ou épandues.

→ Les 3 stations d'épuration du Grand Dijon, gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais

> la station eauvitalle - 400 000 équivalents-habitants - 13 communes :

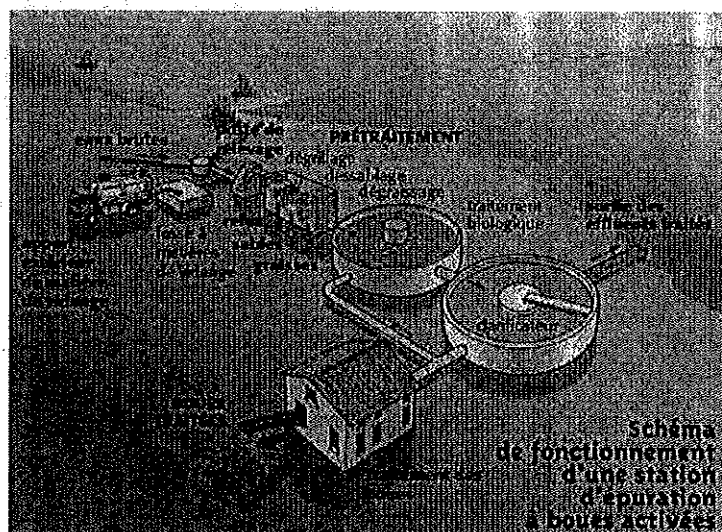
Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules et Messigny et Vantoux.

> la station de Chevigny-Saint-Sauveur - 80 000 équivalents-habitants - 9 communes :

Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

> la station de Ouges-Fénay - 1 433 équivalents-habitants - commune de Fénay. Cette station sera déconstruite en 2009, la commune de Fénay étant depuis le début de l'année 2009 raccordée au réseau communautaire.

Les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-les-Dijon, quant à elles, sont traitées par la station d'épuration de Gevrey-Chambertin gérée en régie par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin. Les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille sont traitées par deux stations d'épuration du Syndicat de Fauverney, et la commune de Bresse-sur-Tille est traitée par la station d'épuration de Remilly-sur-Tille gérée par le syndicat d'Arc-sur-Tille.



→ Les services délégués

	Mode de gestion	Délegataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Bretenièrre	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Chevigny-Saint-Sauveur	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Couternon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Crimolois	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2015
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Neuilly-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Plombières-lès-Dijon	Régie	Lyonnaise des eaux (production de service)	31 décembre 2008
Quétigny	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Sennecey-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Saint Apollinaire	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Varois et Chaignot	affermage	Sogedo	31 décembre 2015

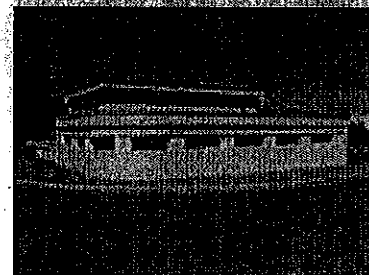
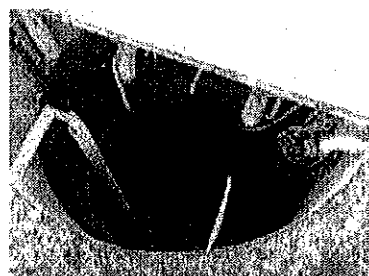
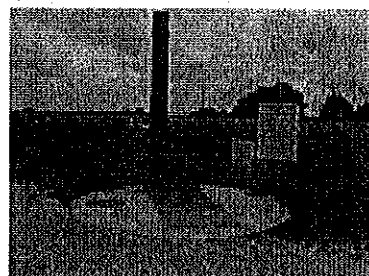
Les chiffres du service de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire

- 45 088 abonnés
- 13 904 401 m³ d'eaux usées facturés
- Volumes traités : 19 130 630 m³ (STEP Dijon-Longvic) + 2 709 750 m³ (STEP Chevigny-Saint-Sauveur) + 69 416 m³ (STEP Ouges-Fénay) = 21 909 796 m³
- 3 stations d'épuration : Dijon-Longvic, Chevigny-St-Sauveur et Ouges-Fénay
- 4 stations non gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais : Gevrey-Chambertin, Magny-sur-Tille, Fauverney et Remilly sur Tille
- 52 conventions de déversement avec les industriels

Les postes de relèvement sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

Commune	nombre de postes de relèvement
Ahuy	1
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	5
Chevigny-Saint-Sauveur	3
Couternon	3
Crimolois	3
Daix	1
Dijon	7
Fénay	6
Hauteville-lès-Dijon	2
Longvic	6
Magny-sur-Tille	4
Marsannay-la-Côte	1
Neuilly-lès-Dijon	1
Ouges	4
Perrigny-lès-Dijon	2
Plombières-lès-Dijon	5
Quétigny	1
Saint-Apollinaire	2
Sennecey-lès-Dijon	1
Talant	1
Varois et Chaignot	2

Total 63 postes de relèvement



Les conventions de déversement avec les industriels

→ Contrôle des rejets industriels : une démarche volontariste et concertée du Syndicat Mixte du Dijonnais

Conformément à l'article L.35-8 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent être versés dans le réseau public d'assainissement. Les demandes d'autorisation de déversement font l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une convention de déversement si nécessaire.

Ainsi, pour améliorer la qualité des eaux rendues au milieu naturel, un contrôle des rejets des entreprises industrielles de l'agglomération est mis en place, conformément à la réglementation en vigueur. En signant une convention avec la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement, l'industriel s'engage à rejeter des eaux usées dans des limites fixées, compatibles avec leur transport et leur traitement.

décembre 2008 → 52 conventions de déversement signées avec des industriels

→ Conventions signées en 2008

La mise en oeuvre de telles conventions est un travail de longue haleine. Si seulement 3 conventions ont été concrétisées en 2008, un plus grand nombre ont été initiées en 2008 et verront le jour en 2009.

Etablissement	Commune	Activité	Date d'établissement de la convention
Barry – Callebaut Manufacturing	Dijon	Agro-alimentaire à base de chocolat	31/10/2008
PROETRA	Marsannay-la-Côte	Sérigraphie	19/12/2008
Dalkia-Est	Quétigny	Chaufferie urbaine	19/12/2008

Les faits marquants en 2008

→ De nombreux efforts pour réduire les apports d'eau pluviale dans les réseaux unitaires

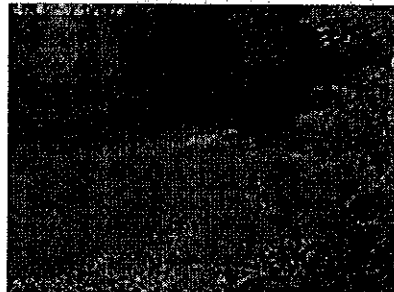
> Schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Grand Dijon

En début d'année 2008, le Syndicat Mixte du Dijonnais a lancé une étude pour l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées sur le bassin versant de la station d'épuration des eaux usées Eauvitale. Le territoire de ce bassin versant est constitué par les communes d'Ahuy, Chenôve, Daix, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Plombières-lès-Dijon, Talant, Fénay, Asnières-lès-Dijon, Etaules, Messigny-et-Vantoux et la commune de Velars-sur-Ouche qui sera bientôt raccordée à la station eauvitale.

Ce schéma devra à terme déterminer les travaux et les priorités à mettre en oeuvre au niveau de l'assainissement des eaux usées et de la protection de l'environnement sur ce territoire.

Les objectifs prioritaires de l'étude sont :

- évaluer l'impact des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs en tenant compte de la mise en service de la nouvelle station d'épuration eauvitale et du bassin d'orage de 30 000 m³,
- protéger les milieux naturels contre les pollutions issues du système d'assainissement, en particulier l'Ouche, mais également la nappe sud de Dijon, et notamment lors des épisodes pluvieux,
- fonctionner par temps sec sans déversement (mauvais raccordements) et réduire les eaux claires permanentes ayant un impact notable et négatif sur le fonctionnement du réseau d'eaux usées ou des stations d'épuration.



Dans le cadre du schéma directeur assainissement, l'Ouche a fait l'objet d'une campagne de traçage en septembre 2008.

> Modification de regards mixtes sur les communes de Quétigny et Chevigny-Saint-Sauveur

Des travaux de modification de 45 regards mixtes pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales (regard permettant un accès aussi bien au réseau d'eaux usées qu'au réseau d'eaux pluviales) ont eu lieu en 2008 sur les communes de Quétigny et Chevigny-Saint-Sauveur. Ces modifications des regards mixtes ont pour objectif d'interdire aux eaux usées de se mélanger aux eaux pluviales afin que les eaux usées ne soient pas rejetées dans le milieu naturel sans traitement.



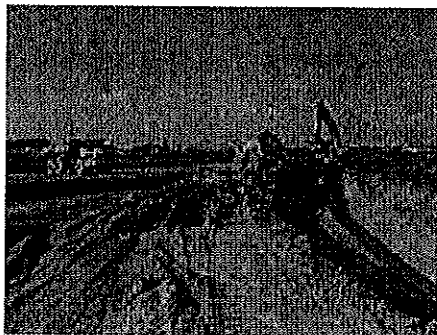
> Poursuite de la création de bassin de rétention des eaux

Dans le cadre spécifique de la compétence "lutte contre les inondations" sur les communes de l'Est-Dijonnais, le Syndicat Mixte du Dijonnais poursuit la réalisation du programme visant à construire plusieurs bassins de rétention et de dépollution à ciel ouvert, destinés à recevoir et à gérer les écoulements pluviaux.

Après la réalisation d'un bassin en 2006 sur les communes de Chevigny-Saint-Sauveur et Sennecey-lès-Dijon, et d'un bassin en 2007 sur la commune de Sennecey-lès-Dijon, la construction de 2 nouveaux bassins a été lancée en 2008 :

- un bassin sur les communes de Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire, qui doit recevoir les eaux en provenance du CHU, de la ZAC Mâzen-Sully, du quartier des Longènes, de la piscine olympique et du parc relais de Mirande : les travaux ont démarré en fin d'année 2008,

- un bassin sur la commune de Saint-Apollinaire : le démarrage des travaux n'a pas eu lieu en 2008 (cause d'intempéries) est reprogrammé au printemps 2009.



Travaux bassin n° 3

> Raccordement de la BA 102 au réseau d'assainissement de l'agglomération dijonnaise

Comme stipulé dans la Convention de partenariat signée le 26 juin 2004 entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la BA 102, il a été décidé de raccorder l'assainissement du quartier « Geille » de la base aérienne au réseau d'assainissement de l'agglomération dijonnaise. Ce raccordement permet ainsi la suppression d'une des deux stations d'épuration de la base aérienne. Ces travaux ont été réalisés en décembre 2008 et janvier 2009.

> Travaux d'extension de réseaux d'eaux usées

- Route de Dijon à Fontaine-lès-Dijon : 23 ml et route de Daix : 50 ml
- Boulevard Jean Moulin à Chevigny-Saint-Sauveur : 110 ml
- Rue Pierre Curie à Chenôve : 166 ml et rue Combe Morizot : 67 ml
- Rue des Roussottes à Fény : 50 ml

> Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées

- Rue des Iris à Chevigny-Saint-Sauveur : 55 ml
- Route de Bressey à Chevigny-Saint-Sauveur : 26 ml



Travaux de réhabilitation par l'intérieur, Route de Bressey à Chevigny-Saint-Sauveur

Chantier n° 5 du programme eau vitale : Mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic

> La station eau vitale : moins d'énergie fossile utilisée, moins de CO2 rejeté

Avant que la nouvelle station n'entre en fonction, les boues, composées à 80% d'eau, étaient orientées directement vers le four pour être incinérées. Pour faire face à cette concentration d'eau, la consommation de fuel s'élevait à 800.000 litres par an. Aujourd'hui, le four, qui fonctionne au gaz, voit sa consommation d'énergie chuter de 80% au minimum.

En effet, les boues perdent l'eau en trop via un sécheur, puis le four et le sécheur s'échangent l'énergie dissipée pour fonctionner de manière autonome. Les boues sous forme de granulés issues du sécheur, mélangées aux boues déshydratées, font que le four n'a plus besoin de combustible fossile pour fonctionner. Ainsi, le gaz ne sert plus qu'à mettre le four en température.

> Déconstruction de l'ancienne station ST1 en 2008

Pour que l'intégration paysagère de la nouvelle station d'épuration de Dijon-Longvic soit optimale, l'ancienne parcelle de 40 000 m² de la station ST1, détruite au cours de l'année 2008, a été replantée d'arbres d'essences rares et fruitières, en partenariat avec les associations Forestiers du Monde, Nature et Progrès et les enfants de deux établissements scolaires de Dijon.

Associant écologie et pédagogie, ce projet préserve la biodiversité et facilite l'adaptation des milieux naturels au changement climatique.

> Etat des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche

La réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche avant et après la mise en service de la nouvelle station eau vitale, a été réalisé par le Syndicat Mixte du Dijonnais et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et ses Affluents, afin de mettre en avant l'impact de la mise aux normes de la station sur le milieu naturel.

Suite à ces campagnes de mesure, on peut déjà remarquer que la faune et la flore reprennent leurs droits dans la rivière.



Fonctionnement de la Station d'Épuration de Dijon-Longvic en 2008

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité pour l'année 2008 a été de 19 130 630 m³ en provenance des communes de Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy et Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules, et Messigny et Vantoux.

En 2008, les volumes traités ont été supérieurs d'environ 5 % à ceux traités en 2007.

Les volumes à traiter par la station sont sujets à des variations fortes d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, mais surtout de la répartition des pluies au cours de l'année et de leur intensité.

Deux années de pluviométrie identiques ne représentent pas forcément deux volumes équivalents à traiter sur l'année par la station. Si les pluies sont de faible intensité et nombreuses, la station aura à traiter un grand volume sur l'année. A l'inverse, si les pluies sont violentes et peu nombreuses, la station aura à traiter un plus faible volume, mais les déversements au milieu naturel par les déversoirs d'orage seront plus importants.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2007 (kg / jour)			Année 2008 (kg / jour)		
DBO5	8 618	514	94%	8 521	280	97%
DCO	23 826	3 481	85%	22 982	2 350	90%
MES	11 426	1 039	91%	11 184	807	93%
NTK	2 006	382	81%	2 369	138	94%
Phosphore	258	66	74%	287	39	86%

L'année 2007 correspondait à la période de réglage et de mise en service des installations de la nouvelle station d'épuration eau-vitale et n'était donc pas encore représentative du fonctionnement normal de la station. L'année 2008 quant à elle est représentative d'un bon fonctionnement.

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières en Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous-produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité (tonnes)	Devenir
Boues	4 776	814 tonnes en compostage 3 962 tonnes en incinération
Sables	350	Lavage sur site et revalorisation
Graisses	non quantifiable	Traitement biologique sur site
Refus de dégrillage	298	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 2
Cendres d'incinération issues des cyclones	982	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1
Cendres d'incinération issues des filtres à manches	197	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1

Les graisses sont dirigées automatiquement depuis les canaux de déshuilage (pré-traitement), vers un réacteur de traitement biologique situé dans le même bâtiment. Leur comptabilisation n'est plus effectuée. Les déchets du traitement biologique des graisses sont traités en mélange avec les boues d'épuration et sont comptabilisés dans les boues d'épuration.

Les cendres sont constituées par 2 types de cendres sèches : cendres issues des cyclones et cendres issues des filtres à manches.

Fonctionnement de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2008

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 000 équivalents-habitants, fonctionne sur le principe d'épuration biologique à boues activées à moyenne charge avec traitement du phosphore.

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2008 est de 2 709 750 m³ en provenance des communes de l'Est-Dijonnais : Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2007 (kg / jour)			Année 2008 (kg / jour)		
DBO5	2 873	26	99,1%	2 866	29	99%
DCO	6 455	192	97%	6 681	194	97%
MES	2 789	41	98,5%	2 732	44	98%
NTK	481	78	83,8%	499	81	84%
Phosphore	72	4	94,2%	72	5	93%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité	Devenir
Boues	3706 tonnes	Epandage agricole (100%)
Sables	54 m ³	Décharge
Graisses	30 m ³	Traitée par la société Estivalet
Refus de dégrillage	25 tonnes	Incinérés à l'usine d'incinération d'ordures ménagères du Grand Dijon



La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

La Station d'épuration de Fénay

Préparation à sa suppression en 2009

La station d'épuration de Fénay a une capacité totale de 1 433 équivalents-habitants. Avant le raccordement de la commune d'Ouges sur le réseau communautaire des eaux usées du Grand Dijon en 2006, la station d'épuration de Fénay était régulièrement en surcharge. Le raccordement de la commune d'Ouges sur le réseau de Longvic a permis un retour à la normale.

Néanmoins, la station d'épuration de Fénay n'est plus aux normes. Elle sera déconstruite durant l'été 2009. Les travaux de raccordement du réseau d'eaux usées de la commune de Fénay au réseau communautaire des eaux usées du Grand Dijon se sont terminés au mois de mars 2009.

Les boues issues de la filière de traitement sont évacuées par épandage agricole. Le dernier plan d'épandage a été mis à jour par le délégataire au mois de décembre 2006.

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2008 est de 69 416 m³ en provenance de la commune de Fénay.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2007 (kg / jour)			Année 2008 (kg / jour)		
DBO5	32	1,1	97%	40	2,5	94%
DCO	103	7,5	93%	110	10,7	90%
MES	53	2,5	95%	50	3,7	93%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité	Devenir
Boues	570 tonnes	Epandage agricole (100%)
Sables	15 tonnes	Décharge
Graisses	15 m ³	Incinération
Refus de dégrillage	7 tonnes	Décharge

→ Les Indicateurs techniques et de performance

	nombre abonnés	longueur réseau eaux usées (km)	longueur de refoulement (km)	m ³ facturés particuliers	m ³ facturés gros consommateurs
Ahuy	492	11,818	0,022	74 145	0
Bretonnière	261	8,306	Non connu	34 200	0
Chenôve	2 489	47,734	0	778 257	46 271
Marsannay-la-Côte	2 121	28,962	0,182	286 302	6 748
Perrigny-lès-Dijon	603	11,077	0,061	77 684	0
Daix	482	10,086	0,256	70 916	8 126
Dijon	20 621	345,947	3,086	8 385 598	205 923
Est Dijonnais *	9 069	134,688	10,5	1 715 434	233 299
Fénay	588	19	2,584	58 998	2 044
Fontaine-lès-Dijon	2 427	41,146	0	429 554	6 531
Hauteville-lès-Dijon	374	6,162	0,089	43 019	0
Longvic	2 016	38,343	0,866	460 205	240 241
Magny-sur-Tille	295	6,156	Non connu	26 898	0
Ouges	338	10,14	0	41 009	0
Plombières-lès-Dijon	858	10,685	4	107 416	6 185
Talant	2 054	46,756	0,07	561 398	0
Total	45 088	777	22	13 149 033	755 368

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot.

→ Les Indicateurs de performance

	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2007	Taux de réclamation %	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Action sociale
ACHO *	0,8%	1,85 %	Oui		
Bretonnière – Magny-sur-Tille **	0,64%	2,57 %	Oui		
Daix	0,8%	0,30 %	Oui		
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,46%	1,7 %	Oui		
Dijon	0,03%	0,63 %	Oui		
Est Dijonnais ***	1,28%	1,7 %	Oui		
Fénay	0,3%	0 %	Oui		
Fontaine-lès-Dijon	0%	0,41 %	Oui		
Longvic	0,16%	0,5 %	Oui		
Plombières-lès-Dijon	0%	0 %	Oui		
Talant	0,02%	3,41 %	Oui		

ACHO * Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2008 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2007 / montant des factures émises relatives à l'année 2007

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Indice de conformité réglementaire des rejets	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
ACHO *	0%	53,67%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Bretenièrè – Magny-sur-Tille **	0%	20%	100%	1 pour Bretenièrè 0 pour Magny	Oui	Non
Daix	0%	57,48%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Marsannay-la-Côte – Penigny-lès-Dijon	0%	59,89%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Dijon	0%	67,87%	100%	1	Oui	Non
Est Dijonnais **	0%	60%	100%	1	Non	Non
Féna y	0%	30%	100%	1	Oui	Non
Fontaine-lès-Dijon	0%	60,56%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Longvic	0%	55,44%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Plombières-lès-Dijon	0%	54,68%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Talant	0%	53,02%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauvemey

*** Est-Dijonnais : Bressèy-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutèmon, Crimolois, Neully-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % Mise à jour annuelles des plans.

- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs, ...).
- + 10 % : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.
- + 10 % : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

> Indice de conformité réglementaire des rejets

- à la Directive Européenne et au décret de transposition : 0 = non, 1= oui
- à l'arrêté préfectoral (s'il existe) : 0 = non, 1= oui

	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
ACHO *	0‰	18,1	Sans objet	40
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0‰	2	50%	30
Daix	0‰	0	Sans objet	Sans objet
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0‰	45,7	Sans objet	Sans objet
Dijon	0,0386‰	67,87	100%	80
Est Dijonnais ***	0,14‰	42	100%	50
Féray	0‰	16,25	100%	Sans objet
Fontaine-lès-Dijon	1‰	2,4	Sans objet	50
Longvic	0‰	30,5	Sans objet	40
Plombières-lès-Dijon	0‰	28,07	Sans objet	Sans objet
Talant	0‰	3,02	Sans objet	Sans objet

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données Syndicat de Fauvemey

*** Est-Dijonnais : Bressy-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couteumon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

> Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées

Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, impose aux collectivités territoriales au titre des compétences obligatoires, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Avant la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, chaque collectivité territoriale doit réaliser un zonage d'assainissement définissant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Ce zonage doit faire l'objet d'une étude préalable puis être soumis à enquête publique avant d'être annexé au PLU de chaque commune.

Le zonage d'assainissement est un document qui permet, à partir d'une analyse technico-économique et d'analyses de sol, de faire un choix sur l'assainissement à mettre en place dans les zones à urbanisation future :

- > Les zones d'assainissement collectif,
- > Les zones relevant de l'assainissement non collectif.

→ Les études de zonages d'assainissement sont engagées sur l'ensemble des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais, et 5 communes ont aujourd'hui leur zonage achevé. Il s'agit des communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire.

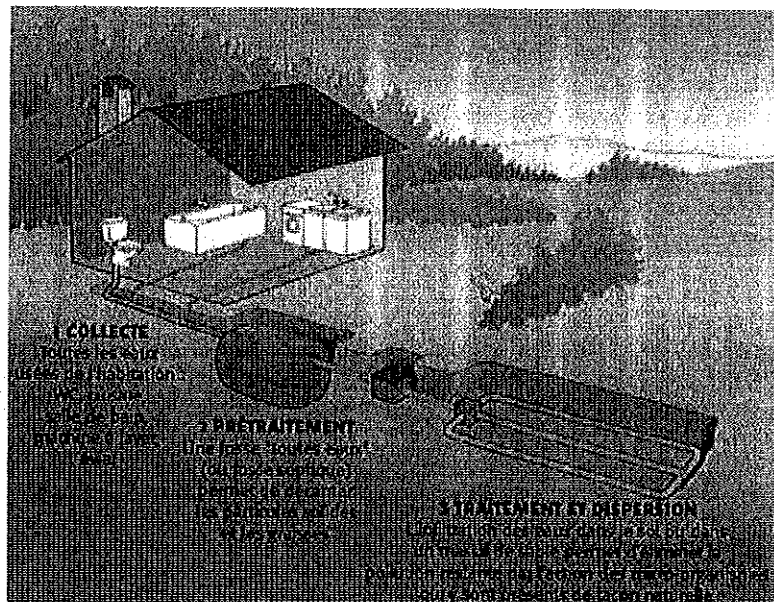


Schéma de principe d'un assainissement non collectif

Indicateurs financiers



La facture d'assainissement

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2009 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m³ : consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer divers travaux d'assainissement sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement, extension ou réhabilitation de canalisation, travaux sur les postes de relèvement ...

Surtaxe bassin d'orage

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer la construction du bassin d'orage de 30 000 m³ situé sur la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic.

Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration, ainsi que tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : modernisation des réseaux

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'aide à la modernisation des réseaux d'assainissement des collectivités locales.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m3 d'assainissement TTC au 01/01/2009

	Prix du m3 d'assainissement en € TTC		Prix du m3 d'assainissement en € TTC
Ahuy	1,31	Longvic	1,38
Bressey-sur-Tille	1,14	Magny-sur-Tille	2,32
Bretenière	2,32	Marsannay-la-Côte	1,75
Chenôve	1,60	Neully-lès-Dijon	1,25
Chevigny-Saint-Sauveur	1,23	Ouges	1,85
Coutemon	1,24	Perrigny-lès-Dijon	1,77
Crimolois	1,23	Plombières-lès-Dijon	1,57
Daix	1,34	Quétigny	1,22
Dijon	1,73	Sennecey-lès-Dijon	1,24
Fénay	1,86	Saint Apollinaire	1,30
Fontaine-lès-Dijon	1,43	Talant	1,74
Hauteville-lès-Dijon	2,12	Varois et Chaignot	1,21

Ahuy

Facture d'Assainissement de 120 m³.
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,30	5,30	5,40	5,40
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,60	1,107	12,84
Traitement des eaux usées	0,9002	108,020	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		146,28		148,86
T.V.A 5,5 %		8,05		8,19
Total T.T.C		154,33		157,05

Prix du m³ : 1,31 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.76 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Bresse-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Délégitaire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0	0	0	0
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		127,10		129,62
T.V.A 5,5 %		6,99		7,13
Total T.T.C		134,09		136,75

Prix du m3 : 1.14 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.98 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Part fixe	35	35	35	35
Consommation	0,65	78	0,65	78
Part Déléataire				
Part fixe	41,72	41,72	43,38	43,38
Collecte et transport des eaux usées	0,6836	82,03	0,7627	91,524
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		252,35		263,50
T.V.A 5,5 %		13,88		14,49
Total T.T.C		266,23		278,00

Prix du m3 : 2.32 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 4.42 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Chenôve

Facture d'Assainissement de 120 m³.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,4	5,4
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,6	0,107	12,84
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26
RODP communale	0,19	22,80	0,17	20,4
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		182,22		182,40
T.V.A 5,5 %		10,02		10,03
Total T.T.C		192,24		192,43

Prix du m³ : 1.60 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 0.10 %

Prix du m³ sans la RODP : 1.42 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,06	7,2	0,08	9,6
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		134,30		139,22
T.V.A 5,5 %		7,39		7,66
Total T.T.C		141,69		146,88

Prix du m3 : 1.23 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 3.66 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Couternon

Facture d'Assainissement de 120 m³.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Délégitaire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,08	10	0,09	10,80
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		136,70		140,42
T.V.A 5,5 %		7,52		7,72
Total T.T.C		144,22		148,14

Prix du m³ : 1.24 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.72 %

Prix du m³ sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Crimolois

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,074	8,88	0,08	9,6
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		135,98		139,22
T.V.A 5,5 %		7,48		7,66
Total T.T.C		143,46		146,88

Prix du m3 : 1.23 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.38 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Daix

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Délégitaire				
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46
Collecte et transport des eaux usées	0,0904	10,848	0,092	11,09
Traitement des eaux usées	0,9002	108,024	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6
Total H.T.		150,08		152,65
T.V.A 5,5 %		8,25		8,40
Total T.T.C		158,33		161,05

Prix du m3 : 1.34 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.72 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Délégitaire				
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46
Consommation	1,0937	131,244	1,1162	133,94
RODP communale	0,3000	36	0,31	37,20
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		193,04		197,04
T.V.A 5,5 %		10,62		10,84
Total T.T.C		203,66		207,88

Prix du m3 : 1.73 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.07 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.40 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Fénay

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Part fixe	40	40	40	40
Consommation	0,15	18	0,15	18
Part Délégitaire				
Part fixe	22,18	22,18	23,09	23,09
Consommation	0,923	110,76	0,957	114,84
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		206,54		211,53
T.V.A 5,5 %		11,36		11,63
Total T.T.C		217,90		223,16

Prix du m3 : 1.86 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.41%

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Délégitaire				
Part fixe	5,32	5,32	5,46	5,46
Collecte et transport des eaux usées	0,0885	10,62	0,0924	11,08
Traitement des eaux usées	0,9002	108,024	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		160,16		163,00
T.V.A 5,5 %		8,81		8,97
Total T.T.C		168,97		171,97

Prix du m3 : 1.43 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.77 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,4	5,4
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,6	0,107	12,84
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		238,80		241,38
T.V.A 5,5 %		13,13		13,28
Total T.T.C		251,93		254,66

Prix du m3 : 2.12 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.08 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Longvic

Facture d'Assainissement de 120 m³.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46
Collecte et transport des eaux usées	0,1294	15,53	0,1322	15,86
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		154,07		156,74
T.V.A 5,5 %		8,47		8,62
Total T.T.C		162,54		165,36

Prix du m³ : 1.38 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.73 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Déléataire				
Part fixe	5,26	5,26	5,38	5,38
Collecte et transport des eaux usées	0,143	17,16	0,146	17,52
RODP communale	0,17	20,4	0,21	25,20
Traitement des eaux usées				
SICODI exploitation	0,519	62,28	0,582	69,84
SICODI investissements	0,359	43,08	0,357	42,84
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		186,84		199,44
T.V.A 5,5 %		10,28		10,97
Total T.T.C		197,12		210,41

Prix du m3 : 1.75 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 6,74 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.53 € T.T.C

Commentaires :

L'augmentation de la RODP communale et de le traitement des eaux usées part le SICODI expliquent l'augmentation globale. Hormis ces deux augmentations, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Neuilly-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m³.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Délégitaire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,089	10,68	0,10	12
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		137,78		141,62
T.V.A 5,5 %		7,58		7,79
Total T.T.C		145,36		149,41

Prix du m³ : 1.25 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.79 %

Prix du m³ sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Ouges

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,4	5,4
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,6	0,107	12,84
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		207,68		210,26
T.V.A 5,5 %		11,42		11,56
Total T.T.C		219,11		221,83

Prix du m3 : 1.85 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.24 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Délégitaire				
Part fixe	5,26	5,26	5,38	5,38
Collecte et transport des eaux usées	0,143	17,16	0,146	17,52
RODP communale	0,25	30	0,23	27,60
Traitement des eaux usées				
SICODI exploitation	0,519	62,28	0,582	69,84
SICODI investissements	0,359	43,08	0,357	42,84
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		196,44		201,84
T.V.A 5,5 %		10,80		11,10
Total T.T.C		207,25		212,95

Prix du m3 : 1.77 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.75 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.53 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter la diminution de la RODP communale et l'augmentation du traitement des eaux usées par le SICODI. Hormis ces deux évolutions notables, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Collecte et transport des eaux usées	0,507	60,84	0	0
Traitement des eaux usées	0,523	62,76	0	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764
Part Déléataire				
Part fixe	0	0	5,46	5,46
Consommation	0	0	1,1162	133,94
RODP communale	0,1364	16,37	0,1522	18,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		160,33		178,02
T.V.A 5,5 %		8,82		9,79
Total T.T.C		169,15		187,82

Prix du m3 : 1.57 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 11.98 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.40 € T.T.C

Commentaires :

L'augmentation du prix du service de l'assainissement des eaux usées est due à l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Plombières-lès-Dijon au contrat de concession de collecte et de traitement des eaux usées de la Ville de Dijon et à l'application des mêmes tarifs concernant la part délégataire. De plus, les années précédentes, la part traitement des eaux usées n'avait pas été actualisée dans le cadre de la mise aux normes de la station eauvitale.

L'augmentation de la RODP communale explique également l'augmentation globale du prix du service.

Quétigny

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,094	11,28	0,07	8,40
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		138,38		138,02
T.V.A 5,5 %		7,61		7,59
Total T.T.C		145,99		145,61

Prix du m3 : 1.22 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : - 0.26 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter la diminution de la RODP communale. Hormis cette diminution, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,075	9	0,09	10,80
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		136,10		140,42
T.V.A 5,5 %		7,49		7,72
Total T.T.C		143,59		148,14

Prix du m3 : 1.24 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 3.17 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Saint-Apollinaire

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Délégitaire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,05	6	0,15	18
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		133,10		147,62
T.V.A 5,5 %		7,32		8,12
Total T.T.C		140,42		155,74

Prix du m3 : 1.30 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 10.91%

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale qui explique l'augmentation totale de 10.91 % du prix de l'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint-Apollinaire.
 Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009, hors inflation.

Talant

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Délégitaire				
Part fixe	5,40	5,40	5,5	5,5
Consommation	1,3386	160,632	1,3662	163,94
RODP communale	0,0663	7,956	0,062	7,44
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		194,35		197,24
T.V.A 5,5 %		10,69		10,85
Total T.T.C		205,04		208,09

Prix du m3 : 1.74 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.49 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.67 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Varois et Chaignot

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Délégitaire				
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36
RODP communale	0,074	8,88	0,0697	8,36
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		135,98		137,98
T.V.A 5,5 %		7,48		7,59
Total T.T.C		143,46		145,57

Prix du m3 : 1.21€ T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.47 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009.

Encours de la dette – Budget assainissement

Etat de la dette du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat de la Dette - Assainissement

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2008		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	3 410 819,83 €	2 658 797,05 €	261 331,26 €	8 612,70 €	252 718,56 €
Caisse d'Épargne	4 647 002,09 €	4 319 110,31 €	283 171,13 €	164 581,53 €	118 589,60 €
Caisse des Dépôts et Consignations	89 930,16 €	5 989,50 €	9 771,57 €	937,01 €	8 834,56 €
Crédit Agricole	16 567,24 €	0,00 €	3 846,25 €	143,46 €	3 702,79 €
Crédit Foncier de France	62 349,86 €	23 214,36 €	12 647,78 €	2 004,38 €	10 643,40 €
Crédit Mutuel	119 335,84 €	50 421,78 €	30 608,66 €	5 135,38 €	25 473,28 €
Banque Populaire	570 000,00 €	543 452,21 €	36 760,29 €	10 212,50 €	26 547,79 €
DEXIA CLF	848 425,69 €	572 885,87 €	75 701,85 €	29 936,57 €	45 765,28 €
Total	9 764 430,71 €	8 173 871,08 €	713 838,79 €	221 563,53 €	492 275,26 €

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2009

**Eléments relatifs au prix du mètre cube
au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au
01.01.2009 (décret 95-635 du 6.05.1995 – article2).**

**Base INSEE d'une facture de 120 m³ : consommation
d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).**



Prix de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2009

	Eau Prix du m ³ en € TTC	Assainissement Prix du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC sans la RODP
Ahuy	2,08	1,31	3,39	3,39
Bressey-sur-Tille	1,70	1,14	2,84	2,84
Bretenièrè	2,11	2,32	4,43	4,43
Chenôve	1,40	1,60	3,00	2,70
Chevigny-Saint-Sauveur	1,70	1,23	2,93	2,84
Couternon	1,70	1,24	2,94	2,84
Crimolois	1,70	1,23	2,93	2,84
Daix	1,80	1,34	3,14	3,14
Dijon	1,91	1,73	3,64	3,00
Fénay	2,40	1,86	4,26	4,26
Fontaine-lès-Dijon	1,79	1,43	3,22	3,22
Hauteville-lès-Dijon	1,83	2,12	3,95	3,95
Longvic	1,58	1,38	2,96	2,96
Magny-sur-Tille	2,11	2,32	4,43	4,43
Marsannay-la-Côte	1,64	1,75	3,39	2,91
Neuilly-lès-Dijon	1,70	1,25	2,95	2,84
Ouges	1,56	1,85	3,41	3,41
Perrigny-lès-Dijon	1,68	1,77	3,45	2,91
Plombières-lès-Dijon	1,37	1,57	2,94	2,60
Quétigny	1,70	1,22	2,92	2,84
Sennecey-lès-Dijon	1,70	1,24	2,94	2,84
Saint-Apollinaire	1,93	1,30	3,23	2,91
Talant	1,62	1,74	3,36	3,23
Varois et Chaignot	/	1,21	/	/

Soit pour 1 m³ d'eau potable produit,
distribué et épuré après rejet aux réseaux d'assainissement :

au 01/01/2009 : 3.33 € / m³ TTC

3.19 € / m³ sans RODP

Ahuy

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47	0
Part Délégitaire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	1,1723	140,676	1,1970	143,64	2,11
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,30	5,30	5,40	5,40	1,89
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,60	0,107	12,84	1,90
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26	2,07
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		378,19		385,35	1,89
T.V.A 5,5 %		20,80		21,19	1,89
Total T.T.C		398,99		406,54	1,89

Prix du m3 : 3.39 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.89 %

Bressey-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,80	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	5
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		315,40		323,34	2,52
T.V.A 5,5 %		17,35		17,78	2,52
Total T.T.C		332,75		341,12	2,52

Prix du m3 : 2.84 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.33 %

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité *					
Part fixe	6	6	6	6	0
Consommation	0,08	9,60	0,08	9,60	0
Part Déléataire					
Part fixe	42,34	42,34	44,20	44,20	4,39
Consommation	1,1672	140,06	1,2140	145,68	4,01
Assainissement					
Part Collectivité *					
Part fixe	35	35	35	35	0
Consommation	0,65	78	0,65	78	0
Part Déléataire					
Part fixe	41,72	41,72	43,38	43,38	3,98
Consommation	0,6836	82,03	0,7627	91,524	11,57
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,119	14,28	0,10	12	-15,97
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		487,43		503,78	3,36
T.V.A 5,5 %		26,81		27,71	3,36
Total T.T.C		514,24		531,49	3,36

* Syndicat des Eaux de Fauverney.

Prix du m3 : 4.43 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 3.36 %

Chenôve

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084	0
Part Délégitaire					
Part fixe	17,28	17,28	17,64	17,64	2,08
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06	2,16
Distribution	0,1381	16,572	0,1410	16,92	2,10
RODP communale	0,15	18	0,12	14,40	-20,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,3	5,3	5,4	5,4	1,89
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,6	0,107	12,84	1,90
Traitement des eaux usées	0,9002	108,02	0,9188	110,26	2,07
RODP communale	0,19	22,8	0,17	20,4	-10,53
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		341,77		341,83	0,02
T.V.A 5,5 %		18,80		18,80	0,02
Total T.T.C		360,57		360,63	0,02

Prix du m3 : 3.00 € T.T.C évolution par rapport au 01/01/2008 : + 0.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.70 € T.T.C

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,06	7,2	0,08	9,6	33,33
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		322,60		332,94	3,21
T.V.A 5,5 %		17,74		18,31	3,21
Total T.T.C		340,34		351,25	3,21

Prix du m3 : 2.92 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 3.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Couternon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,08	9,6	0,090	10,80	12,50
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		325,00		334,14	2,81
T.V.A 5,5 %		17,88		18,38	2,81
Total T.T.C		342,88		352,52	2,81

Prix du m3 : 2.94 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.63 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Crimolois

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,074	8,88	0,08	9,6	8,11
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		324,28		332,94	2,67
T.V.A 5,5 %		17,84		18,31	2,67
Total T.T.C		342,12		351,25	2,67

Prix du m3 : 2.93 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.49 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Daix

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	1,1723	140,676	1,197	143,64	2,11
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,760	0,0397	4,760	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46	1,87
Collecte et transport des eaux usées	0,0904	10,848	0,092	11,09	2,23
Traitement des eaux usées	0,9002	108,024	0,9188	110,26	2,07
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		349,87		357,03	2,05
T.V.A 5,5 %		19,24		19,64	2,05
Total T.T.C		369,11		376,67	2,05

Prix du m3 : 3.14 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.05 %

Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facturé établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	1,0910	130,92	1,1167	134,00	2,35
RODP communale	0,2800	33,6	0,29	34,8	3,57
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168	0
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,760	0,0397	4,760	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46	1,87
Consommation	1,0937	131,244	1,1162	133,94	2,05
RODP Communale	0,30	36	0,31	37,20	3,33
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08	0
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		404,49		414,39	2,45
T.V.A 5,5 %		22,25		22,79	2,45
Total T.T.C		426,74		437,18	2,45

Prix du m3 : 3.64 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.40 %

Prix du m3 sans la RODP : 3 € T.T.C

Féney

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facturé établie par Veolia.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Part fixe	12	12	12	12	0
Consommation	0,5740	68,88	0,5740	68,88	0
Part Déléataire					
Part fixe	52,15	52,15	53,47	53,47	2,53
Consommation	0,9336	112,63	0,967	115,93	2,93
Assainissement					
Part Collectivité					
Part fixe	40	40	40	40	0
Consommation	0,15	18	0,15	18	0
Part Déléataire					
Part fixe	22,18	22,18	23,09	23,09	4,10
Consommation	0,923	110,76	0,957	114,84	3,68
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/	
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		475,00		484,61	2,02
T.V.A 5,5 %		26,13		26,65	6,78
Total T.T.C		501,13		511,26	2,02

Prix du m3 : 4.26 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.02 %

Fontaine-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,86	17,86	18,38	18,38	2,91
Consommation	1,2110	145,32	1,197	143,64	-1,16
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84	0
Surcoût assainissement	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,32	5,32	5,46	5,46	2,63
Coût de transport des eaux usées	0,0885	10,62	0,0924	11,08	4,33
Part fixe des rejets	0,9002	108,024	0,9188	110,26	2,07
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		363,12		366,00	0,79
T.V.A 5,5 %		19,97		20,13	0,79
Total T.T.C		383,10		386,13	0,79

Prix du m3 : 3.22 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 0.79 %

Hauteville-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,137	16,44	0,137	16,44	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	1,1723	140,676	1,197	143,64	2,11
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,30	5,30	5,40	5,40	1,89
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,60	0,107	12,84	1,90
Traitement des eaux usées	0,9002	108,024	0,9188	110,26	2,07
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0,0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0,0
Total H.T.		442,68		449,84	1,62
T.V.A 5,5 %		24,35		24,74	
Total T.T.C		467,03		474,59	1,62

Prix du m3 : 3.95 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.62 %

Longvic

Facture type Eau et Assainissement (120 m³).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité	0,256	30,72	0,256	30,72	0
Part Délégataire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	0,8244	98,928	0,8410	100,92	2,01
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité					
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764	0
Part Délégataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,46	5,46	1,87
Collecte et transport des eaux usées	0,1294	15,53	0,1322	15,86	2,14
Traitement des eaux usées	0,9002	108,024	0,9188	110,260	2,07
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		330,48		336,76	1,90
T.V.A 5,5 %		18,18		18,52	1,90
Total T.T.C		348,66		355,29	1,90

Prix du m³ : 2.96 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.90 %

Marsannay-la-Côte

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,28	17,28	17,64	17,64	2,08
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06	2,16
Distribution	0,1381	16,572	0,141	16,92	2,10
RODP communale	0,3	36	0,25	30	-16,67
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,26	5,26	5,38	5,38	2,28
Collecte et transport des eaux usées	0,143	17,16	0,146	17,52	2,10
RODP communale	0,17	20,4	0,21	25,20	23,53
Traitement des eaux usées					
SICODI exploitation	0,519	62,28	0,582	69,84	12,14
SICODI investissements	0,359	43,08	0,357	42,84	-1
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		376,38		386,45	2,68
T.V.A 5,5 %		20,70		21,25	2,68
Total T.T.C		397,08		407,71	2,68

Prix du m3 : 3.39 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.68 %
 Prix du m3 sans la RODP : 2.91 € T.T.C

Neuilly-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,089	10,7	0,10	12	12,36
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		326,08		335,34	2,84
T.V.A 5,5 %		17,93		18,44	2,84
Total T.T.C		344,01		353,78	2,84

Prix du m3 : 2.95 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 2.66 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Ouges

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	0,8244	98,928	0,8410	100,92	2,01
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,30	5,30	5,40	5,40	1,89
Collecte et transport des eaux usées	0,105	12,6	0,107	12,84	1,90
Traitement des eaux usées STEP Dijon-Longvic	0,9002	108,024	0,9188	110,26	2,07
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		381,74		387,92	1,62
T.V.A 5,5 %		21,00		21,34	
Total T.T.C		402,73		409,26	1,62

Prix du m3 : 3.41 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.62 %

Perrigny-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,28	17,28	17,64	17,64	2,08
Production	0,6041	72,492	0,6172	74,06	2,16
Distribution	0,1381	16,572	0,1410	16,92	2,10
RODP communale	0,3	36	0,28	33,6	-6,67
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,26	5,26	5,38	5,38	2,28
Collecte et transport des eaux usées	0,143	17,16	0,146	17,52	2,10
RODP communale	0,25	30	0,23	27,6	-8
Traitement des eaux usées					
SICODI exploitation	0,519	62,28	0,582	69,84	12,14
SICODI investissements	0,359	43,08	0,357	42,84	-1
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		385,98		392,45	1,68
T.V.A 5,5 %		21,23		21,58	1,68
Total T.T.C		407,20		414,04	1,68

Prix du m3 : 3.45 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.68 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.91 € T.T.C

Plombières-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,718	86,16	0	0	/
Part Déléataire					
Part fixe	0	0	18,38	18,38	/
Consommation	0	0	0,7339	88,07	/
RODP Communale	0,1512	18,14	0,1648	19,78	9,04
Assainissement					
Part Collectivité					
Collecte et transport des eaux usées	0,507	60,84	0	0	/
Traitement des eaux usées	0,523	62,76	0	0	/
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764	0
Part Déléataire					
Part fixe	0	0	5,46	5,46	/
Consommation	0	0	1,1162	133,94	/
RODP Communale	0,1364	16,37	0,1522	18,26	11,55
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0616	7,39	0,06	7,2	-2,57
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		294,82		334,25	13,37
T.V.A 5,5 %		16,22		18,38	
Total T.T.C		311,04		352,64	13,37

Prix du m3 : 2.94 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 13.37 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.60 € T.T.C

Quétigny

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,094	11,3	0,07	8,4	-25,53
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		326,68		331,74	1,55
T.V.A 5,5 %		17,97		18,25	1,55
Total T.T.C		344,65		349,99	1,55

Prix du m3 : 2.92 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.37 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Sennecey-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	17,3	17,3	17,92	17,92	3,58
Consommation	1,15	138	1,19	142,8	3,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP communale	0,075	9	0,09	10,8	20
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,085	10,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		324,40		334,14	3
T.V.A 5,5 %		17,84		18,38	3
Total T.T.C		342,24		352,52	3

Prix du m3 : 2.94 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 3 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Saint-Apollinaire

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14	0
Part Délégitaire					
Part fixe	17,96	17,96	18,38	18,38	2,34
Consommation	1,1723	140,676	1,197	143,64	2,11
RODP Communale	0	0	0,15	18	/
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Délégitaire					
Part fixe	5,18	5,18	5,42	5,42	4,63
Consommation	0,534	64,08	0,553	66,36	3,56
RODP Communale	0,079	9,48	0,15	18	89,87
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		333,16		366,78	10,09
T.V.A 5,5 %		18,32		20,17	10,09
Total T.T.C		351,48		386,95	10,09

Prix du m3 : 3.23 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2008 : + 10.09 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.91€ T.T.C

Talant

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

Prix unitaire janvier 2008	Montant janvier 2008	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Evolution %
-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------

Eau

Part Délégitaire

Part fixe	18	18	18,42	18,42	2,33
Consommation	1,0496	125,95	1,0743	128,92	2,36
RODP communale	0,069	8,28	0,061	7,32	-11,59

Assainissement

Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
------------------------	--------	------	--------	------	---

Part Délégitaire

Part fixe	5,4	5,4	5,5	5,5	1,85
Consommation	1,3386	160,632	1,3662	163,94	2,06
RODP communale	0,0663	7,956	0,062	7,44	-6,49

Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,05	6	0,06	7,2	20
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0

Total H.T.		375,38		381,90	1,74
T.V.A 5,5 %		20,65		21,00	1,74
Total T.T.C		396,03		402,91	1,74

Prix du m3 : 3.36 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2008 : + 1.74 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.23 € T.T.C

Note liminaire

**Qualité des eaux destinées
à la consommation humaine**

**Rapports 2008 de la Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Côte d'Or**



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE COTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU DE CHENOVE**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE CHENOVE	S.M.D., CHENOVE, RESEAU HAUT	842	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP F. RENTE LOGEROT N°1(NP) CAP F. RENTE LOGEROT N°2(NP) CAP F. RENTE LOGEROT N°3 (NS) CAP F. RENTE LOGEROT N°4 (NS) CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP P. DES GORGETS (8) CAP P. PRINCIPAL OU P.N°2(CHENOVE) CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL CAP S. DE SAINTE FOY CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE CHENOVE
				TTP SM DE LONVIC-OGES
				TTP SM DE MARMUZOTS

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION-EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Noté : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			MCA SOURCES DU SUZON	TTP SM DE VALMY BAS TTP STP CHENOVE TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS) TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL) TTP STP DE LONGVIC TTP STP DE PONCEY TTP STP DES S.DU SUZON TTP STP (ET SM) DE LA PIECE LEGER TTP STP SI SAULON
S.M.D., RESEAU DE CHENOVE	S.M.D., CHENOVE, R. PPAL-ZUP	14 079	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Noté : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP S. AU CHAT	
			CAP S. DE MORCUEIL	
			CAP S. DE SAINTE FOY	
			CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE CHENOVE
				TTP SM DE LONVIC-OUGES
				TTP SM DE MARMUZOTS
				TTP SM DE VALMY BAS
			MCA SOURCES DU SUZON	
				TTP STP CHENOVE

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
				TTP STP DE LONGVIC
				TTP STP DE PONCEY
				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP (ET SM) DE LA PIECE LEGER
				TTP STP SI SAULON

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997):

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
P. PRINCIPAL OU P.N°2(CHENOVE)	PUITS	CHENOVE	04994X0529	23/04/2006		04/06/1963
P. SECONDAIRE OU P.N°1(CHENOV)	PUITS	CHENOVE	04994X0007	24/11/1973	28/11/1973	04/06/1963

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 * C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., CHENOVE, RESEAU HAUT

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
19/02/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C
18/04/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C
22/05/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C
18/07/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C
29/09/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C
20/11/08	CHENOVE	RESEAU HAUT, VIEUX VILLAGE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	19/02/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		18/07/2008	<1
		29/09/2008	<1
		20/11/2008	<1
NO3	mg/L	20/11/2008	32,9
PH	unité pH	19/02/2008	7,65
		18/04/2008	7,55
		22/05/2008	7,50
		18/07/2008	7,20
		29/09/2008	7,70
		20/11/2008	7,75

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU DE CHENOVE Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., CHENOVE, RESEAU HAUT

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	19/02/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		18/07/2008	<1
		29/09/2008	<1
		20/11/2008	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., CHENOVE, R. PPAL-ZUP

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
17/01/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
17/01/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
19/02/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
19/02/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/03/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/03/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/04/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/04/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
22/05/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
22/05/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
22/05/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
19/06/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
19/06/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/07/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
18/07/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
21/08/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
21/08/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
29/09/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
29/09/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
23/10/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
23/10/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
20/11/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		19/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		21/08/2008	<1
		29/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		17/12/2008	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., CHENOVE, R. PPAL-ZUP

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
20/11/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
17/12/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C
17/12/08	CHENOVE	RESEAU PRINCIPAL - ZUP	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	17/01/2008	7,45
		17/01/2008	7,50
		19/02/2008	7,40
		19/02/2008	7,65
		18/03/2008	7,75
		18/03/2008	7,80
		18/04/2008	7,25
		22/05/2008	7,15
		22/05/2008	7,20
		22/05/2008	7,40
		19/06/2008	7,30
		19/06/2008	7,60
		18/07/2008	7,15
		18/07/2008	7,20
		21/08/2008	7,30
		21/08/2008	7,35
		29/09/2008	7,55
23/10/2008	7,45		
20/11/2008	7,40		
20/11/2008	7,45		
17/12/2008	7,35		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., CHENOVE, R. PPAL-ZUP

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		19/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		21/08/2008	<1
		29/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		17/12/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

04R P PRINCIPAL OUF/IN2 (HENOVE)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	38,60	38,60	38,60				1
PH	pH	unité pH	B	7,00	7,05	7,10				2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000		1
CL	Chlorures	mg/L	B	36,30	36,30	36,30		200		1
SO4	Sulfates	mg/L	B	32,60	32,60	32,60		250		1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,59	0,59	0,59		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,06	0,07	0,08		2		5
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,03	0,03	0,03		4		1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	26,60	26,60	26,60		100		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,02	0,02		2		5
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,02	0,02	0,03		2		5

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TRIP SIMIDELCHENOVE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	34,00	35,22	36,00				6
PH	pH	unité pH	T1	7,10	7,50	7,75				12
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
CL	Chlorures	mg/L	T1	26,70	30,83	36,60				6
SO4	Sulfates	mg/L	T1	30,70	34,30	41,90				6
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	0,73	0,82	0,90				6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00				6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	24,40	27,78	31,60		50		6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		6
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10		3
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3

TRIP STROCHENOVE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,02			0,1	7
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00			0,1	7
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00			0,1	7

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDJ SIMP CHENOVE RESAULT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,20	7,54	7,75				7
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	6
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01				6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	32,90	32,90	32,90			50	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			0,5	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1

UDJ SIMP CHENOVE R. PALZUF

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,15	7,41	7,80				28
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	25
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	25
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	8
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,04				25
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			0,5	3
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	8
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	8

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassement des limites de qualité :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
-----------	----------------	------------------	----------------------------	----------------------------

Nombre de dépassement des références de qualité :

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
RAPPORT ANNUEL
2008**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAUX DE CHENOVE

VII. CONCLUSION

Les réseaux de Chenôve du Syndicat Mixte du Dijonnais ont été alimentés en 2008 par un mélange de l'eau du puits principal de Chenôve dont une partie est traitée au charbon actif pour les pesticides, de l'eau issue du site de Marsannay la Côte et de l'eau de Dijon.

En 2008, l'eau distribuée à Chenôve n'a montré aucun dépassement, ni de limite, ni de référence de qualité française pour tous les paramètres analysés.

L'eau distribuée en 2008 a donc été de très bonne qualité.

Cependant, étant donnée la teneur en pesticides de l'eau brute de la nappe de Dijon Sud, il convient de mettre en place un plan de reconquête de la qualité de l'eau notamment vis à vis des nitrates et des pesticides. Cette étude semble se profiler dans le cadre d'une entente inter-bassin Ouche/Vouge.



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE CÔTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU DE DIJON**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE DIJON	S.M.D., DIJON, F.D'OUICHE-MARCS	12 120	CAP P. DES GORGETS (8)	TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
S.M.D., RESEAU DE DIJON	S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL	139 384	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE CAP P. DES GORGETS (8) CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Noté : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP S. AU CHAT	
			CAP S. DE MORCUEIL	
			CAP S. DE SAINTE FOY	
			CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE LONVIC-OUGES
				TTP SM DE MARMUZOTS
				TTP SM DE VALMY BAS
			MCA SOURCES DU SUZON	
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DE LONGVIC
				TTP STP DE PONCEY
				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP SI SAULON

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
EAU DE LA SAONE A PONCEY	PRISE EN RIVIERE	PONCEY LES ATHEE				08/06/2007
EAU DE LA SAONE FLAMMERANS	PRISE EN RIVIERE	FLAMMERANS	05008X0157			
P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)	CHAMPS CAPTANT	FLAMMERANS	05008X0001	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007
P. DE DIJON A PONCEY (105)	CHAMPS CAPTANT	PONCEY LES ATHEE	05008X0132	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007
P. DES GORGETS (8)	CHAMPS CAPTANT	DIJON	04994X0006	05/01/1999	22/03/2007	08/06/2007
S. AU CHAT	SOURCE	VAL SUZON	04697X0008	12/07/2004	22/03/2007	08/06/2007
S. DE MORCUEIL	SOURCE	FLEUREY SUR OUCHE	04992X0005	03/12/1998	22/03/2007	08/06/2007
S. DE SAINTE FOY	SOURCE	VAL SUZON	04694X0003	30/06/1998	22/03/2007	08/06/2007
S. DU ROZOIR	SOURCE	ETAULES	04698X0029	30/06/1998	22/03/2007	08/06/2007

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., DIJON, F.D'OUICHE-MARCS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
07/01/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
14/01/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUICHE	C	C
11/02/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
12/02/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUICHE	C	C
10/03/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
20/03/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUICHE	C	C
31/03/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
21/04/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
29/04/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUICHE	C	C
13/05/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C
22/05/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUICHE	C	C
09/06/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUICHE-MARCS D'OR	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	07/01/2008	<1
		14/01/2008	<1
		11/02/2008	<1
		12/02/2008	<1
		10/03/2008	<1
		20/03/2008	<1
		31/03/2008	<1
		21/04/2008	<1
		29/04/2008	<1
		13/05/2008	<1
		22/05/2008	<1
		09/06/2008	<1
		10/06/2008	<1
07/07/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON, F.D'OUCHE-MARCS

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
10/06/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C
07/07/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
16/07/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C
04/08/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
25/08/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C
01/09/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
10/09/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C
07/10/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
03/11/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
03/11/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C
22/12/08	DIJON	DISTR. FNE D'OUCHE-MARCS D'OR	C	C
23/12/08	DIJON	POINT MOBILE FNE D'OUCHE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	16/07/2008	<1
		04/08/2008	<1
		25/08/2008	<1
		01/09/2008	<1
		10/09/2008	<1
		07/10/2008	<1
		03/11/2008	<1
		22/12/2008	<1
		23/12/2008	<1
PH	unitépH	07/01/2008	7,45
		14/01/2008	7,60
		11/02/2008	7,45
		12/02/2008	7,55
		10/03/2008	7,40
		20/03/2008	7,55
		31/03/2008	7,45
		21/04/2008	7,40
		29/04/2008	7,30
		13/05/2008	7,55
		22/05/2008	7,30
		09/06/2008	7,40
		10/06/2008	7,35
		07/07/2008	7,30
		16/07/2008	7,20
04/08/2008	7,30		
25/08/2008	7,25		
01/09/2008	7,40		
10/09/2008	7,25		
07/10/2008	7,30		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., DIJON, F.D'OUICHE-MARCS

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unité _{pH}	03/11/2008	7,30
		03/11/2008	7,35
		22/12/2008	7,40
		23/12/2008	7,40
STRF	n/100mL	07/01/2008	<1
		14/01/2008	<1
		11/02/2008	<1
		12/02/2008	<1
		10/03/2008	<1
		20/03/2008	<1
		31/03/2008	<1
		21/04/2008	<1
		29/04/2008	<1
		13/05/2008	<1
		22/05/2008	<1
		09/06/2008	<1
		10/06/2008	<1
		07/07/2008	<1
		16/07/2008	<1
		04/08/2008	<1
		25/08/2008	<1
		01/09/2008	<1
		10/09/2008	<1
		07/10/2008	<1
03/11/2008	<1		
22/12/2008	<1		
23/12/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	98,8 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
07/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
07/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
07/01/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
07/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
07/01/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
14/01/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
14/01/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
21/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
21/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
21/01/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
21/01/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
21/01/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
29/01/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
04/02/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
05/02/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
07/02/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
11/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
11/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
11/02/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
11/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
11/02/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
25/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	07/01/2008	<1
		14/01/2008	<1
		21/01/2008	<1
		29/01/2008	<1
		04/02/2008	<1
		05/02/2008	<1
		07/02/2008	<1
		11/02/2008	<1
		25/02/2008	<1
		26/02/2008	<1
		10/03/2008	<1
		17/03/2008	<1
		18/03/2008	<1
		20/03/2008	<1
		25/03/2008	<1
		28/03/2008	<1
		31/03/2008	<1
		07/04/2008	<1
		16/04/2008	<1
		21/04/2008	<1
28/04/2008	<1		
29/04/2008	<1		
13/05/2008	<1		
14/05/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
25/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
25/02/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
25/02/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
25/02/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
26/02/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
10/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
10/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
10/03/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
10/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
10/03/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
17/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
18/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
20/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
20/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
25/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/03/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
31/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
31/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
31/03/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
31/03/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
31/03/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
07/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
07/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
07/04/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
07/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
07/04/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	26/05/2008	<1
		28/05/2008	<1
		29/05/2008	<1
		08/06/2008	<1
		09/06/2008	<1
		23/06/2008	<1
		07/07/2008	<1
		08/07/2008	<1
		16/07/2008	<1
		17/07/2008	<1
		21/07/2008	<1
		29/07/2008	<1
		04/08/2008	<1
		12/08/2008	<1
		18/08/2008	<1
		20/08/2008	<1
		25/08/2008	<1
		26/08/2008	<1
		28/08/2008	<1
		01/09/2008	<1
08/09/2008	<1		
15/09/2008	<1		
16/09/2008	<1		
23/09/2008	<1		
24/09/2008	<1		
07/10/2008	<1		
13/10/2008	<1		
15/10/2008	<1		
20/10/2008	<1		

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU DE DIJON Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
16/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
16/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
21/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
21/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
21/04/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
21/04/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
21/04/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
28/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
29/04/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
13/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
13/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
13/05/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
13/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
13/05/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
13/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
14/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
14/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	N
26/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
26/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
26/05/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
26/05/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
26/05/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
28/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	N

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	22/10/2008	<1
		28/10/2008	<1
		03/11/2008	<1
		17/11/2008	<1
		01/12/2008	<1
		08/12/2008	<1
		09/12/2008	<1
		15/12/2008	<1
		22/12/2008	<1
PH	unitépH	07/01/2008	7,35
		07/01/2008	7,45
		07/01/2008	7,60
		07/01/2008	7,65
		07/01/2008	7,75
		14/01/2008	7,85
		14/01/2008	7,75
		21/01/2008	7,60
		21/01/2008	7,65
		21/01/2008	7,80
		21/01/2008	7,85
		29/01/2008	7,50
		04/02/2008	7,65
		05/02/2008	7,35
		07/02/2008	7,50
11/02/2008	7,35		
11/02/2008	7,40		
11/02/2008	7,50		
11/02/2008	7,55		
11/02/2008	7,70		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
29/05/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
06/06/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
09/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
09/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
09/06/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
09/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
09/06/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
23/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
23/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
23/06/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
23/06/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
23/06/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
23/06/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
07/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
07/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
07/07/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
07/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
07/07/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
08/07/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
16/07/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
17/07/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
21/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
21/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
21/07/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
21/07/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
21/07/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	25/02/2008	7,45
		25/02/2008	7,60
		25/02/2008	7,75
		26/02/2008	7,45
		10/03/2008	7,30
		10/03/2008	7,35
		10/03/2008	7,45
		10/03/2008	7,75
		17/03/2008	7,55
		18/03/2008	7,60
		20/03/2008	7,45
		20/03/2008	7,50
		25/03/2008	7,65
		28/03/2008	7,60
		31/03/2008	7,40
		31/03/2008	7,50
		31/03/2008	7,55
		31/03/2008	7,70
		07/04/2008	7,35
		07/04/2008	7,40
		07/04/2008	7,45
		07/04/2008	7,60
16/04/2008	7,30		
16/04/2008	7,45		
21/04/2008	7,35		
21/04/2008	7,45		
21/04/2008	7,65		
28/04/2008	7,30		
28/04/2008	7,40		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
29/07/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
04/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
04/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
04/08/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
04/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
04/08/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
12/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
18/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
18/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
18/08/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
18/08/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
18/08/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
20/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
25/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
26/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
26/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/08/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
01/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
01/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
01/09/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
01/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
01/09/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
08/09/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
15/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
15/09/08	DIJON	DISTRI.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
15/09/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	28/04/2008	7,60
		29/04/2008	7,25
		13/05/2008	7,50
		13/05/2008	7,55
		13/05/2008	7,60
		13/05/2008	7,70
		13/05/2008	7,75
		14/05/2008	7,40
		26/05/2008	7,15
		26/05/2008	7,30
		26/05/2008	7,35
		26/05/2008	7,55
		28/05/2008	7,25
		28/05/2008	7,40
		29/05/2008	7,35
		06/06/2008	7,30
		09/06/2008	7,25
		09/06/2008	7,30
		09/06/2008	7,35
		09/06/2008	7,60
23/06/2008	7,15		
23/06/2008	7,20		
23/06/2008	7,25		
23/06/2008	7,45		
23/06/2008	7,60		
07/07/2008	7,20		
07/07/2008	7,30		
07/07/2008	7,35		
07/07/2008	7,55		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
16/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
16/09/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
16/09/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
23/09/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
24/09/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
07/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
07/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
07/10/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
07/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
07/10/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
13/10/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
15/10/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
20/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
20/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
20/10/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
20/10/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
20/10/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
20/10/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
22/10/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
28/10/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
03/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
03/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
03/11/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
03/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
03/11/08	DIJON	DISTR.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
17/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unité pH	08/07/2008	7,20
		16/07/2008	7,30
		17/07/2008	7,20
		21/07/2008	7,15
		21/07/2008	7,30
		21/07/2008	7,35
		21/07/2008	7,55
		29/07/2008	7,60
		04/08/2008	7,25
		04/08/2008	7,30
		04/08/2008	7,40
		04/08/2008	7,45
		04/08/2008	7,70
		12/08/2008	7,20
		18/08/2008	7,45
		18/08/2008	7,50
		18/08/2008	7,80
		20/08/2008	7,25
		25/08/2008	7,30
		26/08/2008	7,20
26/08/2008	7,45		
28/08/2008	7,20		
01/09/2008	7,35		
01/09/2008	7,40		
01/09/2008	7,45		
01/09/2008	7,50		
01/09/2008	7,85		
08/09/2008	7,30		
15/09/2008	7,40		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLÉ, R. PPAL

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
17/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
17/11/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
17/11/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
17/11/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
01/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
01/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
01/12/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
01/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
01/12/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
08/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
09/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
09/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
09/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
15/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C
22/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - GRESILLES	C	C
22/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - JOUVENCE	C	C
22/12/08	DIJON	DISTRIBUTION-MANSARD	C	C
22/12/08	DIJON	DISTRIBUTION - PASTEUR	C	C
22/12/08	DIJON	DISTRIB.-COLOMBIERE ANCIENT VERRIERS	C	C
22/12/08	DIJON	POINT MOBILE RP	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	15/09/2008	7,45
		15/09/2008	7,55
		16/09/2008	7,30
		16/09/2008	7,35
		16/09/2008	7,70
		23/09/2008	7,75
		24/09/2008	7,40
		07/10/2008	7,20
		07/10/2008	7,35
		07/10/2008	7,40
		07/10/2008	7,75
		13/10/2008	7,40
		15/10/2008	7,30
		20/10/2008	7,30
		20/10/2008	7,35
		20/10/2008	7,45
		20/10/2008	7,65
		22/10/2008	7,75
		28/10/2008	7,25
		03/11/2008	7,35
03/11/2008	7,40		
03/11/2008	7,45		
03/11/2008	7,55		
03/11/2008	7,60		
17/11/2008	7,25		
17/11/2008	7,35		
17/11/2008	7,40		
17/11/2008	7,65		
01/12/2008	7,35		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	01/12/2008	7,40
		01/12/2008	7,45
		01/12/2008	7,65
		08/12/2008	7,40
		09/12/2008	7,60
		09/12/2008	7,65
		09/12/2008	7,75
		15/12/2008	7,40
		22/12/2008	7,30
		22/12/2008	7,35
		22/12/2008	7,40
		22/12/2008	7,45
		22/12/2008	7,75
STRF	n/100mL	07/01/2008	<1
		14/01/2008	<1
		21/01/2008	<1
		29/01/2008	<1
		04/02/2008	<1
		05/02/2008	<1
		07/02/2008	<1
		11/02/2008	<1
		25/02/2008	<1
		26/02/2008	<1
		10/03/2008	<1
		17/03/2008	<1
		18/03/2008	<1
		20/03/2008	<1
		25/03/2008	<1
28/03/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	31/03/2008	<1
		07/04/2008	<1
		16/04/2008	<1
		21/04/2008	<1
		28/04/2008	<1
		29/04/2008	<1
		13/05/2008	<1
		14/05/2008	<1
		26/05/2008	<1
		28/05/2008	<1
		29/05/2008	<1
		06/06/2008	<1
		09/06/2008	<1
		23/06/2008	<1
		07/07/2008	<1
		08/07/2008	<1
		16/07/2008	<1
		17/07/2008	<1
		21/07/2008	<1
		29/07/2008	<1
		04/08/2008	<1
		12/08/2008	<1
		18/08/2008	<1
20/08/2008	<1		
25/08/2008	<1		
26/08/2008	<1		
28/08/2008	<1		
01/09/2008	<1		
08/09/2008	<1		

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU DE DIJON Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	15/09/2008	<1
		16/09/2008	<1
		23/09/2008	<1
		24/09/2008	<1
		07/10/2008	<1
		13/10/2008	<1
		15/10/2008	<1
		20/10/2008	<1
		22/10/2008	<1
		28/10/2008	<1
		03/11/2008	<1
		17/11/2008	<1
		01/12/2008	<1
		08/12/2008	<1
		09/12/2008	<1
15/12/2008	<1		
22/12/2008	<1		

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

CAP EAU DE LA SAONE A PONDREY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	A3	19,50	20,47	22,00			3
PH	pH	unité pH	A3	7,70	7,86	8,00			6
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	A3	9,00	40,67	100,00		10000	3
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	A3	1,11	41,04	100,00		20000	3
CL	Chlorures	mg/L	A3	10,80	12,30	14,30		200	3
SO4	Sulfates	mg/L	A3	24,90	31,27	40,60		250	3
COT	Carbone organique total	mg/L C	A3	2,46	3,34	4,79		10	3
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00		2	3
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	A3	0,00	0,02	0,03		4	3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	A3	8,30	10,93	13,80		50	3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	A3	0,00	0,03	0,04			3
AS	Arsenic	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00		100	2
ATRZ	Atrazine	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00		2	3
SMZ	Simazine	µg/l	A3	0,00	0,00	0,00		2	3

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

042 P. DE DIJON/FLAMMERANS (63)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	22,00	22,50	23,00				2
PH	pH	unité pH	B	6,95	7,24	7,55				4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000		2
CL	Chlorures	mg/L	B	11,30	11,50	11,70		200		2
SO4	Sulfates	mg/L	B	26,50	29,20	31,90		250		2
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,70	0,72	0,74		10		2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,01	0,01		4		2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	3,80	4,55	5,30		100		2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				2
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		2
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		4
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAZ P. DE JIUN A FONDEY (07)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	22,30	22,45	22,60			2
PH	pH	unité pH	B	7,00	7,21	7,35			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	1,50	3,00		20000	2
CL	Chlorures	mg/L	B	11,30	12,10	12,90		200	2
SO4	Sulfates	mg/L	B	36,60	38,75	40,90		250	2
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,20	1,34	1,47		10	2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,01	0,02		4	2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	2,40	3,50	4,60		100	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,02	0,03	0,03			2
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	2,50	5,00		100	2
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	4
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

02/11/2010 P. DESGORGES (3)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	31,80	32,05	32,30			2
PH	pH	unité pH	B	7,10	7,14	7,20			4
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000	2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000	2
CL	Chlorures	mg/L	B	22,30	23,30	24,30		200	2
SO4	Sulfates	mg/L	B	20,90	21,00	21,10		250	2
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,91	1,09	1,26		10	2
ADEF	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4	2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	16,90	18,85	20,80		100	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00			2
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100	2
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

DATE : 2010/01/14

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	29,50	30,70	32,60				3
PH	pH.	unité pH	B	7,00	7,16	7,30				6
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		3
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1,00	4,00	10,00		20000		3
CL	Chlorures	mg/L	B	0,00	2,40	7,20		200		3
SO4	Sulfates	mg/L	B	5,50	6,50	7,30		250		3
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,72	1,72	1,72		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,01		4		3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	6,80	9,27	11,80		100		3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				3
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		2
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		2

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAR S. DE HOFQUEIL

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	30,00	31,71	32,50				7
PH	pH	unité pH	B	7,00	7,24	7,65				14
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	3,00	31,00	72,00		10000		7
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1,11	42,30	100,00		20000		7
CL	Chlorures	mg/L	B	6,30	9,30	10,80		200		7
SO4	Sulfates	mg/L	B	14,00	15,74	17,90		250		7
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,04	1,31	1,64		10		7
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		6
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,01		4		7
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	16,00	21,77	26,90		100		7
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				7
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		5
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		6
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		6

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAE S.D. SAINT-JOY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotlmétrique	°F	B	29,50	30,43	31,30			3
PH	pH	unité pH	B	7,15	7,25	7,40			6
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	9,67	24,00		10000	3
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1,00	6,67	18,00		20000	3
CL	Chlorures	mg/L	B	5,80	6,97	8,00		200	3
SO4	Sulfates	mg/L	B	9,10	9,43	9,70		250	3
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,55	1,55	1,55		10	1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4	3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	16,60	23,30	28,10		100	3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00			3
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	2

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

DAF S. DUROZOLR

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	28,00	29,30	30,40				3
PH	pH	unité pH	B	6,90	7,26	7,45				6
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	1,67	3,00		10000		3
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	1,00	2,00		20000		3
CL	Chlorures	mg/L	B	5,70	7,30	9,30		200		3
SO4	Sulfates	mg/L	B	9,20	9,23	9,30		250		3
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,62	1,62	1,62		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,01		4		3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	13,30	18,07	21,50		100		3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				3
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2		1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

MCA SONDAGES DE SURVEILLANCE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	28,80	29,88	31,40			4
PH	pH	unité pH	B	6,95	7,32	7,55			8
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	6,50	22,00		10000	4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	9,00	18,00		20000	4
CL	Chlorures	mg/L	B	5,50	6,88	7,90		200	4
SO4	Sulfates	mg/L	B	8,00	8,80	9,20		250	4
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,88	1,15	1,43		10	4
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	5
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4	4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	14,70	20,68	25,70		100	4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00			4
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100	4
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	5
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	5

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

INDICATEURS DE QUALITE DE L'EAU

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	25,00	27,18	30,00				12
PH	pH	unité pH	T2	7,40	7,70	7,95				24
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
CL	Chlorures	mg/L	T2	6,30	9,25	11,10				12
SO4	Sulfates	mg/L	T2	16,40	22,38	28,20				12
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	0,78	0,99	1,39				12
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,01	0,02				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	9,00	11,83	15,60		50		12
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		12
AS	Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		10		4
ATRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4
SMZ	Simazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

JIF SIM DE MARMOUZOTS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	28,50	30,41	32,00				12
PH	pH	unité pH	T2	7,00	7,34	7,55				24
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
CL	Chlorures	mg/L	T2	5,90	10,87	16,90				12
SO4	Sulfates	mg/L	T2	10,00	13,76	22,10				12
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	1,02	1,26	1,63				12
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		5
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,01	0,03				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	11,80	19,14	25,40		50		12
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		12
AS	Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		10		4
ATRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		5
SMZ	Simazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		5

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TYPE : SIMPE VAL MISEAS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	23,50	27,73	29,50				12
PH	pH	unité pH	T2	7,30	7,57	7,75				24
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0		12
CL	Chlorures	mg/L	T2	5,70	8,32	11,30				12
SO4	Sulfates	mg/L	T2	10,60	18,78	30,30				12
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	0,80	1,13	1,75				12
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,01				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	7,50	14,29	22,00		50		12
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,01		0,1		12
AS	Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		10		4
ATRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4
SMZ	Simazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1		4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

STP DE CHEVRONNORIE (BORNE 13)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	31,50	32,25	33,00			6
PH	pH	unité pH	T1	6,90	7,16	7,50			12
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0	6
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0	6
CL	Chlorures	mg/L	T1	27,60	30,65	35,00			6
SO4	Sulfates	mg/L	T1	23,40	24,85	27,60			6
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	0,81	0,96	1,03			6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,01	0,02		0,1	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00			6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	18,70	22,15	25,90		50	6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1	6
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10	3
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1	4
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1	4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TRIP S.P. DE PONDEY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
								mini	maxi	
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	22,00	23,18	24,00				6
PH	pH	unité pH	T1	7,30	7,60	7,90				12
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
CL	Chlorures	mg/L	T1	9,60	11,15	12,60				6
SO4	Sulfates	mg/L	T1	32,40	36,05	40,80				6
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	0,79	0,96	1,13				6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,01				6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	2,50	4,47	6,10		50		6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		6
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10		3
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDL SIMD DES SUD SUZON

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	27,00	29,23	30,60			3
PH	pH	unité pH	T2	7,15	7,38	7,70			6
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0	3
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		0	3
CL	Chlorures	mg/L	T2	0,00	5,13	8,80			3
SO4	Sulfates	mg/L	T2	8,30	12,90	21,30			3
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	1,20	1,21	1,22			2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1	2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,01			3
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	8,20	13,70	17,40		50	3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00		0,1	3
AS	Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		10	2
ATRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1	2
SMZ	Simazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00		0,1	2

UDL SIMD DUON EDYUCHE MARCS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,04	7,38	7,60			48
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	24
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	24
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01			24
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

SDI SMID-BONVILLE R.F.F.A.I

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,15	7,46	7,90				341
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	172
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	172
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,04				172
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			0,5	6

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP SM DE MARMUZOTS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Métazachlore	0,15 µg/l	07/01/2008		0,10
Turbidité néphélobométrique NFL	1,38 NFU	08/12/2008		1,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : 2

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bact. et spores sulfito-rédu./10l	1 n/100ml	19/05/2008		0
Equilibre calcocarbonique O/1/2	3 qualit.	06/10/2008	1,00	2,00
Turbidité néphélobométrique NFL	0,53 NFU	06/10/2008		0,50
Turbidité néphélobométrique NFL	0,64 NFU	01/09/2008		0,50
Turbidité néphélobométrique NFL	0,78 NFU	04/08/2008		0,50
Turbidité néphélobométrique NFL	1,38 NFU	08/12/2008		0,50

Nombre de dépassement des références de qualité : 6

TTP SM DE VALMY BAS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Turbidité néphélobométrique NFL	0,53 NFU	08/12/2008		0,50

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

TTP STP DE PONCEY

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Equilibre calcocarbonique O/1/2	3 qualit.	24/06/2008	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

UDI S.M.D., DIJON VILLE, R. PPAL

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Plomb	29 µg/l	14/05/2008		25,00
Plomb	46 µg/l	28/05/2008		25,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : 2

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Turbidité néphélogométrique NFL	4,14 NFU	17/03/2008		2,00
Turbidité néphélogométrique NFL	8,60 NFU	10/03/2008		2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAU DE DIJON

VII. CONCLUSION

En 2008, l'eau distribuée à Dijon n'a montré aucun dépassement ni de limite ni de référence française sur le réseau Marcs d'Or – Fontaine d'Ouche. Le réseau principal a, lui, montré :

- ▶ Un dépassement de la limite de qualité concernant les pesticides, pour le paramètre métazachlore, sur un prélèvement réalisé le 07 janvier 2008 au réservoir de Marmuzots. Des investigations, menées par l'exploitant, ont permis de montrer que ce dépassement était dû à une pollution des sources du Suzon. Le 05 février 2008, le taux de métazachlore était repassé juste en dessous de la limite de qualité de 0,10 µg/L (0,09 µg/L). Cet épisode a donc duré environ 1 mois.
- ▶ Un dépassement de la limite de qualité de 1NFU, pour la turbidité sur ce réservoir (point de mise en distribution) le 08 décembre 2008. Ce dépassement de limite a été accompagné de dépassements de la référence au point de mise en distribution (0,50 NFU) les 04 août, 01 septembre et 06 octobre sur ce même réservoir et le 08 décembre sur le réservoir de Valmy Bas. La turbidité est donc un élément à surveiller sur ces réservoirs, puisqu'on le retrouve tous les ans. Un turbidimètre en continu existe d'ailleurs sur le réservoir de Marmuzots.
- ▶ Deux dépassements forts de la référence de qualité concernant la turbidité en distribution les 10 mars (8,60 NFU au lieu de 2 NFU) et le 17 mars (4,14 NFU) en distribution, le premier à la MJC de Montchapet,

le second dans un hôtel, rue Albert Rémy. D'après les investigations menées par l'exploitant, ces épisodes turbides seraient dus à des manœuvres des services d'Incendie et de Secours.

- ▶ Un dépassement de la référence de qualité pour les bactéries et spores de sulfitoréducteurs sur un prélèvement réalisé le 19 mai 2008 au réservoir de Marmuzots avec cependant une chloration correcte. Un nouveau prélèvement, réalisé le 29 mai par l'exploitant aurait montré l'absence à cette date de ces germes.
- ▶ Deux dépassements de l'équilibre calco-carbonique : un sur un prélèvement réalisé le 24 juin en sortie de la station de traitement de Poncey, l'autre réalisé le 06 octobre au réservoir de Marmuzots. Cette eau est considérée comme légèrement agressive.
- ▶ Deux dépassements de la limite de qualité concernant le paramètre plomb, un le 14 mai dans un bar, rue Général Fauconnet, un le 28 mai dans un autre bar rue de Talant. Ces deux bâtiments étaient alimentés par des branchements en plomb, le premier a été changé le 09 juillet et le second le 09 septembre 2008.

En conséquence, l'eau distribuée dans les réseaux de Dijon du Syndicat Mixte du Dijonnais a été globalement de bonne qualité en 2008. Un point est cependant à étudier : la présence ponctuelle de pesticides (métazachlore) sur les sources du Suzon, et deux points restent à surveiller : la turbidité sur le réservoir de Marmuzots qui dépasse assez souvent la référence, voire la limite, ainsi que le caractère agressif de cette eau qui a une influence sur la dissolution des canalisations en plomb.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 18 de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant déclaration d'utilité publique des prélèvements et de la protection des ressources utilisées, le Syndicat Mixte Dijonnais et son exploitant doivent mettre en œuvre un programme de suivi des prescriptions fixées par cet arrêté comprenant un volet communication, animation et soutien technique avec une restitution annuelle à l'administration. Celle-ci devra être transmise au Préfet (D.D.A.S.S. 21).

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
RAPPORT ANNUEL
2008**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAU EST DIJONNAIS

VII. CONCLUSION

Le réseau Est Dijonnais du Syndicat Mixte du Dijonnais est alimenté par un mélange de l'eau du puits de Couternon et de l'eau issue de la station de traitement de Poncey lès Athée.

En 2008, l'eau distribuée sur l'Est Dijonnais a été conforme aux limites de qualité françaises. Seul, un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre turbidité a été noté le 19 mai 2008 sur un prélèvement réalisé à la mairie de Chevigny Saint Sauveur. A noter que les trois autres prélèvements réalisés le même jour sur ce même réseau n'ont pas montré la présence de turbidité. Ce dépassement peut plus s'assimiler à un accident localisé.

En conséquence, l'eau distribuée dans le réseau Est Dijonnais du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de très bonne qualité en 2008.



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE COTE D'OR**

**Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON**

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU DE L'EST DIJONNAIS**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTÉ avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filiale de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE L'EST DIJONNAIS	S.M.D., RÉSEAU EST DIJONNAIS	25 467	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE COUTERNON CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105)	TTP STP DE MIRANDE TTP STP DE PONCEY

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
P. DE COUTERNON	TRANCHEES DRAINANTES	COUTERNON	05002X0097	28/05/1979	29/05/1989	25/03/1991

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., RÉSEAU EST DIJONNAIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/01/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
15/01/08	COUTERNON	BOURG	C	C
15/01/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
15/01/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
12/02/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
12/02/08	COUTERNON	BOURG	C	C
12/02/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
12/02/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
12/02/08	QUETIGNY	RÉSEAU DE DISTRIBUTION	C	C
11/03/08	COUTERNON	BOURG	C	C
11/03/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
11/03/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	15/01/2008	<1
		12/02/2008	<1
		11/03/2008	<1
		09/04/2008	<1
		19/05/2008	<1
		12/06/2008	<1
		16/07/2008	<1
		08/08/2008	<1
		08/09/2008	<1
		10/10/2008	<1
		15/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
19/12/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., RÉSEAU EST DIJONNAIS

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
11/03/08	QUETIGNY	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
11/03/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
09/04/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
09/04/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
09/04/08	QUETIGNY	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
09/04/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
19/05/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
19/05/08	COUTERNON	BOURG	C	C
19/05/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
19/05/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
12/06/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
12/06/08	COUTERNON	BOURG	C	C
12/06/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
12/06/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
16/07/08	COUTERNON	BOURG	C	C
16/07/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
16/07/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
16/07/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
08/08/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
08/08/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
08/08/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
08/08/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
08/09/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
08/09/08	COUTERNON	BOURG	C	C
08/09/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
08/09/08	QUETIGNY	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
NO3	mg/L	12/02/2008	27,9
		09/04/2008	22,7
		12/06/2008	22,8
		08/08/2008	16,2
		15/10/2008	19,3
		19/12/2008	20,3

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., RÉSEAU EST DIJONNAIS

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
10/10/08	COUTERNON	BOURG	C	C
10/10/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
10/10/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
10/10/08	QUETIGNY	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
15/10/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C
20/11/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
20/11/08	COUTERNON	BOURG	C	C
20/11/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
20/11/08	NEUILLY LES DIJON	BOURG	C	C
19/12/08	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	BOURG	C	C
19/12/08	CRIMOLOIS	BOURG	C	C
19/12/08	QUETIGNY	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
19/12/08	SENNECEY LES DIJON	BOURG	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	15/01/2008	7,55
		15/01/2008	7,60
		15/01/2008	7,80
		12/02/2008	7,50
		12/02/2008	7,55
		12/02/2008	7,70
		11/03/2008	7,60
		11/03/2008	7,65
		11/03/2008	7,70
		09/04/2008	7,60
		09/04/2008	7,65
		19/05/2008	7,40
		19/05/2008	7,45
		19/05/2008	7,50
		19/05/2008	7,65
		12/06/2008	7,30
		12/06/2008	7,35
		12/06/2008	7,40
		16/07/2008	7,30
		16/07/2008	7,35
16/07/2008	7,65		
08/08/2008	7,25		
08/08/2008	7,30		
08/08/2008	7,35		
08/09/2008	7,45		
08/09/2008	7,50		
08/09/2008	7,75		
10/10/2008	7,45		
10/10/2008	7,50		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., RÉSEAU EST DIJONNAIS

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	10/10/2008	7,75
		15/10/2008	7,45
		20/11/2008	7,50
		20/11/2008	7,65
		19/12/2008	7,40
		19/12/2008	7,45
STRF	n/100mL	15/01/2008	<1
		12/02/2008	<1
		11/03/2008	<1
		09/04/2008	<1
		19/05/2008	<1
		12/06/2008	<1
		16/07/2008	<1
		08/08/2008	<1
		08/09/2008	<1
		10/10/2008	<1
		15/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
19/12/2008	<1		

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

CAP R.D.F. COUTERON

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	30,80	30,80	30,80			1
PH	pH	unité pH	B	7,15	7,41	7,72			3
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000	1
CL	Chlorures	mg/L	B	19,70	19,70	19,70		200	1
SO4	Sulfates	mg/L	B	24,70	24,70	24,70		250	1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	1,40	1,40	1,40		10	1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4	1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	29,00	30,55	32,10		50	2
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	28,70	29,55	30,40		100	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00			1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		2	1
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

(D) S.T.P. DE MIRANDE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	28,50	29,47	30,20				6
PH	pH	unité pH	T1	7,49	7,60	7,75				12
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		6
CL	Chlorures	mg/L	T1	10,40	13,82	17,80				6
SO4	Sulfates	mg/L	T1	15,40	18,47	21,00				6
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	1,03	1,21	1,40				6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,02				6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	20,60	22,10	23,80		50		6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		6
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10		3
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		3

(D) S.I.M.D. RESEAU EST. DU DONNAIS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,25	7,50	7,80				54
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		51
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		51
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,05				51
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	16,20	21,53	27,90		50		6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		3

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI S.M.D.. RÉSEAU EST DIJONNAIS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Turbidité néphélogéométrique NFL	2,13 NFU	19/05/2008		2,00

Nombre de dépassement des références de qualité :

1



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE COTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU DE FONTAINE LES DIJON**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE FONTAINE LES DIJON	S.M.D., R. FONTAINE LES DIJON	8 947	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE CAP P. DES GORGETS (8) CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP S. DE SAINTE FOY	
			CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE LONVIC-OUGES
				TTP SM DE MARMUZOTS
				TTP SM DE VALMY BAS
			MCA SOURCES DU SUZON	
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
				TTP STP DE LONGVIC
				TTP STP DE PONCEY

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène,

les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP SI SAULON

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
* C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., R. FONTAINE LES DIJON

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactérol.	Conformité chimique
18/01/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
22/02/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
14/03/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
14/03/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
16/04/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
20/05/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
20/05/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
18/06/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
18/07/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
12/08/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
12/08/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
17/09/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	18/01/2008	<1
		22/02/2008	<1
		14/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		18/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
NO3	mg/L	21/10/2008	24,9

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., R. FONTAINE LES DIJON

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
21/10/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
21/10/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
20/11/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
17/12/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C
17/12/08	FONTAINE LES DIJON	FONTAINE LES D., DISTRIBUTION	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	18/01/2008	7,55
		22/02/2008	7,45
		14/03/2008	7,35
		14/03/2008	7,40
		16/04/2008	7,60
		20/05/2008	7,30
		18/06/2008	7,55
		18/07/2008	7,15
		12/08/2008	7,30
		12/08/2008	7,65
		17/09/2008	7,45
		21/10/2008	7,45
		21/10/2008	7,70
		20/11/2008	7,25
17/12/2008	7,60		
STRF	n/100mL	18/01/2008	<1
		22/02/2008	<1
		14/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		18/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		17/12/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

(D) S.M.P. R.FONTAINE PESIGNON

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,15	7,45	7,70				19
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		17
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		17
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02				17
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	24,90	24,90	24,90		50		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		2

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassement des limites de qualité :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
-----------	----------------	------------------	----------------------------	----------------------------

Nombre de dépassement des références de qualité :

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
RAPPORT ANNUEL
2008**

**UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE :
S.M.D., RESEAU DE FONTAINE LES DIJON**

VII. CONCLUSION

En 2008, l'eau distribuée à Fontaine les Dijon a été conforme aux limites et références de qualité françaises pour tous les paramètres analysés.

En conséquence, l'eau distribuée dans le réseau de Fontaine les Dijon du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de très bonne qualité en 2008.



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE COTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES	S.M.D., LONGVIC-RTE DE DIJON	226	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE CAP P. DES GORGETS (8) CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Noté : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP S. DE SAINTE FOY	
			CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE LONVIC-OGES
				TTP SM DE MARMUZOTS
				TTP SM DE VALMY BAS
			MCA SOURCES DU SUZON	
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
				TTP STP DE LONGVIC
				TTP STP DE PONCEY

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTÉ avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filtration de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP SI SAULON
S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES	S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES	10 318	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE CAP P. DES GORGETS (8) CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

		CAP S. DE SAINTE FOY	
		CAP S. DU ROZOIR	
			TTP SM DE CHARMES D'ARAN
			TTP SM DE LONVIC-OUGES
			TTP SM DE MARMUZOTS
			TTP SM DE VALMY BAS
		MCA SOURCES DU SUZON	
			TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
			TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
			TTP STP DE LONGVIC
			TTP STP DE PONCEY

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP SI SAULON

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
P.DE LONGVIC (ANCIEN 2 NAPPES)	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0225	26/10/1977	30/11/1977	30/11/1978
P. DE LONGVIC N°1 SUPERFICIEL	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0225	03/10/1995		
P. DE LONGVIC N°2 PROFOND	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0513	11/03/2009		

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 * C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., LONGVIC-RTE DE DIJON

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/02/08	LONGVIC	LONGVIC - RTE DE DIJON	C	C
22/05/08	LONGVIC	LONGVIC - RTE DE DIJON	C	C
22/08/08	LONGVIC	LONGVIC - RTE DE DIJON	C	C
20/11/08	LONGVIC	LONGVIC - RTE DE DIJON	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	19/02/2008	<1
		22/05/2008	<1
		22/08/2008	<1
		20/11/2008	<1
NO3	mg/L	22/05/2008	12,4
PH	unité pH	19/02/2008	7,45
		22/05/2008	7,30
		22/08/2008	7,35
		20/11/2008	7,35
STRF	n/100mL	19/02/2008	<1
		22/05/2008	<1
		22/08/2008	<1
		20/11/2008	<1

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
17/01/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
17/01/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
19/02/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
18/03/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
18/03/08	OUGES	BOURG	C	C
18/04/08	OUGES	BOURG	C	C
22/05/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
19/06/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
18/07/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
22/08/08	OUGES	BOURG	C	C
29/09/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
23/10/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
23/10/08	OUGES	BOURG	C	C
20/11/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C
20/11/08	OUGES	BOURG	C	C
17/12/08	LONGVIC	LONGVIC-RESEAU PRINCIPAL	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		19/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		22/08/2008	<1
		29/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
NO3	mg/L	22/05/2008	14,2
		19/06/2008	18,2
		29/09/2008	21,6

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., RESEAU LONGVIC-OUGES

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	17/01/2008	7,50
		17/01/2008	7,55
		19/02/2008	7,45
		18/03/2008	7,80
		18/03/2008	7,85
		18/04/2008	7,35
		22/05/2008	7,40
		19/06/2008	7,45
		18/07/2008	7,35
		22/08/2008	7,45
		29/09/2008	7,65
		23/10/2008	7,50
		23/10/2008	7,55
		20/11/2008	7,50
		20/11/2008	7,55
17/12/2008	7,60		
STRF	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		18/04/2008	<1
		22/05/2008	<1
		19/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		22/08/2008	<1
		29/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		17/12/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

GAP P DE LONVIC N2 PROFOND

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,18	0,20	0,24			2	6
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,13	0,14	0,15			2	6
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,17	0,19	0,21			2	6

TIP SM DE LOUVIC OUGES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	29,20	30,56	32,50				5
PH	pH	unité pH	T1	7,20	7,50	7,75				10
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		5
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		5
CL	Chlorures	mg/L	T1	16,50	29,20	36,50				5
SO4	Sulfates	mg/L	T1	18,30	21,98	24,90				5
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	0,75	0,97	1,14				5
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,03	0,06		0,1		2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,01				5
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	13,90	18,96	22,20		50		5
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		5
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10		2
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,02	0,04		0,1		2
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,03	0,05		0,1		2

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDJ SIMD LONGVICRIE DE DIJON

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unitépH	T	7,30	7,39	7,50				5
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		4
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01				4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	12,40	12,40	12,40		50		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		1

UDJ SIMD RESEAU LONGVICRIE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unitépH	T	7,35	7,52	7,85				18
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		16
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		16
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,03	0,05		0,1		5
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,04				16
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	14,20	18,00	21,60		50		3
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		2
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,02	0,03		0,1		5
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,03	0,05		0,1		5

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassement des limites de qualité :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
-----------	----------------	------------------	----------------------------	----------------------------

Nombre de dépassement des références de qualité :

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL

2008

**UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE :
S.M.D., RESEAU DE LONGVIC - OUGES**

VII. CONCLUSION

Les communes de Longvic et d'Ouges ont été alimentées en 2008 par un mélange d'eau : environ 20 % du forage à Marsannay la Côte sur la nappe Dijon Sud et 80 % de l'eau en provenance de Dijon. Une usine de traitement des pesticides de l'eau issue de la nappe pour optimiser l'utilisation de celle-ci est en cours d'autorisation pour alimenter ce réseau par environ 2/3 de l'eau de la nappe et le reste par l'eau de Dijon. Un quartier de la route de Dijon à Longvic n'est alimenté que par le réseau de Dijon.

En 2008, l'eau distribuée sur ces deux réseaux a été conforme aux limites et références de qualité françaises pour tous les paramètres analysés.

En conséquence, l'eau distribuée dans les réseaux de Longvic-Ouges et route de Dijon à Longvic du Syndicat Mixte du Dijonnais, a été de très bonne qualité en 2008. Cependant, étant donnée la teneur en pesticides de l'eau brute de la nappe de Dijon Sud, un plan de reconquête de la nappe devrait être mis en œuvre. Cette action semble se profiler dans le cadre d'une entente inter-bassin Ouche/Vouge. Par ailleurs, le S.M.D. a relancé dernièrement la procédure d'autorisation du captage alimentant le réseau principal.

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
RAPPORT ANNUEL
2008**

**UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAU DE SAINT
APOLLINAIRE**

VII. CONCLUSION

L'eau distribuée sur le réseau de SAINT APOLLINAIRE du Syndicat Mixte du Dijonnais est issue de la station de pompage et de traitement de Poncey les Athée. Le contrôle sanitaire réalisé sur ce réseau en 2007 n'a montré aucun dépassement de limite de qualité française pour tous les paramètres mesurés.

Seul un dépassement de la référence de qualité française concernant le paramètre cuivre a été noté sur un prélèvement du 17 septembre 2008 réalisé dans les locaux du Conseil Général. Ce dépassement était accompagné de la présence de traces de nickel et de plomb. Ce type de résultats est souvent provoqué par le branchement particulier, et/ou le réseau intérieur, et/ou le robinet. Ce résultat n'est de toute façon représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait.

En 2008, l'eau distribuée à SAINT APOLLINAIRE a donc été de très bonne qualité.



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE CÔTE D'OR**

**Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON**

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : S.M.D., RESEAU DE SAINT APOLLINAIRE



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filère de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE SAINT APOLLINAIRE	S.M.D., R. SAINT APOLLINAIRE	5 995	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105)	TTP STP DE PONCEY

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
* C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., R. SAINT APOLLINAIRE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéro.	Conformité chimique
14/01/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
14/01/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
07/03/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
07/03/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
15/05/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
15/05/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
11/07/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
11/07/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
17/09/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
17/09/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
19/11/08	SAINT APOLLINAIRE	QUARTIER LA FLEURIEE	C	C
19/11/08	SAINT APOLLINAIRE	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	14/01/2008	<1
		07/03/2008	<1
		15/05/2008	<1
		11/07/2008	<1
		17/09/2008	<1
		19/11/2008	<1
NO3	mg/L	15/05/2008	6,4
		17/09/2008	14,9

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., R. SAINT APOLLINAIRE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
PH	unitépH	14/01/2008	7,90
		14/01/2008	7,95
		07/03/2008	7,50
		15/05/2008	7,70
		15/05/2008	7,75
		11/07/2008	7,65
		11/07/2008	7,75
		17/09/2008	7,60
		17/09/2008	7,70
		19/11/2008	7,80
STRF	n/100mL	19/11/2008	7,85
		14/01/2008	<1
		07/03/2008	<1
		15/05/2008	<1
		11/07/2008	<1
		17/09/2008	<1
		19/11/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

SINDU DE SAINT APOLLINAIRE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,50	7,71	7,95				14
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		12
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	6,40	10,65	14,90		50		2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		2

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI S.M.D.. R. SAINT APOLLINAIRE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Cuivre	1,869 mg/L	17/09/2008		1,00

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS

VII. CONCLUSION

Le réseau Sud Dijonnais du Syndicat Mixte Dijonnais est alimenté par un mélange constitué de l'eau issue des Puits de la Rente Logerot à Marsannay la Côte (2 en nappe superficielle et 2 en nappe profonde) traités pour les pesticides par filtration sur charbon actif et de l'eau provenant de Dijon.

En 2008, l'eau distribuée sur ce réseau Sud Dijonnais a été conforme aux limites de qualité françaises pour tous les paramètres analysés sauf pour le paramètre plomb, pour lequel un dépassement a été noté le 28 mai 2008, rue du Château à Marsannay la Côte. Ce résultat n'est représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait, ce métal provenant le plus souvent du branchement ou du réseau intérieur. Les investigations menées par l'exploitant ont montré que le branchement concerné était en plomb et a été changé au profit d'un branchement en polyéthylène le 26 juin 2008.

Aucun dépassement de référence française n'a été noté.

En conséquence, l'eau distribuée dans le réseau du Sud Dijonnais du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de très bonne qualité en 2008.

Cependant, il convient de noter des teneurs importantes en pesticides sur les eaux brutes des puits, ainsi que des teneurs en nitrates assez élevées. Il est important de mettre en œuvre des actions de reconquête de la qualité de la nappe Dijon Sud, notamment vis à vis des nitrates et des pesticides. Cette étude semble se profiler dans le cadre d'une entente inter-bassin Ouche/Vouge.



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE CÔTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS	S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS	6 750	CAP EAU DE LA SAONE A PONCEY CAP F. RENTE LOGEROT N°1(NP) CAP F. RENTE LOGEROT N°2(NP) CAP F. RENTE LOGEROT N°3 (NS) CAP F. RENTE LOGEROT N°4 (NS) CAP P. DE DIJON A FLAMMERANS (55) CAP P. DE DIJON A PONCEY (105) CAP P. DE LONGVIC N°2 PROFOND CAP P. DE SAULON, NAPPE PROFONDE	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			CAP P. DES GORGETS (8)	
			CAP P. SAULON NAPPE SUPERFICIELLE	
			CAP S. AU CHAT	
			CAP S. DE MORCUEIL	
			CAP S. DE SAINTE FOY	
			CAP S. DU ROZOIR	
				TTP SM DE CHARMES D'ARAN
				TTP SM DE LONVIC-OUGES
				TTP SM DE MARMUZOTS
				TTP SM DE VALMY BAS
			MCA SOURCES DU SUZON	

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)
				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
				TTP STP DE LONGVIC
				TTP STP DE PONCEY
				TTP STP DES S.DU SUZON
				TTP STP (ET SM) DE LA PIECE LEGER
				TTP STP SI SAULON

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
F. RENTE LOGEROT N°1(NP)	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0045	08/08/2004	21/06/1978	27/06/1978
F. RENTE LOGEROT N°2(NP)	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0046	08/08/2004	21/06/1978	27/06/1978
F. RENTE LOGEROT N°3 (NS)	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0500	08/08/2004	21/06/1978	27/06/1978
F. RENTE LOGEROT N°4 (NS)	FORAGE	MARSANNAY LA COTE	04994X0501	08/08/2004	21/06/1978	27/06/1978
P. DE LA RENTE LOGEROT (4)	CHAMPS CAPTANT	MARSANNAY LA COTE	04994X0015	11/07/1976	21/06/1978	27/06/1978

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 * C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	91,7 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactérl.	Conformité chimique
17/01/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C
19/02/08	PERRIGNY LES DIJON	BOURG	C	C
27/03/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C
23/04/08	PERRIGNY LES DIJON	BOURG	C	C
28/05/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	N
01/07/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C
29/07/08	PERRIGNY LES DIJON	BOURG	C	C
21/08/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C
25/09/08	PERRIGNY LES DIJON	BOURG	C	C
23/10/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C
26/11/08	PERRIGNY LES DIJON	BOURG	C	C
18/12/08	MARSANNAY LA COTE	BOURG	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		27/03/2008	<1
		23/04/2008	<1
		28/05/2008	<1
		01/07/2008	<1
		29/07/2008	<1
		21/08/2008	<1
		25/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		25/11/2008	<1
		18/12/2008	<1

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
NO3	mg/L	17/01/2008	33,6
		27/03/2008	32,5
		28/05/2008	34,5
		29/07/2008	32,3
		25/09/2008	36,2
		25/11/2008	40,0
PH	unitépH	17/01/2008	7,30
		19/02/2008	7,35
		27/03/2008	7,35
		23/04/2008	7,45
		28/05/2008	7,25
		01/07/2008	7,30
		29/07/2008	7,15
		21/08/2008	7,20
		25/09/2008	7,15
		23/10/2008	7,35
25/11/2008	7,25		
18/12/2008	7,30		

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., RESEAU SUD DIJONNAIS

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	17/01/2008	<1
		19/02/2008	<1
		27/03/2008	<1
		23/04/2008	<1
		28/05/2008	<1
		01/07/2008	<1
		29/07/2008	<1
		21/08/2008	<1
		25/09/2008	<1
		23/10/2008	<1
		25/11/2008	<1
		18/12/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

CONFIDENTIEL - PROPRIÉTÉ GÉOMÉTRIQUE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	42,70	42,70	42,70				1
PH	pH	unité pH	B	7,10	7,10	7,10				2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000		1
CL	Chlorures	mg/L	B	51,40	51,40	51,40		200		1
SO4	Sulfates	mg/L	B	67,50	67,50	67,50		250		1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,72	0,72	0,72		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,12	0,12	0,12		2		1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4		1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	41,20	41,20	41,20		100		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,08	0,08	0,08		2		1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,09	0,09	0,09		2		1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LE PÈRE-NOUVEAU (NF)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE minl - maxl		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	37,80	37,80	37,80				1
PH	pH	unité pH	B	7,05	7,13	7,20				2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000		1
CL	Chlorures	mg/L	B	45,10	45,10	45,10		200		1
SO4	Sulfates	mg/L	B	49,80	49,80	49,80		250		1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,60	0,60	0,60		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,10	0,10	0,10		2		1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4		1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	35,90	35,90	35,90		100		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,08	0,08	0,08		2		1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,11	0,11	0,11		2		1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAJ FRENTE-ROGROTI (NS)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	40,90	40,90	40,90				1
PH	pH	unité pH	B	7,05	7,10	7,15				2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000		1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000		1
CL	Chlorures	mg/L	B	49,30	49,30	49,30		200		1
SO4	Sulfates	mg/L	B	59,40	59,40	59,40		250		1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,60	0,60	0,60		10		1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,13	0,13	0,13		2		1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4		1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	41,00	41,00	41,00		100		1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00				1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100		1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,09	0,09	0,09		2		1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,11	0,11	0,11		2		1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

DATE: 11/05/2010 10:00:00 AM
 F. RANNE LOCCERO / INZ / INS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	B	42,80	42,80	42,80			1
PH	pH	unité pH	B	7,00	7,03	7,05			2
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		10000	1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00		20000	1
CL	Chlorures	mg/L	B	50,70	50,70	50,70		200	1
SO4	Sulfates	mg/L	B	72,80	72,80	72,80		250	1
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	0,62	0,62	0,62		10	1
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,11	0,11	0,11		2	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00		4	1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	41,80	41,80	41,80		100	1
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00			1
AS	Arsenic	µg/l	B	0,00	0,00	0,00		100	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,08	0,08	0,08		2	1
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,18	0,18	0,18		2	1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TRIP SYZ (ET SM) DE LA PIEGE LEGER

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	36,00	38,38	41,50				12
PH	pH	unité pH	T1	7,05	7,33	7,65				24
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00		0		12
CL	Chlorures	mg/L	T1	37,30	42,31	49,40				12
SO4	Sulfates	mg/L	T1	44,60	49,44	57,80				12
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	0,00	0,47	0,68				12
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,08	0,16		2		10
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,02				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	32,40	35,46	41,00		50		12
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		12
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		10		4
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,05	0,09		2		10
SMZ	Simazine	µg/l	B	0,00	0,07	0,13		2		10
SMZ	Simazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00		0,1		4

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

06) S.M.D. RESEAU SUBORDONNE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	7,10	7,26	7,45				14
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		12
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0		12
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,02				12
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	32,30	34,85	40,00		50		6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5		2
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		4
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1		4

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI S.M.D.. RESEAU SUD DIJONNAIS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Plomb	32 µg/l	28/05/2008		25,00

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1



Ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES
DE COTE D'OR

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21000 DIJON

Tél : 03.80.41.97.47 Fax : 03.80.41.97.46

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2008

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **S.M.D., RESEAU DE TALANT**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
S.M.D., RESEAU DE TALANT	S.M.D., TALANT, R. BELVEDERE	8 209	CAP P. DES GORGETS (8) CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL CAP S. DE SAINTE FOY CAP S. DU ROZOIR MCA SOURCES DU SUZON	TTP SM DE MARMUZOTS TTP STP COMBE VALTON TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)
				TTP STP DES S.DU SUZON
S.M.D., RESEAU DE TALANT	S.M.D., TALANT, VIEUX VILLAGE	3 689	CAP P. DES GORGETS (8) CAP S. AU CHAT CAP S. DE MORCUEIL CAP S. DE SAINTE FOY CAP S. DU ROZOIR MCA SOURCES DU SUZON	TTP SM DE MARMUZOTS TTP STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS) TTP STP DE CHEVRE MORTE (MORCUEIL)

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène,

les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

				TTP STP DES S.DU SUZON
--	--	--	--	------------------------

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURB	: Turbidité (NTU)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	: Arsenic (µg/l)
		CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)		

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
* C = conforme , N = non conforme

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., TALANT, R. BELVEDERE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
18/01/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
20/02/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
18/03/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
18/03/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
16/04/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
16/04/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
20/05/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
19/06/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
18/07/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
12/08/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
17/09/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
17/09/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	17/09/2008	<5
ECOLI	n/100mL	18/01/2008	<1
		20/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		19/06/2008	<1
		18/07/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
18/12/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., TALANT, R. BELVEDERE

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
21/10/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
21/10/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
20/11/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C
18/12/08	TALANT	TALANT,R. BELVEDERE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
NO3	mg/L	18/03/2008	17,9
		20/05/2008	16,0
		17/09/2008	23,2
		21/10/2008	25,2
PH	unitépH	18/01/2008	7,55
		20/02/2008	7,65
		18/03/2008	7,70
		18/03/2008	7,80
		16/04/2008	7,60
		20/05/2008	7,45
		19/08/2008	7,60
		18/07/2008	7,45
		12/08/2008	7,60
		17/09/2008	7,60
		17/09/2008	7,75
		21/10/2008	7,60
20/11/2008	7,60		
18/12/2008	7,55		

Nom de l'unité de gestion : S.M.D., RESEAU DE TALANT Année : 2008

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., TALANT, R. BELVEDERE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	18/01/2008	<1
		20/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		19/08/2008	<1
		18/07/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
18/12/2008	<1		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : S.M.D., TALANT, VIEUX VILLAGE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
	100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
20/02/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
18/03/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
16/04/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
20/05/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
20/06/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
12/08/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
17/09/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
21/10/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
20/11/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C
18/12/08	TALANT	TALANT, VIEUX VILLAGE	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	20/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		20/06/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		18/12/2008	<1
NO3	mg/L	20/05/2008	15,4
		21/10/2008	25,6
PH	unitépH	20/02/2008	7,60
		18/03/2008	7,65
		16/04/2008	7,50
		20/05/2008	7,45
		20/06/2008	7,25
		12/08/2008	7,30
		17/09/2008	7,50
		21/10/2008	7,50
		20/11/2008	7,25
		18/12/2008	7,50

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : S.M.D., TALANT, VIEUX VILLAGE

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
STRF	n/100mL	20/02/2008	<1
		18/03/2008	<1
		16/04/2008	<1
		20/05/2008	<1
		20/06/2008	<1
		12/08/2008	<1
		17/09/2008	<1
		21/10/2008	<1
		20/11/2008	<1
		18/12/2008	<1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2008

U(a) SIMIP, TALAN, R. BELVEDERE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE minl - maxl		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	29,10	30,05	31,00				2
PH	pH	unitépH	T	7,45	7,60	7,80				20
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	16
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	16
CL	Chlorures	mg/L	T	14,10	14,20	14,30				2
SO4	Sulfates	mg/L	T	14,70	15,25	15,80				2
COT	Carbone organique total	mg/L C	T	1,00	1,29	1,57				2
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,05				16
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	15,00	20,33	25,20			50	4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			0,5	4
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			10	1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00			0,1	1

U(b) SIMIP, TALAN, MEUX VILLAGE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE minl - maxl		NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unitépH	T	7,25	7,45	7,65				11
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	10
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00			0	10
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01				10
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	15,40	20,50	25,60			50	2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00			0,5	1

V. Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI S.M.D., TALANT, R. BELVEDERE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Cuivre	1,213 mg/L	19/06/2008		1,00
Equilibre calcocarbonique O/1/2	0 qualit.	17/09/2008	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

UDI S.M.D., TALANT, VIEUX VILLAGE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Turbidité néphélobométrique NFL	3,46 NFU	18/03/2008		2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
RAPPORT ANNUEL
2008**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : S.M.D., RESEAU DE TALANT

VII. CONCLUSION

L'eau qui a alimenté la ville de TALANT en 2008 provenait de la Ville de DIJON, la source de Morcueil ayant été arrêtée toute l'année pour cette UGE.

En 2008, cette eau n'a montré aucun dépassement de limites de qualité. Seuls deux dépassements concernant des références de qualité françaises ont été relevés :

- ▶ un concernant la présence de cuivre sur un prélèvement du 19 juin réalisé sur le réseau dit du Belvédère à l'espace Culturel. Ce résultat n'est représentatif que du lieu et de l'instant où le prélèvement a été fait, ce métal provenant le plus souvent du réseau intérieur.
- ▶ Un concernant la turbidité sur un prélèvement réalisé le 18 mars 2008 sur le réseau dit du Vieux Village en mairie. D'après l'exploitant, ce dépassement aurait été dû à des manœuvres de pompiers sur les poteaux incendie.

En conséquence, l'eau distribuée dans le réseau de Talant du Syndicat Mixte du Dijonnais a été globalement de très bonne qualité en 2008.